
U d'/of OTTAWA
39003005638183



LETTRES

D'UN

BIBLIOGRAPHE

[P. A. MADDEN]

LETTRES

D'UN

BIBLIOGRAPHE

DEUXIÈME SÉRIE

ORNÉES DE FAC-SIMILE

> L'utilité des connaissances tératologiques..... fut bientôt comprise et de nombreuses applications en furent faites.
>
> Is. Geoffroy Saint-Hilaire.

VERSAILLES

IMPRIMERIE DE E. AUBERT

6, AVENUE DE SCEAUX

1873

L'épigraphe du titre de cet ouvrage fait allusion au principal sujet de ces lettres, les anomalies typographiques de plusieurs incunables.

PRÉFACE

En offrant aux lecteurs sérieux, que j'espérais rencontrer, la première série de ces lettres, j'exprimais l'humble vœu que le nombre n'en fût pas beaucoup moindre que celui des lettres elles-mêmes ; j'ai quelque raison de croire que ce vœu-là n'était pas encore assez modeste : si pourtant mes lecteurs n'ont pas atteint le chiffre de mes désirs, ils ont du moins, par le haut prix qui s'attache à leur approbation, amplement compensé mon mécompte.

Je ne citerai qu'un nom, celui du savant auteur du *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne, à l'usage du libraire et de l'amateur de livres*, M. Pierre Deschamps.

Ce bibliographe distingué, accueillant mon opinion sur l'établissement typographique de Weidenbach, a inséré ce nom dans son utile et intéressant dictionnaire.

Il suffit d'avoir exploré quelqu'un de ces cantons de la bibliographie, hérissés d'épines, couverts de ténèbres, et dont on ne rapporte souvent que de frêles conjectures, pour sentir tout le prix d'une semblable sympathie et pour comprendre combien elle honore celui qui l'accorde et encourage celui qui la reçoit. C'est donc avec le plus grand plaisir que je voudrais acquitter ici, envers M. Deschamps, ma dette de reconnaissance.

Dans les quinze lettres de ce second recueil, je traite de sujets plus variés que dans le premier, dans lequel je ne m'occupais que de l'épître de Pie II à Mahomet II. Le plus grand nombre cependant roule encore sur l'imprimerie des Frères de la vie commune de Cologne. J'y présente surtout l'interprétation de quelques passages de la Chronique de Cologne, celle de notes manuscrites contemporaines et celle enfin de faits typographiques, qu'on pourrait avec raison appeler tératologiques, afin d'en tirer la preuve que mes paradoxes, pour être nouveaux, n'en sont pas moins des vérités.

Nicolas Jenson et William Caxton, deux des plus grands noms, dans l'histoire de l'imprimerie, après celui de Gutenberg, m'ont fourni le sujet de deux lettres, dans lesquelles je cherche à démontrer que c'est à Weidenbach qu'on les a initiés à la typographie.

Le lecteur trouvera, dans la table qui suit, l'analyse des sujets traités dans cette nouvelle série de lettres.

Comme les personnes qui les liront auront lu sans doute la première série, que j'ai publiée en 1868, je crois devoir leur communiquer un nouveau fait, relatif à l'épître de Pie II à Mahomet II, imprimée à Weidenbach. J'ai découvert un quatrième exemplaire de cette singulière édition. Il est identique à celui de Munich, que je désignais par la lettre M, excepté en un seul point que voici : les pages recto 4 et 5 de l'exemplaire M sont transposées ; dans le quatrième exemplaire, que j'appelle M', elles ne le sont plus.

Ceci m'amène à signaler quelques regrettables habitudes de certains bibliophiles qu'il serait mieux d'appeler bibliomanes :

1° On vend les exemplaires *doubles* d'une bibliothèque publique ou particulière, sans chercher si ces exemplaires n'offrent pas quelques différences ; on prive ainsi le bibliographe du moyen d'arriver peut-être à une utile découverte. Voyez à ce sujet la première série de ces lettres et la onzième lettre de cette seconde série.

2° On livre des volumes au relieur sans les avoir explorés auparavant et sans avoir enregistré le nombre des cahiers du livre et celui des feuillets du cahier, recherche presque toujours impraticable après la reliure.

3° On lave ces vénérables incunables ! C'est-à-dire que l'on veut effacer l'empreinte des siècles qui leur sied si

bien et que l'on fait ainsi disparaître des notes, souvent précieuses, quoique difficiles à déchiffrer, sans parler de la désagrégation que ce lavage impie fait subir au papier.

4° On les habille d'une reliure nouvelle, sans prendre le soin de décrire ou de conserver l'ancienne, qui peut fournir aussi d'utiles renseignements sur leur origine.

On peut le dire, sans craindre qu'on vous démente : les incunables s'en vont ! la faux du temps les moissonne ; hâtons-nous donc de recueillir les renseignements précieux qu'ils nous transmettent à travers les siècles et ne privons pas la bibliographie des seules ressources qui lui restent encore.

Le lecteur trouvera dans ces lettres plusieurs passages traduits du latin et de l'ancien bas-allemand. J'ai consacré de trop longues années à traduire de différentes langues anciennes et modernes et même de l'ancien persan pour ignorer le génie des langues et le devoir du traducteur. Ma profonde conviction est que toute traduction est nécessairement infidèle, à moins qu'on ne traduise Euclide ou Diophante, c'est-à-dire, des ouvrages de géométrie ou d'arithmétique.

Le lecteur qui veut comprendre toutes les idées et subir tous les sentiments que peut faire naître la lecture d'un ouvrage, n'y parviendra jamais, par l'intermédiaire d'une traduction, à moins peut-être qu'il ne l'ait faite lui-même et qu'à force d'études il ne se soit transformé en un contemporain et en un compatriote de l'auteur qu'il veut lire.

La pensée, pure et limpide chez l'auteur, prend toujours chez le traducteur une teinte étrangère ; elle s'y colore en perdant de sa propre lumière.

Souvent, afin d'être le moins infidèle, la traduction doit être littérale ; mais alors le lecteur ne devra point reprocher au traducteur la barbarie de son style. Quelquefois le traducteur, après s'être pénétré de la pensée et du sentiment de son auteur, devra renoncer à exhumer un texte enfoui sous la couche de plusieurs siècles et dont la traduction aurait elle-même besoin d'un traducteur et rendre le *fond* de la pensée, sans s'inquiéter de la *forme*.

Avant de clore cette préface, je prie le lecteur qui se plaindrait, ainsi qu'on l'a déjà fait, de ce qu'il en coûte quelque contention d'esprit et quelque fatigue pour lire ces lettres, de considérer combien il m'en a fallu davantage pour les écrire.

Que de visites à nos bibliothèques publiques et aux bibliothèques étrangères ! Que de rapprochements d'innombrables faits épars ! Que de comparaisons longues et minutieuses d'incunables qu'on ne découvre qu'à de longs intervalles !

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Que de soins, en un mot, et souvent pour en venir à rester incompris !

Puissent donc les savants à qui permet leur bonne étoile de passer leurs jours, dans le sein des richesses des biblio-

thèques publiques, nous communiquer plus souvent le précieux fruit de recherches qui ne sont faciles que pour eux seuls !

Nous pourrions nous consoler alors de la rigueur de ces règlements, vrais dragons du jardin des Hespérides, qui tiennent le dos tourné vers l'arbre de la science, pour mieux nous empêcher d'en cueillir les pommes d'or.

TABLE ANALYTIQUE

LETTRES D'UN BIBLIOGRAPHE

PREMIÈRE LETTRE

MON CHER AMI,

Vous n'ignorez pas qu'on attribue à Ulric Zel, de Hanau, deux éditions latines de la Bible (1). Je possède le Nouveau Testament de la première. Il s'y trouve une page qui, au lieu de deux colonnes de 42 lignes qu'elle devrait contenir, n'offre au haut que deux tronçons de colonne (2) de chacun 12 lignes. D'où vient cette lacune de deux fois 30 lignes ?

(1) Un exemplaire de la première édition, qui a passé de la bibliothèque du docteur Kloss à celle du célèbre brasseur Henri Perkins, vient d'être vendu, le 3 juin 1873, près de 1,000 francs !

(2) Je crois que c'est le premier exemple en typographie d'une colonne dont les moitiés soient ainsi placées à côté l'une de l'autre, car le premier volume, dans les deux éditions, finit par une colonne de 32 lignes, de sorte que la moitié droite de la page reste blanche.

Avant de tenter la solution du problème, recueillons-en les données :

Cette lacune se trouve au verso du second feuillet d'un cahier. C'est le feuillet 42 du Nouveau Testament, 238 du second volume de la Bible.

Voici la dernière ligne de la seconde colonne :

Sunt vobis dicite servi inutiles sumus.

Vous voyez que le texte s'arrête au verset 10 du chapitre XVII de l'évangile de saint Luc, avant la fin du verset, avant même les derniers mots de la parabole du Sauveur :

Quod debuimus facere, fecimus.

Au bas de cette page, dont les trois quarts sont vides, le rubricateur à écrit :

Nichil deficit.

Il ne manque rien.

Le texte continue à la page suivante et le volume n'offre plus d'autres lacunes.

Passons à d'autres renseignements qui nous seront utiles :

Ce Nouveau Testament se compose de 14 cahiers de 5 feuilles, excepté le dernier qui en a 4. Le volume a donc 138 feuillets ; le dernier est blanc. Les 4 premiers cahiers ont des signatures écrites : *ooo*, *ppp*, *qqq*, *rrr*.

Dans les 4 suivants, elles ont à peu près disparu sous le couteau du relieur. Les signatures des 6 derniers cahiers sont : *xxx*, *aaaa*, *bbbb*, *cccc*, *dddd*, *eeee*.

Cependant, je vois encore des traces de la signature *sss* au feuillet 43, et de la signature *sss* au feuillet 55. Ainsi, 2 cahiers consécutifs, le cinquième et le sixième, ont reçu la même signature. Le premier de ces 2 cahiers est celui dont le second feuillet offre au verso la singulière lacune.

Tirons d'abord la conséquence que légitiment les signatures :

Les cahiers du Nouveau Testament se divisent en trois groupes, dont les signatures sont :

Pour le premier : *ooo*, *ppp*, *qqq*, *rrr*, *sss;*

Pour le second : *sss*, *ttt*, *vvv*, *xxx;*

Pour le troisième : *aaaa*, *bbbb*, *cccc*, *dddd*, *eeee*.

Le second groupe, par la signature *sss* qu'il présente au premier cahier, quoique elle se trouve déjà au cahier qui précède immédiatement, indique le travail d'un autre compositeur que celui du premier groupe.

Le troisième groupe, par la signature *aaaa*, qu'il présente au premier cahier, au lieu de *yyy*, indique le travail d'un troisième compositeur.

Ainsi, trois compositeurs travaillaient simultanément au Nouveau Testament.

Le premier en composa les 4 premiers cahiers et les 2 premiers feuillets du cinquième,

Le second, les 8 feuillets restants du cinquième et les cahiers 6, 7, 8, et 9,

Le troisième, la fin du Nouveau Testament.

Les tâches des trois compositeurs étaient à peu près égales :

42 pages pour le premier;

48 pour le second ;

46 1/2 pour le troisième, car le verso de l'avant-dernier feuillet est blanc.

La cause du double emploi des signatures est que deux compositeurs travaillaient au même cahier : celui qui en avait composé les 2 premiers feuillets lui donna la signature *sss;* il avait raison. Celui qui en avait composé les 8 derniers, troublé par ce partage d'un même cahier entre deux compositeurs, commit l'erreur du double emploi.

Essayons maintenant de trouver la cause de la lacune.

Le conflit de deux compositeurs en rendra compte aussi bien que de l'erreur des signatures :

Le compositeur des premiers cahiers avait à la fin de sa copie la fin du chapitre XVII de saint Luc ; il la composa

et en fit 60 lignes qui remplissaient le reste de la page. L'autre compositeur, dont la copie commençait *sans aucun doute* par cette même fin du chapitre XVII, commença sa tâche en composant cette fin de chapitre que devait composer son collègue, en finissant la sienne.

Les mêmes 60 lignes se trouvèrent ainsi composées deux fois, parce que la copie d'un compositeur finissait et celle de l'autre commençait par ces lignes. On reconnut l'erreur après le tirage.

Afin d'y remédier *rapidement*, on supprima au verso les 60 lignes du double emploi pour les laisser en belle page.

Il n'y a pas d'autre solution qui puisse tenir compte des conditions du problème.

Quelle que soit la cause de cette énorme lacune, me direz-vous, il était possible de la combler. Rien n'est plus vrai ; aussi l'a-t-on comblée.

Je m'explique : il existe une deuxième édition de cette Bible, édition qui reproduit la première page pour page et presque ligne pour ligne, excepté dans les 2 feuillets dont l'un précède et l'autre contient la lacune, et dans les 13 feuillets qui la suivent. Cette différence, dans ces 15 feuillets (1), résulte de ce qu'on les a remaniés, afin de combler la lacune de 60 lignes. Les 15 feuillets font 30 pages ou 60 colonnes ; ainsi chaque colonne a fourni une ligne. Les 8 colonnes en amont du vide ont fourni 8 lignes ; en effet, le texte qui, dans la page défectueuse, ne descend dans chaque colonne qu'à la douzième ligne, descend jusqu'à la seizième dans la page remplie. Les 52 colonnes en aval ont fait refluer 52 lignes vers le vide. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est en diminuant le

(1) Je déduis ce nombre 15, d'indications assez peu correctes, dans le catalogue de : « The library of Dr KLOSS by Sotheby. » Ni la Bibliothèque nationale, ni celle de Cologne, ni celle de Munich, ne possédaient la première édition de cette Bible il y a quelques années.

nombre des abréviations qu'on est parvenu à ce résultat.

Revenons à notre première édition. On s'est aperçu du double emploi après le tirage du cahier : on pouvait dès lors en remanier les 40 colonnes, formant ici 1,620 lignes. Sans être compositeur, je crois qu'il faudrait une minute pour dilater chaque ligne ; à ce taux, il aurait fallu vingt-sept heures pour combler la lacune. On a reculé devant cette tâche et la lacune est restée.

Si chacune des deux éditions eût été l'ouvrage d'un seul compositeur, il aurait comblé la lacune, en prenant 60 lignes à la page suivante et ainsi de suite jusqu'à la dernière page qui aurait eu 60 lignes de moins. La composition simultanée interdisait ce moyen.

Les 15 feuillets, dont on a remanié les lignes pour la seconde édition, sans toucher au reste, prouvent une fois de plus que plusieurs compositeurs attaquaient ensemble l'ouvrage sur plusieurs points.

Je ne veux pas quitter le sujet de ces deux éditions, sans vous en dire encore quelques mots, dont nous pourrons tirer profit.

Dans les deux éditions, la page a 2 colonnes, la colonne 42 lignes (1); le premier volume, 345 feuillets, le second, 334. Les lignes des deux éditions (excepté celles des 15 feuillets remaniés) se correspondent, quoique évidemment d'une composition différente.

Le caractère de la première paraît net et neuf : celui de la seconde, épais et fatigué. Le texte de la première est plus correct que celui de la seconde.

La seconde seule a une table de 10 feuillets pour le pre-

(1) Selon le catalogue de Kloss, la première page, dans la première édition, aurait 43 lignes ; c'est une erreur ; elle en a 42 à chaque colonne ; mais il est vrai que la dernière ligne de la première colonne de la première édition est la première de la seconde colonne de la seconde édition.

mier volume, de 18 pour le second. Le rédacteur de cette table dit au lecteur :

..... *Studiose litterarum sacratissimarum lector facile reperies.....*

Dans la première édition, selon le catalogue de Kloss, l'indication des chapitres (ch. I, ch. II, ch. III, etc.), ne commencerait qu'au second volume, au 32e chapitre d'Isaïe ; dans la seconde, les chapitres seraient désignés dans tout le second volume. Voici ce que j'ai vu dans l'exemplaire singulièrement défectueux de la Bibliothèque nationale, lequel est un exemplaire de la première édition : Dans le premier volume, on a imprimé l'indication des chapitres en tête de chacun. Quant au second volume, en cherchant à vérifier l'assertion du catalogue de Kloss, j'ai trouvé qu'il se trompait encore ; mais, de plus, j'ai eu le bonheur inattendu de vérifier une de mes assertions bibliographiques. Voici les faits : le chapitre XVIII de l'Ecclésiastique est le premier qui soit précédé de la désignation IMPRIMÉE du chapitre. A partir de ce chapitre, j'en compte une cinquantaine appartenant à la suite de l'Ecclésiastique et à la première moitié d'Isaïe qui sont, à peu près tour à tour, munis et privés de titres imprimés ; mais ce qui est remarquable, c'est que les chapitres ayant un titre *imprimé* se trouvent sur des pages *verso*, et c'est aux pages *recto* que se trouvent les omissions de titre. Dans les groupes que je me borne à examiner ici, il n'y a que le chapitre XXXV de l'Ecclésiastique dont le titre soit omis, bien que sur un verso. A partir du chapitre XXXVII d'Isaïe, qui a un titre imprimé sur un recto, les chapitres ont jusqu'à la fin du volume des titres imprimés aussi bien sur les recto que sur les verso.

De la présence des titres, imprimés exclusivement sur des pages verso, n'avons-nous pas le droit de conclure que deux compositeurs travaillaient ensemble, l'un au verso, l'autre au recto, ou pour mieux dire qu'un lecteur dictait à deux compositeurs.

Ces titres imprimés, qui manquent à une partie du second volume, aux pages paires comme aux pages impaires, pour ne paraître plus loin qu'aux pages paires (verso) et qui, à partir du chapitre XXXVII d'Isaïe, se montrent sur toutes les pages jusqu'à la fin du volume, sont une preuve de l'antiquité de cette première édition. Elles n'en sont pas la seule : l'exemplaire de la Bibliothèque nationale offre une foule de corrections manuscrites de fautes énormes. Par exemple, au chapitre XXXIV de l'Ecclésiastique, je lis :

A mendace quid verum dicetur? Divinatio erroris et auguria verum dicetur? Divinatio erroris et auguria.

Le compositeur a refait la ligne presque entière qu'il venait de finir.

Voici des erreurs plus graves :

Dans la partie de la Bible où se trouvent le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique et Isaïe, avec les prologues de saint Jérôme, il fallait en indiquer le commencement et la fin dans l'ordre suivant :

1 expliciunt cantica...
2 incipit sapientia...
3 explicit sapientia...
4 incipit prologus...
5 explicit prologus...
6 incipit ecclesiasticus...

Le compositeur bouleversa cet ordre et les nombres qui indiquent l'ordre légitime se trouvent rangés ainsi : 5, 6, 3, 4, 1, 2. Ainsi il n'y a que les n°s 3 et 4 de la série qui soient demeurés à leur place, et ces titres menteurs annoncent, par exemple, le livre de la Sagesse, au lieu de l'Ecclésiastique et réciproquement.

De telles erreurs qui révèlent l'inexpérience d'ouvriers à peine initiés au nouvel art nous donnent le droit de regarder cette Bible comme un des premiers produits des

presses, non d'Ulric Zel, mais des Frères de la vie commune du couvent de Weidenbach à Cologne.

En effet, le grand nombre de lettres métalliques qu'il fallait à plusieurs compositeurs travaillant sous la dictée, l'emploi d'un dispendieux anagnostes, les traces nombreuses d'inexpérience typographique, tout cela révèle plutôt une école de typographie, où l'on initiait les futurs propagateurs de l'imprimerie, que l'établissement d'Ulric Zel. Comment Zel, échappé au sac et à l'incendie de Mayence, réfugié à Cologne, aurait-il pu fonder un établissement pour lequel il fallait réunir tant de capitaux et tant d'ouvriers, tant d'habileté mécanique et tant d'instruction littéraire (1)?

Concluons donc, mon cher ami, en terminant cette lettre, que, de l'examen de la Bible *à la lacune*, il semble résulter que Zel n'en saurait être l'imprimeur, et qu'il n'y a pris part que comme associé des Clercs de la vie commune du couvent de Weidenbach.

Dans la lettre suivante, pour vous en convaincre davantage, j'emprunterai à mon exemplaire du Nouveau Testament des preuves d'une autre espèce et qui ne manqueront pas, je l'espère, de jeter encore quelques rayons de lumière sur l'imprimerie du couvent de Weidenbach.

VOTRE AMI.

---

(1) Je prie le lecteur de consulter les Xe et XIe Lettres d'un Bibliographe.

DEUXIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Sur le dernier feuillet de mon exemplaire du Nouveau Testament, feuillet blanc, vous vous le rappelez, se lit encore la note suivante :

Elle est écrite très près du bord inférieur du dernier verso ; mais il faut, pour la lire, regarder ce verso comme s'il était le premier recto et, par conséquent, dans cette position du livre, elle se lit très près du bord supérieur de ce recto. L'habile relieur, R. Petit, l'a respectée ; mais encore une reliure et elle aura disparu. En voici la transcription :

Pertinet Fratribus in Embrica et tantum planabitur.

Et la traduction :

« Cet exemplaire appartient aux Frères d'Emmerick ; il suffira de le rogner. »

Vers le bas de la marge inférieure, page 15, est écrite la note que que voici :

C'est-à-dire :

In libro daventriensi tota ista clausula non habetur nisi in margine.

« Ce verset tout entier manque dans la Bible de Deventer, mais on le lit à la marge. »

Il s'agit d'un verset du chapitre 24 de l'évangile de saint Mathieu; le voici tel qu'on le trouve dans plusieurs Nouveaux Testaments :

Duo in lecto; unus assumetur et unus relinquetur.

« Deux seront au lit ; on recueillera l'un et on laissera l'autre. »

Commentons la première note : elle constitue évidemment un avis au relieur, attaché à une imprimerie ; car elle suppose un exemplaire en blanc (en feuilles, sans reliure), tel que l'a fait l'imprimeur, et qu'il ne faudra pas relier entièrement, mais seulement ébarber, avant de l'envoyer aux frères d'Emmerick, à qui il est destiné.

Cette simple mention des Frères d'Emmerick, dans un siècle où des couvents de différents ordres se trouvaient dans la plupart des villes d'Europe, est une expression abrégée qui signifie : nos confrères de la vie commune, et qui ne conviendrait pas s'il s'agissait de religieux d'un ordre différent.

Or les Frères de la vie commune avaient en effet une maison de leur ordre à Emmerick (1).

Quel imprimeur de Cologne pouvait donc traiter de confrères les religieux d'Emmerick ?

Assurément ce ne pouvait être que les Clercs de la vie commune de Weidenbach.

Passons à la seconde note : il résulte de la première que notre exemplaire du Nouveau Testament a appartenu aux Frères de la vie commune d'Emmerick. L'annotateur était donc un des Frères du couvent de cette ville. Il invoque dans la note l'autorité du texte de la Bible de Deventer ; or Deventer était le berceau des Frères de la vie com-

(1) Voy. Verhandeling over de broederschap van G. Groote, p. 182.

mune ; à quel imprimeur pouvait-on opposer, avec plus d'à-propos, le texte de la Bible de Deventer, qu'aux hôtes de la maison de Weidenbach?

A ces deux notes, j'en ajoute une que j'ai transcrite à la Bibliothèque de Cologne; elle se trouve au commencement d'un in-folio gothique (*Albertus, de Laudibus Virginis*). Comme elle est à l'appui de mon opinion sur l'imprimerie de Weidenbach, elle ne sera pas déplacée ici :

*Liber. . . . . ,
quem habemus ex testamento Johannis Gelriensis, sine ligatura et corporatura.*

« Jean de Gueldre, par son testament, nous a donné ce « livre, sans reliure et sans garniture (des coins de « cuivre, etc.). »

La première ligne de cette note est effacée; mais, à cause de sa ressemblance à plusieurs autres notes que j'ai vues sur des livres de la même Bibliothèque, il est certain qu'elle rappelait le nom des Frères de la vie commune de Weidenbach.

Ainsi Jean de Gueldre avait eu en sa possession, jusqu'au jour de son décès, ce livre en blanc, qu'il léguait aux frères de Weidenbach. Il est donc certain qu'il ne l'avait pas acheté, puisqu'il n'aurait pas manqué de le faire relier, au lieu de le garder en feuilles. C'était sans doute un livre à l'impression duquel il avait contribué et auquel il avait droit, mais dont il n'avait pas besoin. C'était un monument de son travail : voilà pourquoi il le lègue à ses confrères.

Or ce livre, à l'époque de l'inscription de la note, se trouvait relié, et sur les plats intérieurs, le relieur avait collé deux feuillets de parchemin que j'ai reconnus pour être des feuillets de la Bible de Zel. Je sais que l'on reliait à Weidenbach ; il résulte de ces faits, que c'est dans ce couvent que Zel avait imprimé cette Bible, car on y en conservait des défets, qui ont servi à la reliure de notre volume.

Vous saurez, aussi bien que moi, que l'on reliait dans le couvent des Frères de la vie commune de Weidenbach, en lisant la note suivante, que j'ai copiée à la Bibliothèque de la ville de Cologne ; elle se lisait et doit se lire encore, sur le verso du premier plat :

*Liber presbyterorum et clericorum in Wydenbach, quem procuravit et **LIGAVIT** frater Johannes Alen, ejusdèm domus, sacerdos Dei misericordia digne ordinatus. Quique utitur eo sit memor ejus uno ave Maria.*

Remarquez, mon cher ami, que le mot *ligavit* est très bien écrit et qu'il ne faudrait pas soupçonner qu'il y ait *legavit* à sa place.

Ainsi, vous le voyez, mon cher ami, l'imprimerie de Weidenbach, dont le souvenir était perdu depuis quatre siècles, semble se dégager à nos yeux du milieu d'épaisses ténèbres que je suis loin encore de pouvoir dissiper, et qui s'affaissent néanmoins sous mes patients efforts ; mais quand vous répudieriez les conséquences que je tire des faits typographiques que j'ai observés, ces faits n'en ont pas moins leur valeur ; aussi je continuerai à vous les faire connaître et vous à me lire avec quelque intérêt.

VOTRE AMI.

TROISIÈME LETTRE

MON CHER AMI,

Cette lettre, la dernière au sujet du Nouveau Testament dont je vous entretiens depuis quelque temps, aura pour objet de comparer la Bible Mazarine à la Bible attribuée à Zel. Il suffit de remarquer qu'elles ont le même nombre de lignes pour s'aviser de cette comparaison.

J'admirais la Bible attribuée à Zel; mais en la voyant en présence de celle de Gutenberg, imprimée sur velin, étalant ses pages, ses lignes, ses lettres vraiment grandioses, je rougissais presque de mon admiration (1) :

Quantum lenta solent inter viburna cupressi...

La Bible de Gutenberg est un chef-d'œuvre magistral, sans rival, comme il était sans modèle.

Comment cette merveille de la typographie serait-elle donc le premier ouvrage important qu'ait imprimé Gutenberg? On ne s'élève point à une si haute perfection, sans s'y être préparé par de longs et sérieux efforts. Je ne puis, en un mot, douter un instant que Gutenberg, avant d'imprimer cette Bible, n'ait imprimé celle de 36 lignes, qu'on s'obstine encore à donner à Albert Pfister de Bamberg.

La Bible de 36 lignes ne porte pas de nom d'impri-

(1) On vient de vendre, le 6 juin 1873, l'exemplaire sur papier de cette Bible Mazarine, de la bibliothèque du brasseur H. Perkins, 67,250 fr., et l'exemplaire sur velin, de la même Bibliothèque, 85,000 fr.

meur ; ce silence, Gutenberg l'a toujours observé dans ses ouvrages.

Pfister aurait-il caché son nom, lui qui n'a pas manqué de l'imprimer, dans un long colophon, à la fin de la mince plaquette des quatre histoires?

Il l'a imprimé aussi, à la fin du *Bélial*, traduit en allemand (1), volume qui ne compte pas 50 feuilles et qui n'a que 28 lignes par page.

Le caractère de la Bible était neuf, celui des quatre histoires, fatigué, usé par un long usage. Ainsi Pfister aurait débuté par un énorme ouvrage, sans avoir tenté d'essais préliminaires !

Ensuite est-il croyable qu'on s'avise d'imprimer une Bible de 882 feuillets, quand il vient d'en paraître une qui n'en a que 641, c'est-à-dire, environ les trois quarts?

Enfin quelle est donc cette Bible, imprimée l'année du jubilé de 1450, en caractère de missel, si ce n'est la Bible de 36 lignes (2)?

Avant de finir cette lettre, je veux placer sous vos yeux le passage de la chronique de Cologne auquel je viens de faire allusion :

Ind in den iairen uns heren do men schreylf .MCCCC.L. do was eyn gulden iair, do began men tzo drucken ind was dat eyrste boich dat men druckde die Bybel zo latijn, ind wart gedruckt mit eynre grouer schrifft. As is die schrifft dae men nu Mysseboicher mit druckt.

En voici la traduction littérale :

Et l'an de notre Seigneur qui s'écrit MCCCCL, et qui fut une année d'or (c'est-à-dire où l'on célébra un Jubilé),

---

(1) Ce volume, auquel manque 3 feuillets, et dont le 24e est déchiré, a été vendu l'an dernier (1872), à Leipsick, 8,700 fr.

(2) Les 52e et 56e feuillets du second volume de cette Bible de 36 lignes, sur papier, ont été vendus l'an dernier 217 fr., quoiqu'il y manque la seconde moitié de la seconde colonne. C'est que les enchérisseurs de Leipsick regardaient cette Bible vénérable comme la première qu'ait imprimée Gutenberg.

on commença à imprimer, et le premier livre que l'on imprima fut la Bible en latin, et elle fut imprimée en grands caractères, semblables à ceux des missels de nos jours.

La date de cette chronique, imprimée à Cologne, est de 1499.

L'auteur anonyme de cette chronique tenait d'Ulric Zel lui-même, qui vivait encore quand elle parut, les précieux renseignements qu'elle contient, sur l'origine et la propagation de l'imprimerie.

Je penche à croire que Zel a imité Gutenberg, dans la disposition générale de son édition, car on ne pourrait pas dire que c'est par hasard que les deux éditions ont le même nombre de lignes.

Elles ont l'une et l'autre deux colonnes de 42 lignes, celle de Gutenberg 641 feuillets, l'autre 679. La différence n'est que de 37 feuillets.

Gutenberg n'imprima pas les titres des chapitres, Zel ne les imprima qu'au premier volume et vers la fin du second. Zel se montre plus imitateur qu'initiateur : il imite le caractère de Schœffer, au point que Van Praet s'y est mépris (1). Est-il étonnant qu'il emprunte à Gutenberg le nombre des lignès et presque le nombre des pages?

Maintenant, voici quelques fautes COMMUNES aux deux éditions :

Saint Mathieu, chapitre 17, 1	*assumpsit*	au lieu de	*assumit*
Saint Marc, prologue	*positio*	—	*expositio*
— chap. 8, 27	*ingressus*	—	*egressus*
Saint Luc, chap. 1, 17	*incredibiles*	—	*incredulos*
— chap. 19, 5	*suscipiens*	—	*suspiciens*
— chap. 12, 16	*quidam*	—	*cujusdam*
Actes des apôtres, chap. 3, 11	*tenerent*	—	*teneret*
— chap. 4, 8	*seniores*	—	*seniores audite*
— chap. 21, 1	*pateram*	—	*pataram*
St Pierre, 1^a^ epistola, ch. 5, 13	*coelecta*	—	*collecta*
— 2^a^ epistola, ch. 1, 19	*donec elucescat*	—	*dies elucescat*
— — ch. 3, 9	*promissi*	—	*promissionem suam*

(1) Voy. les Lettres d'un Bibliographe, p. 59.

St Pierre, 2a epistola, ch. 3, 10	*terra autem et quæ in ipsa sunt opera exurentur* (passé).
Saint Jude, chap. 3, 11	*abierunt* au lieu de *perierunt*
— chap. 3	*in adventu domini nostri J.-C.* (passé).
Apocalyps. Cap. 9, 14	*Eufraten* au lieu de *Eufrate*

Inutile de vous le dire : rien ne serait plus facile que d'allonger cette liste d'erreurs identiques des deux éditions. N'ai-je pas le droit d'en conclure que Zel avait choisi pour modèle de sa Bible celle de Gutenberg? Si Zel n'a pas choisi l'édition de Mayence, de 1462, qui, ayant 48 lignes, lui aurait permis de diminuer le nombre de feuilles, c'est probablement qu'il n'avait pas encore pu s'en procurer d'exemplaire. Il en résulterait que la première édition de la Bible de Zel remonte à l'an 1463 environ.

Ai-je besoin de vous rappeler, mon cher ami, que, si la Bible de Zel a quelque ressemblance avec la Bible Mazarine, ce n'est aucunement par la grandeur et la beauté du caractère? La première était faite pour des acquéreurs plébéiens, la seconde ne devait embellir que des bibliothèques patriciennes.

Quoi qu'il en soit, celle qu'on attribue à Zel n'en a pas moins, pour l'histoire de l'imprimerie, une immense importance si, comme je m'efforce de le démontrer et comme j'espère y réussir, elle est l'œuvre des Frères de la vie commune du couvent de Weidenbach. En attendant que je vous donne de nouvelles preuves, croyez que je suis toujours,

VOTRE AMI.

QUATRIÈME LETTRE

Mon cher ami,

J'ai un exemplaire du *LIS CHRISTI ET BELIAL*, dont l'examen, au point de vue de la typographie, offre quelque intérêt. C'est un in-folio de 96 feuillets, à deux colonnes de 36 lignes. Il se décompose en 8 cahiers de 10 feuillets et 2 cahiers (les derniers) de 8 feuillets. Les marges sont vierges.

On n'y voit qu'un signe de ponctuation ; il a la forme d'un *z* dont le trait du milieu est perpendiculaire à la longueur de la ligne.

Il y a beaucoup de signes d'abréviation et de groupes de deux lettres.

Il n'y a pas de division. Voici maintenant deux faits singuliers que j'y ai remarqués :

1° Dans un grand nombre de colonnes, les lignes sont de longueur inégale ; mais je n'ai constaté ce défaut que dans les colonnes des pages de rang pair (verso). Voyez entre autres les verso des feuillets 34, 48, 50, 54, 58, 68, 71, 72, 74, 82, 87, 88.....

2° Souvent le commencement d'un mot finit une colonne et la fin du même mot commence la colonne suivante, mais seulement quand les colonnes appartiennent à la même page ; car les deuxièmes colonnes d'une page finissent toujours par un mot complet. Il y a une exception : la seconde colonne du recto 92 finit par la syllabe : *bar ;* la première du verso suivant commence par : *tholomeus.*

Quelle est la cause de ces faits si remarquables? Je l'ai cherchée et je ne doute pas de l'avoir trouvée : les personnes qui ont lu avec quelque intérêt les *Lettres d'un Bibliographe* verront dans la solution que je vais donner de ce nouveau problème de bibliographie une nouvelle preuve de la dictée simultanée que faisait aux compositeurs un lecteur ou, comme on disait, un Anagnostes. La dictée simultanée avait pour objet, dans le cas que j'en examinais dans les lettres dont je viens de vous parler, d'exercer à la fois plusieurs apprentis qui composaient le même texte. Dans le cas présent, on dictait à deux compositeurs deux parties différentes du texte. On exerçait encore ainsi deux apprentis, mais la composition, n'étant plus la même pour les deux compositeurs, avançait deux fois plus vite que dans le premier cas.

Afin de procéder à la composition du volume qui nous occupe, un lecteur dictait à deux compositeurs à la fois le texte qu'il lisait dans un exemplaire manuscrit, du même format que notre volume.

Voici d'abord le motif qui me fait croire que l'anagnostes dictait d'après un manuscrit : le verso du feuillet 40 et le recto du feuillet 41, pour peu qu'on les considère ensemble, chose facile, ces pages étant en regard l'une de l'autre, ont des physionomies typographiques dont la différence saute aux yeux : le verso a peu d'abréviations, le recto en est surchargé. C'est que le manuscrit, d'après lequel, suivant mon opinion, l'on dictait, était écrit dans le recto correspondant d'une écriture plus fine que les pages qui précèdent et qui suivent; or, notre volume étant d'un bout à l'autre imprimé avec le même caractère, il fallait pour reproduire le manuscrit, page pour page, multiplier les abréviations.

Quant au mode de composition de notre volume, le voici : l'anagnostes dictait à l'un des compositeurs que je désignerai par la lettre *R* le *Recto* des feuillets et à l'autre que je désignerai par la lettre *V* le *Verso*. Il pouvait dicter

une ligne à la fois, les lignes n'ayant, en moyenne, que six mots.

Afin de mieux saisir le procédé que j'attribue à nos typothètes, supposons que le lecteur soit arrivé au commencement d'un verso ; alors il en dicte d'une voix sonore et en se tournant vers *V* la première ligne de la première colonne, puis se tournant vers *R* la première ligne de la première colonne du recto voisin. Il passe alors aux secondes lignes des premières colonnes du verso et du recto et ainsi de suite.

Voyons maintenant comment ce procédé rend compte des mots qui ne sont coupés qu'à la fin des premières colonnes : l'anagnostes, après avoir dicté une page verso au compositeur V et une page recto au compositeur R, devait leur dicter les pages verso et recto suivantes, pages qui n'étaient ni pour V, ni pour R, la suite de ce qu'ils venaient de composer ; car V reprenait où R venait de finir et R où V allait finir. Ainsi le compositeur V passait les pages recto et le compositeur R les pages verso ; il en résultait qu'ils ne comprenaient qu'avec peine le texte qui commençait chaque nouvelle page ; pour diminuer l'obscurité résultant de cette cause, l'anagnostes finissait chaque page par un mot complet ; il en résultait, pour chaque page suivante, qu'elle ne commençait pas par la queue d'un mot, circonstance qui eût contribué à en rendre plus inintelligible encore le commencement.

Mais s'agissait-il de passer d'une colonne à la suivante, dans la même page, la même obscurité n'était plus à craindre ; aussi les mots alors sont-ils souvent coupés, laissant leur tête au bas de la première colonne et portant leur queue au haut de la seconde.

La dictée à deux compositeurs rendra compte mieux encore de l'inégalité des lignes dans les colonnes des pages verso. Il est évident que si les pages de rang pair et de rang impair étaient l'ouvrage d'un compositeur, on constaterait dans les unes et dans les autres les mêmes qualités

et les mêmes défauts; s'il en est autrement, il faut que deux compositeurs y aient travaillé. Le compositeur V était moins soigneux; il savait que les lignes doivent être de longueur égale; souvent même il les faisait telles; mais plus souvent il négligeait de le faire, tandis que le compositeur R remplissait toujours cette condition de leur travail.

C'est ainsi, mon cher ami, que l'inégalité des lignes des pages verso et les mots non coupés à la fin des pages m'ont amené à conclure que deux compositeurs travaillaient ensemble, sous la dictée d'un lecteur, à notre intéressant incunable.

Vous ne m'objecterez pas qu'ils auraient pu composer en lisant le texte eux-mêmes : car alors dans quel but se seraient-ils appliqués à commencer chaque page par un mot complet? Lisant le texte eux-mêmes, ils pouvaient le composer tel qu'ils le *voyaient*, tandis qu'en *entendant* des syllabes finales, dépourvues de sens, ils ne pouvaient qu'hésiter ou se tromper en les composant. De plus, si les compositeurs avaient lu le texte eux-mêmes, ils auraient composé les mêmes mots de la même manière; or, le compositeur R estropie au moins six fois le mot *sicut* qu'il écrit *sicud*, tandis que le compositeur V l'écrit toujours comme il faut. Je vois aussi dans R *capud* pour *caput* et *marsubium* pour *marsupium*. En entendant prononcer ces mots, surtout par une bouche allemande, R pouvait commettre les fautes que je signale. V, sans doute plus instruit, a su les éviter.

Vous voyez que je regarde ici comme certain que le manuscrit offrait les *mêmes* mots écrits de la *même* manière; ce n'est pas trop supposer, quand il s'agit d'un manuscrit *latin*, servant de texte pour une édition imprimée.

Enfin, si les compositeurs avaient lu le manuscrit, il eût été plus simple de leur en donner à chacun une moitié; mais alors les anomalies des pages paires demeureraient

inexplicables, puisqu'elles devraient se montrer aux pages impaires, comme aux pages paires d'une même moitié du volume.

Vous reconnaissez sans peine que l'anagnostes, en dictant deux pages en regard l'une de l'autre, au lieu de dicter deux pages appartenant l'une à la première, l'autre à la seconde moitié du manuscrit, s'épargnait de fatigantes lenteurs et des chances d'erreur sans nombre.

Vous ne me direz pas que les deux compositeurs tenaient le volume du texte ouvert sous les yeux, copiant ensemble l'un le verso, l'autre le recto, en regard l'un de l'autre; ce procédé, qui abrégeait assurément la besogne du lecteur, aurait inutilement fatigué les deux compositeurs, réduits à n'avoir qu'un même texte à eux deux et dont par conséquent ni l'un ni l'autre n'aurait pu faire un usage convenable et commode.

Mais j'ai d'autres preuves à l'appui de mon explication : à la fin de chaque chapitre, il fallait mettre un point dont je vous ai déjà mentionné la forme et l'emploi. Chaque compositeur avait à placer ce signe de ponctuation 50 fois environ; R l'a négligé 25 fois, V 6 fois; de plus, V a placé des groupes de ce signe dans lesquels on le voit répété 2, 3, 4, 5, 6 et même 12 fois.

Ainsi dans les pages recto ce signe ne paraît que 25 fois environ, au lieu de 50, et dans les pages verso il paraît près de 100 fois et ne manque que 6 fois.

Tant de signes *négligés* dans les pages recto, tant de signes *prodigués* dans les pages verso, n'est-ce pas l'indice du travail de deux compositeurs différents?

Voici une autre différence qui, je l'espère, achèvera de vous convaincre : dans les 36 premières pages recto du volume, je vois les mots : *distingwe*, *swasum*, *swasit*, *manswetus*, *lingwa* plusieurs fois, *sangwis* plusieurs fois, mots dans lesquels *w* remplace *u*. Dans le reste des pages recto du volume, cette faute n'a plus lieu.

Dans toutes les pages verso, le mot *sanguis*, que j'y

compte au moins vingt-une fois, et les mots *lingua*, *persuasio*, etc., sont composés sans cette faute. A moins de dire que les pages recto exerçaient sur le compositeur R, pour le faire broncher, *une influence secrète* que n'avaient pas les pages verso, il nous faut en convenir : un lecteur dictait à deux compositeurs en même temps les pages verso et recto en regard l'une de l'autre.

Je terminerai cette lettre en vous indiquant encore deux différences frappantes entre les pages recto et verso :

1° Je ne vois guère de fautes dans les pages verso; voici une liste, incomplète sans doute, de celles que j'ai relevées dans les pages recto ; les chiffres indiquent le feuillet :

1	commissum	pour	commisso
3	obyciendi	—	objiciendi
4	acttum	—	actum
22	sagwinem	—	sanguinem
23	wltis	—	vultis
25	angnus	—	agnus
32	ligwa	—	lingua
33	sagwinem	—	sanguinem

Il manque une ligne au texte; elle est manuscrite dans mon exemplaire ; c'est au 12ᵉ feuillet et toujours à la page recto.

2° Vous savez que, dans les premières éditions du xvᵉ siècle, on laissait un espace vide, destiné à recevoir une lettre peinte en rouge ou en bleu, et que souvent on l'imprimait au milieu de cet espace en petit caractère, afin de prévenir toute erreur du rubricateur. Dans la première moitié de notre volume, ces petites lettres imprimées manquent. Dans la deuxième, j'en compte 19 aux pages recto; aux pages verso, je n'en vois que 4.

Ainsi de l'examen attentif et minutieux de ce livre, au point de vue typographique, il résulte qu'il est l'œuvre de deux compositeurs simultanés.

C'est, mon cher ami, C. Q. F. D.

FAC-SIMILE

Des 19 dernières lignes de la dernière colonne de l'ouvrage et du colophon, en vers hexamètres et pentamètres, qui les suit immédiatement :

quia dixerūt ĩimici mei idest di
aboli mala michi et q̃ custodiūt
aĩam meã ꝯsiliū fecerūt in vnū
dicentes deus dereliquit eū pse
quimini et ꝯprehendite q̃a non
est qui eripiat eū. tamen orans
dicit in penitēcia. deus ne elon
geris a me et usqꝫ in senectã et
senium deꝰ ne derelinquas me.
Propterea tã iuuenes q̃ senes
mediteñt in hoc opusculo et p
pendant magnam dei misericor
diam peccatoribꝫ adesse. et ideo
opusculũ istud inter eosdē noïe
tur peccatorꝫ consolacio quia cū
legeritis dicatis deo. multiplica
sti magnificenciam tuam et con
uersus cōsolatus es me ad vitã
perhennem. Amen ...

.Versus.

Ut gaudere solꝫ fessus iam nau
ta labore . Desiderata diu litora
tuta vidēs. Haud aliter pressor
huius iam fine libelli . Exultat
viso lassus et ipse quidem . Laus
christo detur fluit a quo quicq̃d
habetur....

CINQUIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Vous serez peut-être curieux de connaître, au point de vue littéraire, le livre que nous venons d'examiner au point de vue typographique ; eh bien ! lisez d'abord la lettre suivante :

Gervinus Cruse à Jean Veldener, maître en l'art d'imprimer, salut.

On vous a demandé, dans votre intérêt et dans celui des acheteurs, d'imprimer le livre qu'on appelle « Consolation des pécheurs, » ou vulgairement « Bélial, » et vous désirez savoir en quoi il consiste. Le voici, mon très cher ami :

La pratique de la procédure judiciaire, avec la citation des lois à l'appui, à propos d'une cause sacrée, la rédemption du genre humain, se trouve exposée d'une manière complète et lumineuse dans cet ouvrage.

On y plaide en deux instances :

Dans la première, Bélial, procureur de l'enfer, plaide contre Moïse, procureur de Jésus, notre Sauveur, en présence de Salomon, chargé de juger. Le plaidoyer roule sur l'usurpation (*de spolio*).

Dans la seconde, Joseph, fils du patriarche Jacob et vice-roi d'Egypte, est délégué par le divin siége ; mais la cause demeurant pendante, les parties, à la requête du roi David, conviennent d'un compromis et choisissent pour arbitres

Octavien (Auguste), Jérémie et Isaïe, lesquels prononcent la sentence.

Assurément, quiconque lira ce procès avec soin en recueillera de grands avantages ; car il y apprendra facilement non-seulement tout ce qu'il y a à faire en toute procédure, mais encore la manière de le faire d'après les règles authentiques.

Ainsi n'hésitez pas, mon très honorable ami, et entreprenez vaillamment l'ouvrage qu'on vous demande.

Adieu.

Cologne, ce 7e jour d'août 74 (1474).

Cette lettre que je vous ai traduite est écrite en très bon latin et se trouve au commencement de l'édition de cet ouvrage due à Jean Veldener, du diocèse de Wurtzbourg. La lettre étant datée de Cologne, on en a conclu que le livre y avait été imprimé.

Ebert, *Allgemeines bibliographisches lexicon*, a, je crois, le premier, en 1821, exprimé un doute à ce sujet ; il indique Cologne ou Louvain. Depuis 1858, grâce à l'intéressante découverte de M. E. Van Even, archiviste de Louvain, on sait que c'est dans cette ville que Veldener a imprimé ce livre.

Du reste, Bélial a été souvent imprimé au xve siècle ; il a même été traduit en allemand, en bas-saxon, en hollandais, en italien, en espagnol et en français, quoique mis à l'index.

Lambinet, dans son *Histoire de l'Imprimerie*, tome II, page 80, dit en parlant de ce livre : « C'est un ouvrage aussi bizarre que *Processus Luciferi contra Jesum, coram judice Salomone,* composé (*sic*) l'un et l'autre par Jacques, de Théramo. J'ai vu ces deux ouvrages à la bibliothèque du duc de Saxe-Teschen, à Bruxelles. »

Sans doute, à moitié belge, Lambinet pouvait mal parler français ; mais, bibliographe, il devait savoir que *lis Christi*

et *processus Luciferi* sont un même ouvrage et surtout ne pas dire qu'il les avait vus.

Peut-être a-t-il voulu parler de l'ouvrage de Barthole (1), intitulé : *Processus Satanæ contra B. Virginem, coram judice Jesu.*

La lettre de Gervinus Cruse est bien courte, pour donner une idée suffisante de cet ouvrage qui est énormément long. Je vais tâcher d'y suppléer ; mais le plus souvent je ferai cette analyse en traduisant les passages convenables du livre.

Remarquons d'abord que l'auteur se propose un double but :

1° Il veut offrir un modèle à ceux qui veulent apprendre à plaider devant les tribunaux.

2° Pour atteindre ce but, il en suppose un autre : Moïse et Bélial plaident devant le tribunal de Salomon, l'un pour, l'autre contre la rédemption du genre humain.

Il en résulte qu'il traite une cause d'un suprême intérêt, de la façon souvent la plus comique ; mais ce qui nous fait sourire aujourd'hui s'écrivait et se lisait au XIVe siècle avec une foi naïve et du ton le plus sérieux.

Voici d'abord le titre et le commencement du prologue :

Ici commence le procès du Christ et de Bélial, en présence de Salomon, juge délégué par le divin Siége, procès dans lequel le Christ est accusé d'usurpation et de violence aux enfers, ouvrage offrant l'application des règles de toute procédure.

A tous les chrétiens et zélateurs de la foi orthodoxe de

---

(1) C'est le célèbre jurisconsulte Barthole, de Sassoferrato, mort à Pérouse, en 1356. Théologie et jurisprudence, voilà les sciences en honneur au XIVe siècle; subissant cette influence, Barthole composa l'ouvrage dont je parle dans cette lettre; il y suppose que Satan réclame l'empire de la terre où, depuis la chute d'Adam, il compte tant de sectateurs. La Vierge Marie réfute ses arguments. Jésus, juge du procès, donne gain de cause au genre humain.

notre sainte mère Eglise, qui liront ce *petit résumé*, Jacques, de Théramo (1), prêtre, archidiacre d'Averta, chanoine de l'Abruzze, le plus humble des élèves en droit canon de Padoue, se recommandant à vos prières, tant pour l'âme que pour le corps, salut.....

Voici en résumé comment l'auteur entre en matière :

L'homme, pour avoir mangé du fruit de l'arbre de la science, devait mourir et Dieu envoyer son fils pour sauver le genre humain. Ce fils naît d'une vierge, grandit au milieu des hommes, dit aux morts : levez-vous et ils se lèvent; aux aveugles : voyez et ils voient ; aux lépreux : soyez purifiés et ils sont purifiés ; aux muets : parlez et ils parlent ; aux malades : soyez guéris et ils sont guéris. Les Juifs le crucifient, il meurt en priant pour nous, ressuscite et descend, un étendard à la main, aux enfers qu'il assiége. Les princes des démons étonnés, car ils n'avaient jamais vu semblable mort descendre dans leur empire, se fortifient derrière leurs remparts et dans leurs tours ; mais le Christ brise leurs résistances et, tenant un étendard blanc orné d'une croix rouge, il précipite les démons dans l'abîme, entre dans leur empire en triomphateur et fait charger Satan de chaînes. Ce que voyant ses sujets, ils s'assemblent en foule et au milieu d'eux se lève Astaroth. Il leur adresse un discours dans lequel il les appelle : aimables frères, et leur conseille de présenter à Dieu la réclamation de leurs droits ravis. On nous a dépouillés, dit-il, car nous possédions et on a usé de violence envers nous ; je me fais fort de le prouver, et alors une sentence judiciaire nous enverra en possession de nos droits perdus.

A ces paroles d'Astaroth, ils passent du désespoir à l'espérance. Il me semble, ajoute-t-il, qu'il est encore parmi nous des hommes (*viros*) habiles en jurisprudence. Il faut les consulter et agir d'après leurs conseils.

---

(1) Téramo est le chef-lieu de l'Abruzze ultérieure.

La consultation a lieu ; en voici la substance : choisissez un procureur ou des syndics investis de vos pouvoirs ; car une société (*universitas*) ne peut agir que par un procureur ou des syndics, et il cite en détail les paragraphes des codes.....

Les démons approuvent Astaroth et à l'unanimité proclament procureur ou syndic Bélial qui accepte. Ici l'auteur développe le sens du mot procuration, en évoquant les articles des livres de jurisprudence.

Muni de cette procuration, Bélial se présente devant le tribunal du Seigneur de l'univers. Il y voit vingt-quatre vieillards et patriarches, assis en rond, et environnés d'un million de ministres du Seigneur. Un million d'assesseurs siégeaient aussi dans ce consistoire.

Bélial, le procureur infernal, se lève en la présence de Dieu, et d'une voix intrépide et retentissante il prononce des paroles douces comme le miel (*melliflue*).

Après un exorde insinuant, il rappelle à Dieu que, de temps immémorial, Satan a reçu du Seigneur, pour les posséder, les avoir et les tenir, corps et âme, les hommes de toute la terre ; il ajoute qu'un nommé Jésus, fils de Joseph et de Marie, a envahi l'enfer et chargé Satan de chaînes de feu. Je viens, dit-il alors, en qualité de procureur de l'enfer, vous demander justice de ce Jésus. Je devrais vous prendre pour juge ; mais comme Jésus a dit sur la terre que Dieu était son père, je supplie donc votre sainteté de remettre cette cause entre les mains d'une personne neutre, versée dans la science du droit, afin qu'elle prononce entre nous.

Le Seigneur répond au procureur : quel est le diocèse de ce Jésus ? C'est le diocèse de Nazareth, car, né à Bethléem, il a été élevé à Nazareth. Eh bien ! dit le Seigneur, cette cause relève du diocèse de Jérusalem, qui n'en est pas éloignée d'une journée (*dieta*), et il cite un paragraphe *de rescriptis*.....

Remarquez, très saint Père, dit Bélial, que notre cause

appartient à d'autres lieux. Qu'importe, dit le Seigneur, puisque l'inculpé doit être tiré du lieu de sa naissance ou de son domicile, en vertu du rescrit : *quand la distance n'est pas d'une journée de chemin*, comme nous venons de le dire, en vertu du paragraphe.....?

Le dialogue continue, et enfin, sur la proposition du Seigneur, Bélial accepte pour juge Salomon, roi de Jérusalem, à qui le Seigneur adresse une délégation. Suit la teneur de l'acte :

Alpha et Oméga à Salomon, roi de Jérusalem, salut !

Cette pièce reproduit le sujet du procès pendant entre un certain Jésus, fils de Marie et de Joseph, du diocèse de Jérusalem, procès dans lequel il s'agit de l'empire du monde. Elle finit en ces mots : donné en Paradis, ce vingt-sixième jour de mars (1), indiction.....

Muni de ce rescrit, Bélial, accompagné de notaires et de témoins, va trouver ledit roi Salomon et, s'agenouillant à ses pieds, lui dit en toute humilité : Le Seigneur du monde vous salue ; voici une lettre qu'il vous envoie, avec sa bénédiction.

Salomon ôte son royal béret (*birreto*), s'incline et prend respectueusement la lettre. Il la lit, en examine la bulle (de plomb), l'écriture et le fil, ainsi qu'il le doit et, n'y trouvant rien à redire, la fait remettre à Daniel, greffier de la cour, pour la transcrire sur le registre des actes et pour en enregistrer la présentation et la réception.

Alors Salomon ordonne à son greffier de rédiger une citation, selon les formes de la cour. Voici la teneur de l'ordre de citer :

Salomon à Azaël, messager rapide, salut !

Voulant obéir aux ordres divins, nous t'ordonnons, en vertu de nos pouvoirs, de faire citer de notre part, ou

---

(1) Il faut, pour se rendre compte des dates qui se rencontrent dans le cours de cet ouvrage, se rappeler que, l'année de la mort du Sauveur, Pâques tombait le vendredi 15 de Nisan (3 avril).

plutôt de la part de Dieu, le nommé Jésus à comparaître par devant nous en notre palais, soit en personne, soit par procureur, trois jours après réception des présentes, pour y répondre sur certaines violences et usurpations, commises par ledit Jésus, dans ledit enfer, au préjudice de ladite congrégation infernale..... que si cette citation tombe un jour férié, non suivi d'un jour férié.....

Donné à Jérusalem, le vingt-septième jour du mois de mars.....

Le messager Azaël, de retour, fait enregistrer l'acte de citation qu'il vient de transmettre.

Alors Jésus, sachant qu'il ne pourrait comparaître en personne, ayant à remplir un devoir plus impérieux, celui d'envoyer le Saint-Esprit aux apôtres, avant d'envoyer ceux-ci prêcher l'Evangile par toute la terre, choisit et institue, pour son procureur légal, dans cette cause, Moïse, le législateur, qui accepte.

Le terme de la citation approchant, à l'heure où les juges ont coutume de rendre la justice, immédiatement après vêpres et avant les ténèbres de la nuit, sur la demande du procureur infernal, présent devant les juges, on appelle, selon l'usage, ledit Jésus. Celui-ci, comptant sur son procureur, ne comparaît point, non plus que Moïse, qui croyait que le lendemain était le jour péremptoire.

En conséquence, Bélial demande que l'on prenne acte de sa comparution et de la contumace de son adversaire et qu'on l'envoie immédiatement en possession. Salomon refuse. Bélial insiste; mais la cause est remise, et le 31 mars, à l'heure accoutumée, Moïse, procureur de Jésus, comparaît. Le débat s'engage entre les deux procureurs. Entre autres choses, Moïse dit à Bélial : Toi et ceux qui t'ont fait leur procureur, n'êtes-vous pas excommuniés? Votre orgueil ne vous a-t-il pas précipités des cieux? Vous êtes donc excommuniés, séparés de la société de Dieu et des saints anges; cela est notoire dans tout l'univers et, pour ce motif, cité par toi, on n'est pas tenu de comparaître,

puisque tu ne saurais plaider en justice. Cependant, je consens à discuter avec toi, représentant de l'enfer (*universitatis infernalis*).

Alors Bélial prétend que lui et les siens n'ont jamais été excommuniés ; il reproche à Moïse le meurtre d'un Egyptien dont il a enfoui le corps dans le sable et le traite d'infâme. Moïse stupéfait garde le silence ; mais Salomon cherche à rétablir la concorde. La discussion continue entre Moïse et Bélial. J'en supprime les ennuyeux et interminables détails, hérissés qu'ils sont de termes de jurisprudence.

Je signalerai l'ordre de Salomon au messager rapide, Azaël, de citer comme témoins Abraham, Isaac, Jacob, David, Jean-Baptiste, Aristote, Virgile et Hippocrate !

Un huissier de la cour appelle les témoins cités qui se présentent en personne devant le juge siégeant sur son tribunal. Bélial est présent. Les témoins viennent l'un après l'autre prêter serment devant Moïse en posant la main sur les saints Évangiles. Bélial les récuse, Moïse les maintient.

Alors Bélial, indigné, quitte la salle du jugement, emportant une copie de la déposition des témoins et descend aux enfers afin d'y consulter les habiles en jurisprudence. De retour devant Moïse, il persiste à récuser les témoins. Abraham, dit-il, est un concubinaire ; Isaac, un parjure ; Jacob, l'usurpateur des droits de son frère aîné ; David, un homicide et un adultère. Quant à Virgile, ne l'a-t-on pas vu suspendu dans la corbeille aux jugés, au haut d'une tour, pour s'être amouraché d'une femme (1) ? Hippocrate n'a-t-il pas fait mourir son neveu ? Aristote n'est-il pas un plagiaire qui s'est emparé de la bibliothèque (*armarium*) de Salomon, du temps d'Alexandre, et s'est approprié sa sagesse et sa science ? Quant à Jean-Baptiste, je ne vois

(1) Voy. le fabliau d'*Hippocrate* et les *Faits merveilleux de Virgile*.

que des vertus en lui : mais que peut contre moi son témoignage? *Dictum unius, dictum nullius.*

Moïse et Bélial s'attaquent et se défendent tour à tour à force de citations des livres saints et des livres de droit. Moïse en vient à traiter Bélial de désobligeant et de méchant ; tu ne me laisses pas achever ma phrase, sans me couper la parole. Écoute-moi donc, s'il te plaît, avec un peu de patience.

Bélial, pour se moquer (*trufare*) de Moïse, lui répond : Parlez, seigneur, votre serviteur écoute. La lutte de mots, d'arguments et de citations se prolonge démesurément entre eux.

Entre autres démarches, Bélial va, le 18 avril, accompagné d'un notaire et de témoins, trouver Salomon, pour lui présenter une demande d'appel de sa sentence contre lui. Taxant son juge d'injustice, le procureur infernal veut en appeler à Dieu lui-même, sous la protection et la défense de qui il se place lui, l'université infernale et tous leurs biens à la fois. Il demande en même temps avec instance les apôtres (des lettres d'appel) à Salomon, qui les lui accorde.

Alors Bélial se présente devant le Seigneur qui lui dit : Vous avez les apôtres? Oui, Seigneur, répond Bélial, et il met la main à son escarcelle, en tire les apôtres et les présente à Dieu qui les lit et lui dit : Acceptes-tu Joseph, fils de Jacob, vice-roi d'Egypte? Oui, Seigneur. Alors, le Seigneur délègue la cause à Joseph, en ces termes :

Le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs à Joseph..... salut.....

Nous t'ordonnons d'infirmer ou de confirmer la sentence contre Bélial.....

Donné en Paradis, ce 23 avril.

Muni de ce rescrit, Bélial va trouver Joseph et le lui présente à genoux..... Joseph envoie Azaël, le messager rapide, sommer Jésus ou son procureur Moïse d'avoir à comparaître devant lui. Au jour fixé, Joseph siégeant à

son tribunal, l'huissier, selon la coutume, appelle Jésus à haute voix. Moïse s'empresse de s'écrier : C'est moi qui le représente. Du débat engagé entre Moïse et Bélial résulte la nécessité de convoquer devant Dieu quatre sœurs : Vérité, Justice, Paix et Miséricorde. Le Seigneur renvoie la cause à son fils. Après de longs débats, Bélial descend aux enfers, raconte les circonstances du procès et dit aux démons : Je crains fort que nous ne succombions dans la cause de notre appel. Je n'ai plus le courage de parler, car je ne sais plus que dire. Eh bien ! s'écrie Béelzébuth, demandons conseil aux habiles d'entre nous. Ceux-ci s'assemblent et sont d'avis de demander un compromis. Bélial, chargé de ce soin, va trouver David, pour le prier d'intervenir. David y consent. Bélial lui recommande alors de ne dire à personne que c'est à sa prière, à lui Bélial, qu'il va intervenir. Laissez-moi faire, répond David, qui sur-le-champ mande Moïse et lui propose de faire nommer des arbitres, pour terminer l'affaire, puis il l'envoie consulter Jésus. Moïse répète à Jésus les paroles de David. Jésus approuve le compromis.

Alors Moïse et Bélial se concertent avec David, sur le choix des arbitres. Bélial choisit l'empereur Octavien (Auguste) et le prophète Jérémie. Moïse choisit le naturaliste Aristote et le prophète Isaïe.

En cas de désaccord entre les arbitres, Joseph prononcera sans appel.

On fait venir des notaires et des témoins et l'on rédige l'acte de compromis, suivant toutes les formalités de la jurisprudence. Dans cet acte, on appelle Octave : *illustrissimum virum*, et Aristote : *naturalissimum virum*. Alors on jure, sur les saints Évangiles, de remplir les clauses de cet acte et les notaires et les témoins le souscrivent selon l'usage *curiæ divinæ*.

Les arbitres étant réunis en conclave, pour délibérer sur la cause qui leur est soumise, Jérémie se lève au milieu de l'assemblée ; puis, avec la permission et l'assentiment

de ses collègues, il leur dit d'une voix plaintive : Messeigneurs, l'univers se trouve aujourd'hui en notre puissance..... Il conclut en se déclarant pour la sentence de Salomon en faveur de Jésus.

Alors Octavien se levant, soupire et dit : C'est maintenant que je crois fermement que Jésus est véritablement le fils de Dieu..... Voici mon avis : On n'a qu'à partager le monde également entre Satan et Jésus.

Jérémie proteste contre ce partage qui pourrait livrer de bonnes gens à l'enfer. Aristote répond à Jérémie : J'ai beaucoup philosophé, cherchant la cause des phénomènes du ciel et de la terre. Ce que je vois maintenant se dérobait alors à mes yeux. Insensé, c'est en vain que je parlais..... Voici mon avis : Livrons à l'enfer les méchants et laissons au Christ les gens de bien. Jérémie repousse cet avis qui livrerait, dit-il, tout l'univers à Satan, puisqu'il ne s'y trouve personne sans péché, et il cite à l'appui certains paragraphes des Clémentines, etc.

Isaïe accepte la sentence de Salomon, en faveur de Jésus, mais avec un amendement (*emendatione*) qu'il développe par d'interminables citations du Pentateuque, des Psaumes et des Prophètes.

Jérémie prend alors la parole pour lui répondre. Les deux prophètes s'adressent à tour de rôle de longs et lourds discours dans l'un desquels Isaïe passe en revue les sept péchés mortels et raconte à propos de chacun d'eux les crimes commis par les personnages bibliques, à commencer par Adam ; il ne pouvait pas remonter plus haut.

Jérémie, qui ne veut pas rester en arrière, traite à son tour du mensonge et il en rapporte des exemples sans nombre.

Enfin ils en viennent au jugement dernier et, ne pouvant descendre plus bas, ils en débitent assez de choses pour en composer un gros volume.

Après ces énormes discussions, Justice d'abord, ensuite Miséricorde se lèvent et parlent à leur tour.

Lucifer, qui voit qu'il n'a guère à compter sur Miséri-

corde, puisqu'il ne voit personne disposé à intervenir en sa faveur auprès du Seigneur, envoie un de ses anges (*angelorum*) à la vierge Marie la supplier d'intercéder en sa faveur auprès de son fils.

Marie répond : Je prierai volontiers mon fils en faveur de Lucifer, des anges déchus et de tous les autres pécheurs, puis parée de sa robe virginale et au milieu d'un nombreux cortége d'anges qui chantent l'hymne : *Ave, regina cœlorum! Ave, domina angelorum!* Elle se met en marche pour aller trouver son fils. Pendant le trajet, Justice et Miséricorde discutent encore. Enfin on annonce à Jésus l'arrivée de Marie ; il se lève, va à sa rencontre et l'adore. Il s'assied sur son trône et fait asseoir sa mère sur un trône à sa droite. Alors elle lui dit : J'ai à te faire une bien petite demande : ne confonds pas mon espoir. Jésus lui dit : Parle, ma mère ; non, je ne dois pas dédaigner ta prière. Mon fils, reprend-elle, c'est moi qui, tendre nourrice, t'ai donné à toi, Dieu et homme, le lait dont le ciel emplissait mes mamelles. Tu as grandi au milieu du monde, sans jamais détourner ton visage des pécheurs. Tu mangeais, tu buvais avec eux ; à ceux qui t'en faisaient un reproche, tu disais : Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs. Avec toi, Dieu du ciel et de la terre, je puis en convenir : ces chrétiens sont envers toi de très grands pécheurs ; mais les Juifs ne le sont-ils pas davantage, eux qui t'ont crucifié, blasphémé, outragé ; et cependant, quand tu expiras sur la croix, loin de les maudire, tu disais : Pardonnez-leur, mon Père, car ils ne savent ce qu'ils font. Oh ! combien tu dois plutôt pardonner à tes chrétiens, qui ont toujours versé des larmes sur ta passion, qui m'ont toujours honorée, moi ta mère, par des jeûnes, des aumônes et des prières, ces chrétiens dont les jours se passent à gémir dans cette vallée de larmes. Grande fut sur la terre ta miséricorde ; qu'elle le soit encore, je t'en prie, dans les cieux. Obtiens donc, Seigneur, de ton père, le Dieu vivant, qu'il fasse

grâce à Lucifer ainsi qu'à ses anges déchus, puisque, guidé par la pénitence, il aspire à cette grâce divine.

Dans sa réponse, Jésus lui promet de l'exaucer, pourvu qu'elle mette d'accord Justice et Miséricorde.

Alors Marie, s'adressant à ces deux vertus, les engage à remettre leur cause entre ses mains. Elles acceptent et Marie leur dit : Toi, Justice, tu as été satisfaite, quand mon fils a précipité les pécheurs en enfer ; toi, Miséricorde, tu le seras à ton tour, lorsqu'il les en aura retirés.

Cependant Jésus ne ratifie pas cette décision dans toute son étendue. Il exclut du pardon plusieurs catégories de pécheurs, entre autres : les incrédules, les schismatiques endurcis.....

Miséricorde prend alors la parole, en faveur des petits enfants, morts sans baptême, bien que nés de parents chrétiens.

A ce propos, le Seigneur fait appeler la Mort et la Vie. Après avoir reproché à la Mort d'avoir enlevé ces petits enfants, puisque l'homme doit vivre cent vingt ans, et il cite à l'appui le chapitre VI de la Genèse, il la menace de la châtier ; de là un dialogue, farci de passages de la Bible.

Quibus explicitè recitatis, Aristote s'écrie : Que de grandeurs, que de merveilles que ni mes yeux, ni mes oreilles, ni mes autres sens n'ont jamais connues ! J'approuve la décision ; mais, Isaïe et Jérémie, ne m'oubliez pas auprès de Jésus, afin qu'il me retire de cette prison de ténèbres.

Alors Jérémie formule et dicte la sentence définitive en ces termes :

Au nom du Seigneur, *Amen*. Nous, Octavien, Isaïe, Aristote et Jérémie..... approuvons la sentence rendue entre les parties.

Celles-ci en demandent chacune une copie que le tabellion rédige et remet à Moïse et à Bélial. Celui-ci, en possession de cette pièce, descend rapidement aux enfers et

la présente à ses compagnons. Alors Béelzébuth et Astaroth proposent, en l'absence de Satan, enchaîné dans l'abîme, de lui donner pour remplaçant provisoire Béelphegor. Celui-ci adresse aux démons réunis en sa présence un discours qui commence ainsi : Mes frères, le coup que l'on prévoit ne fait guère de mal. Gardons-nous donc d'imiter ces peuples sans sagesse et sans prudence dont les regards ne peuvent jamais atteindre au delà du présent. Alors il leur conseille de distribuer les démons par tout l'univers et de leur assigner les royaumes du monde pour les défendre contre Jésus et ses guerriers, en endurcissant les cœurs, pour les empêcher de croire en Jésus. Il finit par ces mots : Mieux vaut périr les armes à la main que vivre témoins de nos malheurs. Aux armes, vaillants enfants ! Préparez-vous au combat !

On applaudit ce langage et sur-le-champ, en présence de tous, on se partage les royaumes et les démons se répandent sur la terre pour s'y déchaîner contre Jésus et ses croyants.

Moïse remet à Jésus la sentence des arbitres. Jésus la lit avec joie et va trouver ses disciples. Il les trouve enfermés dans une maison, à cause de la crainte qu'ils avaient des Juifs et leur dit : La paix soit avec vous ; c'est moi, ne craignez point..... et il continue ainsi longuement, en reproduisant des chapitres de l'Évangile et des Actes des apôtres.

Après ce discours, il s'élève dans les nues jusqu'au ciel et disparaît.

Jésus arrive au ciel. Son père, le Saint-Esprit et toute la cour céleste viennent à sa rencontre. On y voit les patriarches, les vieillards, les anges, les archanges, les trônes, etc., ils l'accompagnent aux portes du paradis. Jésus en demande l'entrée ; un chérubin, entendant sa voix, saisit une lance de feu, regarde à travers une petite fente (*rimulam*), reconnaît Jésus et après quelques pourparlers lui ouvre les portes du paradis. Ledit Jésus y entre avec

toute l'armée des croyants ; c'est là qu'est le char de Dieu ; c'est là qu'est la multitude innombrable des cœurs joyeux que Jésus vient de délivrer de la captivité de l'enfer.

Alors Jésus demande la parole à son père qui la lui accorde. J'ai fait ta volonté, dit-il d'abord, puis il finit par ces mots : *Emitte spiritum tuum et creabuntur et renovabis faciem terræ.* Alors son père lui dit : Allons-nous asseoir. *Sede à dextris meis, donec*.... Il appelle le Saint-Esprit à sa gauche. Celui-ci demande à Jésus : Quelles sont ces plaies au milieu de tes mains ? Alors Dieu le père envoie le Saint-Esprit aux apôtres qui reçoivent en même temps le don des langues.

Ici l'auteur raconte la conversion de saint Paul, sur le chemin de Damas.

Enfin les apôtres se partagent, par la voie du sort, la terre qu'ils vont convertir : Pierre aura Rome et l'Italie ; Jean, l'Asie, etc. Ils partent tous, guerriers invincibles, à la conquête des nations qu'ils veulent soustraire à l'enfer et à ses princes.

Ici Jacques de Théramo s'exprime en ces termes : Lecteur, tu liras les histoires des apôtres et des autres saints, leurs successeurs, et tu y apprendras leurs glorieuses défaites dans onze combats, depuis Néron jusqu'à Julien l'Apostat. Ils ont versé leur sang, mais ils ont remporté la victoire et conquis l'empire de Rome et le reste des nations. Ils ont de plus gagné le royaume de Dieu, désormais leur séjour pour l'éternité. Tâchons de mériter aussi cette palme de la victoire. C'est par elle, c'est en elle que Dieu vit et règne dans tous les siècles des siècles. *Amen.*

Malgré les immenses digressions auxquelles il s'est abandonné, sans pitié pour son lecteur, malgré cette dernière adresse au lecteur, Jacques de Théramo reprend encore la plume. Je ne citerai des pages qu'il ajoute que le passage suivant ; le reste n'apprend rien au lecteur, surtout au lecteur de nos livres saints.

..... Au sujet de l'ouvrage ci-dessus que j'ai, pour ainsi

dire, cueilli, comme l'abeille fait son miel, dans les différents livres de l'Ecriture sainte, me laissant aller à l'inspiration de la grâce divine, j'implore non-seulement la bienveillance du lecteur, mais je réclame encore un censeur franc et sévère ; car, je ne saurais le nier, mon *opuscule* offre à la critique des témérités blâmables. Mais s'il s'y rencontre quelques passages dignes de louange, c'est à la grâce divine qu'il les faut attribuer.....

Je le soumets d'abord à la lime correctrice de la sainte mère Eglise et de notre seigneur très saint, le seigneur Urbain Six, pape par la Providence divine et véritable époux de la sainte Eglise romaine, cette mère de tous les fidèles, cette lumière de tous ceux qui sont égarés.

Je le soumets aussi à ceux qui sont plus éclairés que moi, et surtout au vénérable seigneur, le seigneur ange de Castellio, archevêque de Padoue, docteur en droit canon et civil et mon maître respecté ; car je n'ai dans mon ouvrage d'autres opinions que celles qu'il enseigne et qu'il prêche. Je n'attends de mes lecteurs qu'une récompense : c'est qu'ils veuillent bien adresser au juge très miséricordieux leurs ardentes prières pour tous mes péchés.

Donné à Aversa, auprès de Naples, l'avant-dernier jour du mois d'octobre, indiction 6, an du Seigneur 1382...., la 33[e] année de mon âge, âge qui est toujours pour l'homme l'âge des péchés.....

Jeunes gens et vieillards, méditez cet *opuscule* et reconnaissez l'abondance de la miséricorde de Dieu pour les pécheurs. C'est pourquoi on appellera cet *opuscule* la Consolation des pécheurs..... *Amen.*

En terminant cette analyse, trop longue sans doute pour ne pas ennuyer, mais trop courte encore pour faire connaître un si long ouvrage, je vous demanderai si vous n'avez pas pensé en la lisant à la *Sarcotis*, de Masen, et au *Paradis perdu*, de Milton ? Quant à moi, persuadé que Minerve ne sort jamais armée que du cerveau de Jupiter,

j'aime à voir, dans Jacques de Théramo, l'inspirateur de Jacques Masen et dans Masen celui de Milton.

Pour tant de ressemblance, il faut bien quelque parenté.

Nous devons donc quelque reconnaissance à Jacques de Théramo qui nous a valu la *Sarcotis*, et à Jacques Masen qu'avait assurément lu Milton.

Votre ami.

SIXIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Maintenant que nous connaissons le livre, disons quelques mots de l'imprimeur : on a enfin depuis peu d'années découvert son nom : C'est Goiswin Gops de Euskyrchen, qui imprimait à Cologne, en 1475, le *Sermo ad populum prædicabilis in festo præsentationis.* »

Dans le *Katalog der Inkunabeln in der Stadt-Bibliothek zu Koeln*, le Dr Ennen reconnaît G. Gops pour l'imprimeur de notre *Lis Christi.* Il se fonde sur ce que le caractère de cette édition est le même que celui d'un livre imprimé par G. Gops et portant le nom de cet imprimeur. Ce livre lui a été communiqué par le savant bibliographe M. Holtrop, bibliothécaire de La Haye. Quel est ce livre? Le Dr Ennen ne le dit pas; mais ce doit être le *Sermo prædicabilis*, le seul livre connu, portant le nom de G. Gops.

Ainsi, grâce à MM. Holtrop et Ennen, on connaît plusieurs livres qu'il a imprimés; mais ils se réduisent à 95 feuillets, petit in-4°, aux 96 feuillets, in-f°, du *Lis Christi* en question et aux 12 feuillets, petit in-4°, du *Sermo prædicabilis.*

Tout cela ne fait qu'un léger bagage et vous savez l'imperfection typographique du *Lis Christi.*

G. Gops est-il donc un imprimeur dans le sens rigoureux de ce mot? Est-il vraisemblable qu'après avoir fondé

une imprimerie, G. Gops n'ait laissé que quatre ou cinq ouvrages et n'en ait signé qu'un de son nom ?

Le fondateur de l'établissement pouvait disparaître ; je vous l'accorde volontiers ; mais l'établissement restait et passait en d'autres mains.

Vers 1475 et à Cologne, une imprimerie en pleine activité ne pouvait manquer, au décès du fondateur, d'enrichir soit un héritier, soit un acquéreur.

Voyez ce qui se passait vers la même époque et dans la même ville ! Les imprimeurs Ther Hoernen, Koelhof et Quentell meurent, mais leurs imprimeries leur survivent.

C'est que la ville sainte avait une florissante université. Théologiens, jurisconsultes, prédicateurs y faisaient à l'envi gémir la presse. Il fallait à la vanité des maîtres et à la paresse des écoliers des livres imprimés, pour procurer de la renommée aux uns et délivrer les autres de la peine de copier ou de faire copier les manuscrits.

Ces réflexions vous amènent à accueillir mon opinion au sujet de G. Gops de Euskyrchen : c'était un des élèves des Frères de la vie commune du couvent de Weidenbach (1).

Tout autre imprimeur aurait-il employé un dispendieux anagnostes, au lieu de se servir d'un exemplaire imprimé ? En effet, vous avez vu que G. Gops imprimait en 1475 le *Sermo prædicabilis*. C'est donc vers cette date qu'il a imprimé le *Lis Christi*. Or, Jean Schussler l'avait imprimé à Augsbourg, le 2 juillet 1472. C'est même le dernier livre qu'il ait imprimé.

Si vous pouviez croire encore que G. Gops s'est servi d'un exemplaire de Schussler et non d'un manuscrit, vous n'auriez qu'à comparer leurs éditions : quant à moi, j'ai comparé la première moitié de l'une à celle de l'autre et

(1) Voy. les *Lettres d'un Bibliographe*.

Schussler m'a offert beaucoup plus de fautes que G. Gops. De plus, le texte de Schussler est souvent plus développé que celui de G. Gops.

Voici un échantillon du texte corrompu de Schussler :

Audite verbum Domini. Principes Sodomorum percipite auribus legem Dei MATER POPULO Gomorrhæ.

Voici le même passage dans G. Gops :

Audite verbum Dei principes Sodomorum, auribus percipite legem Dei vestri, populus Gomorrhæ.

C'est une citation d'Isaïe, I, 10.

Le passage tel que l'a imprimé Schussler n'est snsceptible d'aucun sens.

Les fautes de l'édition de Schussler indiquent suffisamment qu'elle a été imprimée aussi d'après un manuscrit.

Il est une autre édition du *Lis Christi* que vous pourriez regarder comme ayant servi à G. Gops; c'est celle de Veldener à Louvain, vers 1475.

D'abord je la crois postérieure à celle de G. Gops. Voici mes raisons :

1° L'édition de Veldener a d'innombrables arguments, imprimés en marge du texte. (Ces arguments, dans mon exemplaire de l'édition de G. Gops, sont écrits d'une main du xve siècle.)

2° Veldener, qui a le même signe de ponctuation que je vous ai signalé dans G. Gops, a de plus le point d'interrogation et le trait oblique /. (J'ai souvent remarqué ce trait dans les incunables de Belgique et de Hollande.)

3° La force de corps (1) du caractère de Veldener est moindre que celle de G. Gops ; aussi les 36 lignes de la page de Veldener n'en recouvrent que 34 de celle de G. Gops.

---

(1) La lettre métallique a deux dimensions invariables; c'est la moindre qu'on appelle Force de corps.

Ces trois différences concourent à établir l'antériorité de l'édition de G. Gops de Euskyrchen.

Cependant les deux éditions ont le même nombre de pages, le même nombre de lignes et un caractère presque identique. Ces ressemblances, qui ont une cause, n'autorisent pas néanmoins à conclure que l'édition de Cologne ait servi à faire celle de Louvain.

Celle-ci, qui me semble aussi avoir été faite d'après un manuscrit, car le nom propre *Theramo* y est imprimé au commencement et à la fin *Theranio,* présente souvent un texte plus long que l'édition de Cologne. En voici un exemple : Tandis que Veldener dit :

Nobisque extitit per eum lamentabiliter expositum quod,

G. Gops, 39 v., dit :

Nobis lamentabiliter exposuit quod,

l'un emploie cinq mots, l'autre deux, pour dire la même chose.

Je pourrais signaler d'autres différences ; ainsi l'une des éditions n'a pas servi à faire l'autre.

Si elles ont quelque ressemblance, quant à la disposition, c'est que Gervinus Cruse, dont je vous ai traduit la lettre, correspondait de Cologne, où G. Gops venait d'imprimer son *Lis Christi*, avec Veldener et lui décrivait cette édition.

Quant à la ressemblance des caractères, il est certain pour moi que Veldener avait appris la typographie à Cologne. Vous verrez en effet bientôt qu'il y avait dans cette ville une école de typographie d'où sont sortis Nicolas Jenson, William Caxton et beaucoup d'autres imprimeurs du xve siècle. Si Veldener n'a pas imité G. Gops jusqu'à partager ses pages en deux colonnes, c'est qu'il les disposait de manière à recevoir les arguments sur les marges. Il rapprocha donc les colonnes de chaque page et gagna ainsi des marges assez larges pour y imprimer les arguments.

La longueur de sa ligne est double de celle de G. Gops ; ainsi, là encore on reconnaît qu'il imitait l'imprimeur de Cologne. Cependant l'édition de G. Gops n'a pas dû précéder de beaucoup celle de Veldener.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire : on tirait alors très peu d'exemplaires, puisque l'édition de Schussler, par exemple, n'empêcha pas Veldener de faire la sienne ; par conséquent on en vendait peu. Il fallait donc recourir aux moyens le plus économique pour établir une nouvelle édition ; or, l'anagnostes coûtait cher et s'en passer était la première économie d'un imprimeur prudent. Il y a donc une grande probabilité que l'édition de G. Gops, qui a été faite sous la dictée d'un anagnostes, n'est pas l'œuvre d'un imprimeur ordinaire, mais celle d'un élève qui se faisait initier à la pratique de l'imprimerie, en un mot, d'un hôte des clercs de la vie commune du couvent de Weidenbach.

Votre ami.

SEPTIÈME LETTRE

MON CHER AMI,

Vous savez qu'on attribue au prototypographe de l'Angleterre, William Caxton, l'impression de la première édition latine de l'ouvrage intitulé : *De proprietatibus rerum.* On a cherché longtemps en vain un exemplaire de cette édition; alors on a nié qu'il en eût imprimé une. A quel parti faut-il s'arrêter?

Quand il ne resterait aucune trace de cette édition, on n'aurait pas le droit de la nier, parce que le témoignage qui en affirme l'existence est digne de la confiance du lecteur sans prévention. Voici ce témoignage :

And also of your charyte call to remembraunce
The soule of William Caxton first prynter of this boke
In laten tonge at Coleyn hymself to auaunce
That euery well disposyd man may theron loke,
And John Tate the younger, joy mote he broke
Which late hath in England do make this paper thynne
That now in our english this boke is printed inne (1).

En voici la traduction :

« Et de plus accordez un charitable souvenir à l'âme de

(1) J'emprunte le texte des quatre premiers vers au magnifique ouvrage de M. William Blades : « *The life and typography of William Caxton,* » et celui des trois derniers à la grosse compilation de Timperley : « *Dictionary of printers and printing.* »

Villiam Caxton ; car c'est lui qui, le premier, imprima ce livre, en latin, à Cologne ; il s'initiait ainsi à l'imprimerie, afin de mettre toute personne bienveillante à même de lire cet ouvrage.

« N'oublions pas non plus John Tate le Jeune et félicitons-le, lui qui vient de fabriquer en Angleterre le beau papier sur lequel est imprimé ce livre, traduit enfin dans notre langue. »

Ces vers se lisent dans le préambule que Wynken de Worde ajouta à la traduction anglaise qu'il imprima de l'ouvrage en question. Le luxe typographique de cette traduction ne prévient-il pas en faveur de l'imprimeur? De plus, Wynken de Worde avait été l'élève et fut le successeur de Caxton; il pouvait donc savoir quels livres avait imprimés son maître.

Mais je dois justifier ma traduction : Je me suis pénétré de la pensée que ces vers devaient exprimer dans leur ensemble, malgré les difficultés de la rime et de la mesure ; ainsi je vois dans le verbe *to advance* (to auaunce) l'idée de s'aider de l'imprimerie. Cette idée, Caxton lui-même, dans l'épilogue du IIIe livre des *Histoires de Troie*, l'a exprimée en ces mots : ..... Afin que mes amis reçussent ce livre, le plus tôt possible, j'ai appris l'art d'imprimer...... De plus, Wynken de Worde, en disant, dans le dernier vers cité : *Ce livre est maintenant traduit en anglais*, revient ainsi sur ce qu'il a dit dans les second et troisième vers : *Caxton a le premier imprimé ce livre en latin à Cologne,* et affirme une seconde fois le même fait.

Il est donc hors de doute que Caxton a imprimé à Cologne la première édition latine du *De proprietatibus rerum*.

N'est-il pas naturel que Caxton ait choisi l'ouvrage d'un auteur anglais? Cet auteur, Barthélemy de Glanvil, appartenait à la famille des Earls de Suffolk et à l'ordre des Franciscains ; il florissait vers 1360, année du Traité de Brétigny. Son ouvrage est une immense encyclopédie,

compilée d'un grand nombre d'auteurs et divisée en dix-neuf livres dont les sujets sont : Dieu, les Anges, l'Ame, la Matière, le Corps, les Ages, les Maladies, les Astres, le Temps, les Éléments, l'Air, les Oiseaux, les Eaux, la Terre, la Géographie, les Métaux, les Plantes, les Animaux, et enfin dans le dix-neuvième livre, les Couleurs, les Odeurs, les Saveurs, les Mesures, les Nombres et les Instruments de musique. Moins énorme que celle de Vincent de Beauvais, elle devait trouver plus de lecteurs ; aussi fut-elle traduite dans plusieurs langues et souvent imprimée avant la fin du xve siècle.

Il est à remarquer que l'ouvrage de Barthélemy de Glanvil, par son caractère plutôt sensualiste que spiritualiste, rappelle ceux de ses célèbres compatriotes, Roger Bacon et François Bacon : Roger, qui le précéda d'un siècle, avait, ainsi que lui, étudié à Oxford et à Paris et appartenu à l'ordre de Saint-François d'Assise et, par la portée encyclopédique de leur savoir, Barthélemy de Glanvil et François Bacon ne se ressemblent-ils pas ?

Mais il est temps de considérer notre volume au point de vue typographique :

Je crois pouvoir me dire possesseur d'un exemplaire de cette première édition si longtemps cherchée. En voici d'abord la description :

C'est un volume in-folio dont les feuillets ont près de 40 centimètres de haut et près de 30 de large. La page a deux colonnes de 55 lignes et le volume 247 feuillets (1), formant 25 cahiers tour à tour de 8 et de 12 feuillets, excepté le premier, qui en a 10, le second, 11, et le dernier, 6.

Signatures, réclames, pagination, nom d'imprimeur,

---

(1) Il manque à mon exemplaire, qui, du reste, est admirablement conservé, 3 feuillets, le 2e, le 9e et le 16e. Ainsi il faut, à partir du feuillet que j'ai numéroté 17, ajouter 3 pour avoir le folio d'un exemplaire complet.

date et lieu d'impression, tout cela manque. Voici le facsimile du feuillet 239 (242) :

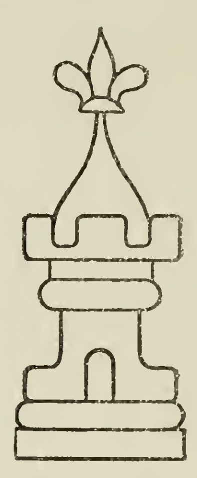
Calamus a calando est dict⁹·i·a fū/
dendo voces·et est gnale nomē fis/
tularū Nam fistula est dicta eo q̄
vocē emittat·nā fos grece v. p latine·sto/
lia vero emissa·vñ fistula q̄si emittēs sonū
siue vocē Hac vtūtur venatores·q: ci⁹ sonū
cerui libenter audiūt· ꝫ dū vini⁹ venatoris
fistulacione ceru⁹ ad auditū allicit̄ mor̄ de
alio de q̄ nō p̄cauet sagittat̄· Vox āt fistule
decipit volucres dū canēdo earū simulat et
fingit voces Vnde dicit̄· Fistula dulce canit
volucrē dū decipit auceps Fistula m sup de/
lectat oues Et ideo fistulis vtunt̄ pa toēs
dū vigilāt sup gregē suū·Vñ et quidā noīe
pan dicebat̄ esse deus pastoral̄ qui p̄mus
dispaēs calamos ad cantū adaptauit ꝛ stu/
diosa arte ꝯposuit de q̄ vg·dic· Pan p̄mos
calamos cera ꝯiūgere plures Instituit·pan
curat oues ouiūq; magistros·et inde quia
instrumētū fistularū ab eo īuentū pandoriū
est vocatum vt dicit ysi·Adhuc fistul̄ se exci/
tant vigiles vt earū melodie suauitate ad
dormiendū cici⁹ ꝛ suaui⁹ puocant in lectul̄
quiescentes ℂ De sambuca

V est toujours une lettre initiale, *u*, une lettre intérieure ; elles représentent l'une et l'autre notre *v* et notre *u*. Exemple : *vua* = *uva*.

Notre *i* et notre *j* sont représentés par *i*. Exemple : *iuuenes* = *juvenes*. Le caractère est le même que celui de *Contemplationes devotissimæ* du cardinal Jean Turrecre-

mata (V. L. Hain, * 15721) et ressemble singulièrement à celui de *Lis Christi*. (V. lettre deuxième de ce recueil.)

Des 123 feuilles de ce livre, une a pour filigrane un P, une autre, un écu fleurdelisé, deux, un D, trois un croissant, huit, une balance, vingt-quatre, une tour dont voici le fac-simile :



et les autres, au nombre d'environ quatre-vingts, une couronne à trois fleurs de lis, dont voici le fac-simile :



Le papier est épais, solide, sonore et d'une teinte blanchâtre comme la crème.

Après ce signalement sommaire du livre, je vais vous faire connaître les imperfections typographiques que j'y ai constatées :

1° Au verso du feuillet 10 (douzième feuillet d'un exemplaire complet), le compositeur a laissé deux vides destinés à recevoir une figure géométrique ; il y en a un autre, au verso 234 (237), et trois au recto du feuillet 235 (238).

2° Le nombre ordinal indiquant le rang du chapitre est imprimé en toutes lettres dans les six premiers livres et cesse à partir du septième, feuillet 52 (55).

3° Le premier cahier devait avoir 8 feuillets et le second 12, car les cahiers suivants sont tour à tour de 8 et de 12 feuillets ; vous avez vu qu'ils en ont l'un 10 et l'autre 11.

4° Les trous des pointures sont visibles sur les 67 (70) premiers feuillets, où ils sont au-dessus et au-dessous du blanc qui sépare les colonnes. On n'en voit plus de traces jusqu'à la fin du livre ; c'est que sans doute on les a placées avec raison sur le pli de la feuille ; mais en général on n'a rarement obtenu un registre parfait.

5° Le verso du feuillet 24 (27) a 57 lignes au lieu de 55 et fourmille d'abréviations. De plus, les lignes ont, dans les deux colonnes, près d'un centimètre de plus que partout ailleurs.

6° Il n'y a de divisions qu'à partir du verso du feuillet 92 (95) et seulement aux pages verso ; elles ne commencent qu'au feuillet 151 (154) pour les pages recto : ainsi il y a 59 pages verso consécutives qui offrent des divisions tandis qu'aux pages recto correspondantes il n'y en a pas une ! Ces divisions ont la forme //.

7° Les pages recto des feuillets 29 (32) et 36 (39), feuillets appartenant à une même feuille, offrent des traces instructives du travail des pressiers : on distingue encore sur la première l'impression qu'y a faite la forme avant d'être couverte d'encre ; nous avons donc sous les yeux la feuille tirée la première ; c'est, pour ainsi dire, l'aînée de

sœurs nombreuses. On a ensuite encré la forme et tiré : l'impression sèche et l'impression humide n'ont pas coïncidé ; voilà pourquoi on les voit encore. On reconnaît de plus que la frisquette a mordu, car les 35 dernières lignes de la première colonne s'arrêtent avant d'être finies. Si ce second tirage avait eu lieu dans les conditions du premier, ce défaut n'aurait pas eu lieu. Quant au recto du feuillet 36 (39), on y voit aussi la trace d'un premier tirage à sec ; mais on reconnaît que le pressier s'en écarta considérablement au second tirage ; aussi ai-je remarqué que ce feuillet a été percé deux fois par les pointures.

Voici les conséquences que je tire de ces données : comme les imperfections que je signale se trouvent surtout dans les premiers cahiers et ne dépassent pas le premier tiers du volume, il me semble qu'on peut y reconnaître le travail d'une personne qui commence à pratiquer l'art et qui s'y perfectionne ; tel devait être le cas de William Caxton.

On dira que les caractères ne ressemblent en rien à ceux de Caxton à Westminster ; on en peut dire autant de ceux qu'il employait avant et depuis son retour ; cependant, comme il est certain que notre *De proprietatibus rerum* a été imprimé à Cologne et que Caxton y en a imprimé un, n'est-il pas très probable que notre édition est celle qu'on lui attribue ? Il est même possible de découvrir dans quelle imprimerie de Cologne Caxton a travaillé à l'impression de notre livre :

Arrêtons-nous sur le fait des divisions que l'on a mises aux pages verso de 59 feuillets et que l'on a omises aux pages recto correspondantes : il n'y a qu'une manière de rendre compte de cette remarquable anomalie : un lecteur, un anagnostes dictait à deux compositeurs, à l'un une ligne d'une page, à l'autre la ligne de même rang de la page suivante et ainsi de suite. Vous admettrez sans peine que l'anagnostes dictait d'après un texte divisé à l'avance, de manière à pouvoir commencer la dictée du

second compositeur à l'endroit où devait finir celle du premier. Vous reconnaissez là le procédé que j'ai attribué et que je ne pouvais attribuer qu'aux clercs de la vie commune du couvent de Weidenbach. Il est donc très probable que c'est là que Caxton a été initié aux procédés de l'art de Gutenberg.

Avant de finir cette lettre, je vous donnerai quelques échantillons du style de l'auteur. Vous vous rappelez que la Bible de Mayence, qui a près de 1,000 pages in-f°, est appelée par Fust et Schœffer, dans leur Colophon, *Opusculum*. Barthélemi de Glanvil, dans son préambule, appelle aussi son énorme ouvrage deux fois du nom de *Opusculum*. Les dix-neuf livres dans lesquels il le divise, il les appelle *libelluli*, c'est-à-dire il emploie le diminutif d'un diminutif ! Plus loin son livre n'est, dit-il, que *breve compendium*, un petit abrégé ! Avant d'entrer en matière, il implore la protection divine pour son *Opusculum !* A la fin de son long ouvrage, il en désigne les dix-neuf divisions par le mot *particules*, puis il l'appelle encore *opuscule*, et pour qu'on ne doute pas de sa singulière modestie, en parlant une dernière fois de son livre, il l'appelle *Tractatulus!* Ne faut-il pas un peu d'orgueil pour se draper ainsi dans sa modestie?

Mais voici un passage du bon frère qui doit le faire aimer, puisqu'il aimait la France :

TEXTE :

« Cum multas habeat Francia nobiles et famosas civitates, Parisius inter omnes merito obtinet principatum; nam sicut quondam Athenarum civitas, mater liberalium artium et litterarum, philosophorum nutrix et fons omnium scientiarum Græciam decoravit, sic Parisius nostris temporibus, non solum Franciam, imo totius Europæ partem residuam in scientia et in moribus sublimavit. Nam velut sapientiæ mater, de omnibus mundi partibus advenientes

recolligit, omnibus in necessariis subvenit, pacifice omnes regit et, tanquam veritatis cultrix, debitricem sapientibus et insipientibus se ostendit. Urbs locuples divitiis et opibus præpotens, pace gaudens, aere et flumine philosophantibus congruens, camporum, pratorum et montium pulchritudine fessorum in studio oculos recreans et reficiens, vicorum et domorum aptitudine studentibus maxime competens; et nichilominus ad refectionem et receptionem omnium aliorum ipsam frequentantium est sufficiens. Universas alias urbes in hiis consimilibus præexcellens. »

TRADUCTION :

« La France compte un grand nombre de cités nobles et fameuses, mais Paris emporte avec raison la palme sur toutes ses sœurs. Athènes dans l'antiquité, cette mère des beaux-arts et des belles-lettres, cette nourrice de la philosophie, cette patrie de toutes les sciences, faisait la gloire de la Grèce ; de même, de nos jours, Paris a élevé, non-seulement la France, mais l'Europe entière au plus brillant degré de la science et de la civilisation. Ne la voit-on pas en effet recueillir dans le sein de sa sagesse maternelle les étrangers venus de tous les points du globe, subvenir à tous leurs besoins et leur imposer à tous ses pacifiques lois ? Éprise de toutes les vérités, elle se fait un devoir de les communiquer à la fois aux sages et aux insensés. Au sein de l'abondance et des richesses, elle jouit encore de la paix. On dirait même son fleuve et son climat faits pour l'amant de la philosophie. Ses plaines, ses prairies, ses collines sont si belles que leur aspect repose et charme les yeux que l'étude a fatigués. Quoi de mieux en harmonie avec les besoins de l'étudiant que ses rues et ses maisons ? Et cependant elle sait encore accueillir et charmer les autres voyageurs qui la visitent. Paris est en un mot *de toutes les cités la plus hospitalière.* »

Cet éloge de la capitale de la France, dans la bouche d'un écrivain anglais, d'un sujet du vainqueur de Poitiers, ne saurait encourir le reproche de partialité ni d'exagération. Vous le préférez, ainsi que moi, à l'outrecuidance de ceux qui, en nous appelant *la grande nation*, montrent plutôt la petitesse de leur intelligence que la grandeur de leur pays.

Je finis cette lettre en vous promettant de revenir, tôt ou tard, s'il plaît à Dieu, sur William Caxton se faisant initier à la typographie, non pas à Bruges, par Colard Mansion, comme le veut M. W. Blades, mais à *Weidenbach,* par les frères de la vie commune.

Votre ami.

HUITIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Il y avait à Spire, dans la bibliothèque de l'église, un beau manuscrit déjà d'une assez haute antiquité, vers le milieu du xve siècle ; c'était le quatrième livre de la doctrine chrétienne, de saint Augustin, intitulé *De arte e modo prædicandi*. Un éditeur anonyme voulut, vers 1460, profita du nouvel art de l'imprimerie, pour multiplier les exemplaires de cet ouvrage ; il pria Fust, selon les uns, Mentelin, selon les autres, de se charger de ce soin. Il existe en effet de cet opuscule deux éditions presque identiques également rares et également précieuses, car l'un contient le nom de Fust, l'autre, celui de Mentelin, le prototypographe de Strasbourg. Ce dernier a même donné de cet ouvrage deux éditions dont l'ordre chronologique laisse encore à désirer.

Je me propose dans cette lettre de vous démontrer que la première édition est celle de Mentelin, et que des deux éditions de Mentelin, celle que Hain et M. A. Bernard regardent comme la première, n'est que la seconde. Chacune des trois éditions a 22 feuillets, à longues lignes. Les pages de Mentelin ont 39 lignes, celles de Fust 40. Les trois éditions commencent par la préface de l'éditeur, *mutatis mutandis*.

Il nous faut d'abord classer les éditions de Mentelin : pour cela, remarquons que l'éditeur, au commencement

de sa préface, invoquant le témoignage de Saint-Augustin, s'exprime en ces mots : « *Teste Augustino*, *in quarto*, *de Doctrina Christiana.* Il désigne le quatrième livre du *Doctrina Christiana* au moins six fois par ce seul adjectif numéral : *Quartus.* »

Cependant, c'est un éditeur zélé ; il est résolu, affirme-t-il, à *operam multam impendere*, pour avoir un texte correct.

J'ai fait, dit-il un peu plus loin, de grands efforts pour corriger mon manuscrit. Tous ceux que j'ai pu découvrir dans les bibliothèques de l'Université de Heidelberg, à Spire, à Worms et enfin même à Strasbourg, je les ai consultés avec soin.

Je conclus de ces faits que, si l'une des éditions finit par ces mots : *Explicit quartus...* sans le mot *liber.* Il n'y a pas là de faute de l'imprimeur ; c'est le texte fidèle de l'éditeur. Or une édition de Mentelin finit ainsi, l'autre finit par : *explicit* LIBER *quartus...*

Je regarde celle qui finit par la faute de *quartus* comme la première, précisément parce qu'elle a cette faute ; l'imprimeur a respecté le texte d'un éditeur si zélé, mais en lisant le texte imprimé, on l'a reconnue et on l'a corrigée dans l'édition suivante.

Voici une seconde preuve : dans l'une des éditions, la première page du livre est blanche, dans l'autre, elle est imprimée ; une première édition a pu commettre cette faute contre le goût de commencer par une page verso ; une seconde ne devait pas manquer de commencer en belle page.

Enfin, voici quelques fautes qui ne se trouvent que dans l'une des deux éditions et que le zèle de notre éditeur n'y aurait pas laissé subsister, si elle eût été sa première.

Page 1 v, *quia propter,* au lieu de *quapropter.*

Solécisme inintelligible !

Page 2, *potuerunt*, au lieu de *poterunt.*

Un temps passé au lieu d'un temps futur !

Page 13 v, *succedisset*, au lieu de *successisset*.

Un barbarisme grossier !

Ainsi, nous regarderons comme la première l'édition qui ne commence pas en belle page et qui finit par *quartus* au lieu de *liber quartus*.

Maintenant, de Fust et de Mentelin, quel est le plagiaire? Comparons d'abord leurs éditions : dans celles de Mentelin et dans celle de Fust, le texte de saint Augustin commence au recto du troisième feuillet et finit au recto du dix-septième; c'est leur plus grande ressemblance. Voici les différences : le sommaire de la préface, chez Mentelin, est imprimé en noir, chez Fust, en rouge.

Mentelin n'est nommé que dans la préface par l'éditeur; Fust a de plus imprimé *ses armes* en rouge au bas du dernier recto.

Mentelin a composé son livre d'un cahier de 5 feuilles, suivi d'un cahier de 6 feuilles, Fust de 2 cahiers de 5 feuilles, suivis d'une feuille. Mentelin, ou plutôt l'éditeur anonyme a joint à l'ouvrage une table de 4 feuillets; Fust, outre cette table, en a deux autres petites. Ainsi l'édition de Fust se présente plus ornée et plus complète que celle de Mentelin; n'est-ce pas un indice de postériorité? Remarquez encore la disposition typographique de Fust : elle est d'une belle simplicité : deux quinternions et une feuille qui n'est imprimée que d'un côté; par là il s'épargne la peine de la retiration, met ses deux tables additionnelles en regard l'une de l'autre et donne à ses armes, imprimées au bas du dernier recto, une place où le lecteur ne manquera pas de les voir, chaque fois qu'il consultera les petites tables.

Mentelin laisse près de 5 pages blanches, sur les 44 de son ouvrage; c'est donc plus d'une feuille perdue par exemplaire! Fust évite cette perte et n'a que 3 pages blanches.

L'éditeur a partagé le texte de saint Augustin en 80 paragraphes, auxquels renvoie la table : voici le pénible procédé qu'on a suivi :

En tête de chaque paragraphe est imprimée une lettre majuscule, A, B,... puis 2, BC, BD,... les mêmes lettres dans la table renvoient aux paragraphes. Mentelin a imprimé ces lettres dans l'intérieur du texte dont elles interrompent bizarrement la continuité ; Fust les a imprimées sur les marges intérieures, disposition beaucoup plus convenable. Ai-je besoin de vous rappeler ici que le texte se déroule sur les 29 pages, sans qu'il y ait un seul alinéa ? Ces majuscules simples et doubles, insérées au milieu du texte, en indiquent les divisions, les paragraphes, *puncta* comme s'exprime l'éditeur ; elles ne sont donc pas placées, comme le dit M. Bernard, *après certaines ponctuations*. Il est à remarquer, au contraire, que devant chaque majuscule il devrait y avoir un point et que ce point manque presque toujours. Du reste, ce point est le seul signe de ponctuation des trois éditions. D'ailleurs, l'éditeur de l'édition de Mentelin, vers la fin de sa préface, conseille d'écrire en marge, ces majuscules imprimées dans l'intérieur du texte, parce que, dit-il, elles faciliteront davantage les recherches. Est-il vraisemblable que Mentelin eût ainsi déprécié sa propre édition, en se bornant à *conseiller* de faire ce qu'un plus habile imprimeur aurait *exécuté* avant lui ? Fust a suivi le conseil de Mentelin ; voilà la vérité !

L'éditeur anonyme a compulsé, dit-il, tous les manuscrits qu'il a pu découvrir à Heidelberg, à Spire, à Worms *atque tandem etiam in Argentina*, et enfin même à Strasbourg. S'il eût fait imprimer son manuscrit à Mayence, n'aurait-il pas été à même d'y consulter les célèbres bibliothèques qui s'y trouvaient? Et cependant il ne parle que de villes dont les trois premières forment un groupe plus voisin de Mayence que de Strasbourg.

De plus, dans l'édition de Mentelin, la préface que l'éditeur intitule « CANON, » finit par un point ; dans celle de Fust, elle finit de cette manière :

. 2C *Explicit Plogus*

Le premier éditeur aurait-il nommé *prologus,* à la fin, ce qu'il venait d'appeler *canon,* au commencement? Il ne l'aurait pas fait, d'autant plus que le texte de saint Augustin commence précisément par un prologue et qui même porte ce titre de *prologus* dans plusieurs éditions.

Il faut donc le reconnaître : Fust a fait remanier la préface de Mentelin, afin d'y mentionner les deux tableaux qu'il a ajoutés et surtout, afin de cacher son plagiat, sous des changements sans valeur.

Enfin rappelons, avec le savant bibliographe Laire (catalogue du cardinal de Brienne), que Mayence a donné, en 1478, le *Scrutinium scripturarum*, imprimé page pour page, ligne pour ligne, mot pour mot, d'après celui de Mentelin, mort la même année. Or, tout porte à croire que l'édition de Mentelin est antérieure à celle de Schœffer.

Il est maintenant facile de reconnaître que Fust a copié la première des deux éditions de Mentelin ; en effet, il a copié la faute : *explicit quartus*, qui ne se trouve que dans cette édition.

Ainsi nous pouvons conclure que les deux éditions de Mentelin sont antérieures à celle de Fust, qui mourut à la fin de l'année 1466 et qu'elles sont des monuments, grâce à leur antiquité typographique et au zèle de l'éditeur anonyme, non moins vénérables que précieux.

VOTRE AMI.

NEUVIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Comme les exemplaires des éditions de Mentelin et de Fust sont très rares, je crois devoir vous offrir la transcription de la préface de l'édition de Mentelin et les passages les plus importants de celle de Fust. Inutile de vous dire que j'ai partagé en paragraphes et que j'ai ponctué cette préface dont Mentelin a fait 119 longues lignes, sans aucune division et presque sans aucune ponctuation.

J'ai fait cette transcription sur mon exemplaire de la seconde édition de Mentelin, exemplaire auquel manque le onzième feuillet.

Canon pro recommendatione hujus famosi operis, sive libelli sequentis, de arte prædicandi, sancti Augustini.

Cum sit res, non solum nimis præsumptuosa, verum etiam plurimum periculosa, ante velle docere quam discere, ante imperitorum magistrum quam doctorum discipulum fieri et sic, ante discipulatum, sibi usurpare magisterium, maxime in templo Dei, sive in Scholis Salvatoris, ubi, de maximis rebus loquendum sive dicendum est, quas ad hominum salutem, nec temporaneam sed æternam referre debemus, quibus scilicet liberamur ab æternis malis et ad æterna perveniemus bona, teste Augustino, in quarto de doctrina christiana, ideo magnopere curandum est,

omnibus ibidem docere sive prædicare volentibus, quomodo ipsi, prædiscendo noscere queant, non solum ea quæ, in dictis Christi Scholis, docenda sunt sive dicenda, sed etiam, modum ipsum dicendi, operi prædicationis congruentem et qui ecclesiasticum decet doctorem sive informatorem;

Cum tamen sæpe, non tam illa quæ dicuntur quam modus ipse quo dicuntur, ipsos auditores moveat et attendat, quod utique, in dictis Scholis Christi, maxime necessarium est, ubi non sufficit solum docere, sed etiam oportet auditores ad agendum quæ docta sunt, movere, quod quidem secundum Augustinum, ubi supra, ipso modo dicendi maxime fieri solet.

Quare de quolibet prædicatore loquens idem Augustinus, in præallegato libro, ait : is qui alios docere voluerit, debet, non solum omnia quæ docenda sunt discere, sed et facultatem dicendi, ut decet virum ecclesiasticum, studio comparare. Cui rei, secundo loco memoratæ, scilicet facultati dicendi ut ecclesiasticum decet informatorem, a multis viris, hodie prædicare præsumentibus, non satis studii impensum esse arbitror; unde, ni fallar, et hoc accedit quod eorum labor prædicationis minus in populo fructificare cernitur.

Cum autem ego qualiscumque prædicatorum humilis adjutor jam dictum dicendi modum operi prædicationis congruum et tam merito diligenti studio comparandum optarem atque cuperem in multorum præsertim prædicantium noticiam pervenire et ut id efficere possem, operam meam diligentem ad hoc impendere voluntarius et paratissimus essem atque non mediocrem sollicitudinem haberem investigandi ex cujus sancti et authentici doctoris scripturis et doctrinis id fieri posset, venit post multa talia meæ sollicitudinis tempora in manus meas dictus liber præfati venerandi antistitis, sancti Augustini, de doctrina scilicet christiana.

Cujus cum quartum et ultimum partialem librum dili-

genter perlegerem et ibi de eloquentia ecclesiastica et de præmemorato dicendi modo plurima utilia documenta invenirem, quinimo ipsum totum de modo prædicandi tractare cernerem, valde atque ardenter jam desiderabam quod plurimi sacerdotes sæculares et religiosi, prædicare volentes, saltem eumdem quartum ad sui directionem haberent.

Quare idipsum in parte mea et quantum in me est procurare cupiens, ipsum longe lateque famavi atque laudavi et ad ejus desiderium jam plurimos accendi et provocavi atque ad eumdem sibi comparandum non mediocriter instigavi et ut eorumdem in hac parte desiderium amplius impleri procurarem, per communicandi exemplaris promptam administrationem, non sine causa eumdem quartum tanquam de hujus modi modo prædicandi ut præfertur scorsum et singulariter tractantem et hoc ipso ab aliis tribus partialibus libris se præcedentibus non parum differentem, hac de causa curavi in usum suum proprium ab eisdem aliis se præcedentibus segregare ipsumque in hac re seorsum assumere, quibuscumque communicandum, pro singularissimo famoso et authentico brevi libello de arte et modo prædicandi, sicuti et vere totus est et non inconvenienter nominari poterit.

Quam quidem ejus ab aliis segregationem ideo non inconvenienter fieri posse existimavi, cum id in quodam notabili et satis antiquo Spirensis ecclesiæ libro similiter factum esse repererim necnon etiam et maxime ideo ne quiquam sacerdotes præcedentium trium librorum vel prolixitate vel pretiositate detererentur quominus hunc quartum omnibus prædicare cupientibus merito amplectendum ipsi sibi comparare curarent. Melius enim judicavi hunc quartum solum habere quam propter alios præcedentes etiam ipsum negligere.

Cum tamen ipse quartus solus ad modum prædicandi, etiam sine aliis præcedentibus, unicuique satis notabiliter poterit deservire dignum autem nichilominus per omnia

judicavi quod in communem utilitatem ecclesiasticam prius operam multam impenderem ut hunc eumdem perutilem et omni pretio dignum libellum correctum habere possem, ut sic, post ejus correctionem, omnibus habere cupientibus utilius ipsum communicare valerem. Feci ergo, Deo teste, magnam pro ejus correctione diligentiam, ita quod omnia exemplaria quæ in studio Heydelbergensi necnon in Spira et in Wormacia atque tandem etiam in Argentina iñ ullis librariis reperire potui diligenter proinde respexi et cum inter hæc experimento discerem quod idem liber Augustini raro invenitur, etiam in magnis et pretiosis librariis et adhuc rarius de ullis ex eisdem librariis. ad rescribendum poterit haberi atque etiam quod pejus est rarissime correctus sive emendatus inibi queat reperiri, Idcirco permotus fui ad hoc studiosius laborare ut, secundum exemplur meum, tanto nunc studio et labore quantum saltem potui correctum, dictus libellus sic et taliter in brevi tempore multiplicari posset ut ad plurimorum usum et ad communem profectum ecclesiasticum facile et cito perveniret (1).

Quia propter cum nullo alio modo sive medio id expeditius fieri posse judicarem, discreto viro Johanni Mentelin (1), incolæ argentinensi, impressoriæ artis magistro, modis omnibus persuasi quatenus ipse assumere dignaretur onus et laborem multiplicandi hunc libellum, per viam impressionis, exemplari meo præ oculis habito, ut sic, cum ipse, brevi in tempore, eumdem libellum ad magnam numerositatem multiplicaret, quicumque sacerdotes sæculares vel religiosi, ad quorum notitiam laus, fama et commendatio dicti libelli, sollicitudine mea vel aliorum interveniente vel jam pervenit vel adhuc in futurum perveniet, quod in parte mea minime negligam quantocius procurare, apud eumdem magistrum hujusmodi libellum invenire et sibi comparare queant, quod a modo potuerunt sine difficultate et hoc quidem, nulli rationabili viro prædicare

(1) Edition de Fust : *Johanni Fust.*

volenti in posterum post auditam hujusmodi libelli laudem et famam quomodolibet venit, negligendum;

Esset enim, ni fallar, non minima negligentia, cum tam sancti doctoris talem famosum libellum, de arte et modo prædicandi, habeamus, in quo de legitimo modo doctrinandi in ecclesia non mediocriter instruimur quod quispiam, prædicare volens, post hujusmodi ejus famam nunc auditam, eumdem adhuc non curaret habere et ejus directione in opere prædicationis se juvare ut in ipsis fidelibus ampliorem et majorem facere posset fructum spiritalem.

Suadeo autem unicuique, hunc libellum habere desideranti, ut, propter correctionem, præeligat a dicto magistro eum comparare quam aliunde (1), de exemplari haud dubium minus correcto, undecumque accommodato, rescribere, certificans unumquemque quod et si jam ordinasset sibi rescribi etiam ex aliqua libraria, si tamen ipse talis amator hujus libelli fuerit qualis merito esse debebit, tamen, pro sola ejus correctione, dare deberet quantum pro emptione apud eumdem magistrum exponere habebit.

Quinimo sola tabula (2) ejus toto ipsius pretio digna est habenda, quia hæc reddit ipsum ad sui usum aptiorem et expeditiorem; quam tabulam, cum libello prædicto habens, non parum et tamen, ut ita dixerim, gratis, gaudebit de multis laboribus per me in hoc libello, non parvo tempore, factis.

Sciat (3) etiam quisque, hunc libellum ab eodem ma-

---

(1) Edition de Fust : Vix ulla alia via possent eum habere correctiorem quam apud eumdem artificem.

(2) Edition de Fust : Apud ipsum habebunt, retro libellum, amplissimam ejus tabulam alphabeticam, magno cum studio elaboratam et insuper, post tabulam, duas figuras principaliorem materiam libri summarie et ordinatissime comprehendentes, cum sufficienti remissione; quæ quidem tabula et figuræ toto ipsius libri pretio dignæ sunt habendæ, quia reddunt ipsum ad sui usum expeditiorem.

(3) Edition de Fust : Sciat autem quisque, hunc libellum a dicto artifice comparans, quod illæ alphabeti litteræ, tam simplices quam duplicatæ, ab extra per margines minores positæ, deserviunt pro jam dicta tabula libelli.

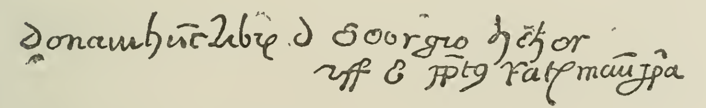
gistro comparans, quod illæ majores litteræ alphabeti, tam simplices quam duplicatæ, intra margines, immediate ante versalia quorumlibet punctorum notabilium positæ, deserviunt pro ejusdem libelli tabula alphabetica, in fine ejus posita, quæ tabula ad easdem litteras remittit, per singula puncta et quisque cui placuerit poterit eas faciliter, manu sua, per pennam, etiam in marginibus, nigro vel rubeo colore, signare, correspondenter ad istas intra litteras positas, quod non parum utile erit, quia citius, in margine positæ, occurrent quærenti et sic per remissiones tabulæ ad ipsas easdem litteras, unumquodque in hoc libello contentorum, ad vota, cum placuerit, cito poterit reperiri.

DIXIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Suivant le *Repertorium bibliographicum*, de Ludwig Hain, Mentelin a donné trois éditions du *Summa de casibus conscientiæ*, d'Astexanus.

J'ai un exemplaire de la troisième ; c'est un volume in-f°, énorme et lourd (7 kilogrammes), dont l'étude bibliographique vous offrira quelque intérêt ; de plus, j'y ai déchiffré une note manuscrite, d'un laconisme désespérant, mais, qui étant de Mentelin, comme je crois le prouver, ne saurait être indifférente. En voici les deux lignes en fac-simile, telles qu'elles sont disposées et abrégées sur la marge supérieure de la première page :



En voici la transcription :

Donavi hunc librum Domino Georgio Heher.
Formatus et præparatus fratris manu propria.

Et la traduction :

J'ai fait don de ce livre à messire George Heher.
Son frère en a préparé l'impression de ses propres mains.

Justifions cette transcription et cette traduction : il n'y a

que le signe 2FF qui puisse embarrasser : ce signe est ce que je crois pouvoir appeler un F emphatique, c'est-à-dire un F employé dans certaines imprimeries du xve siècle pour signifier *Formatus*, mis en forme, préparé pour le tirage. En effet, l'F doublé valait un grand F et l'F initial était souvent précédé du signe 2 ; j'en sais beaucoup d'exemples tirés de livres manuscrits et imprimés.

D'un autre côté, *Formatus* est précisément le mot employé dans deux notes manuscrites, l'une à la fin d'une Bible de Mentelin : *Liber formatus arte impressoria*, l'autre à la fin de *Summa Astexani, arte impressoria formata*. Je pourrais multiplier ces exemples. D'ailleurs le mot que cet F représente se trouvant associé à *præparatus* ne peut manquer d'avoir une signification *analogue* à celle que je lui attribue.

Quant à *Præparatus*, je ne citerai qu'un exemple du sens typographique que je lui donne ; je l'emprunte au *Fasciculus temporum*, imprimé à Venise, 1485 ; l'imprimeur y dit :

Erhardus Radtolt Impressioni PARAVIT (1).

Maintenant, qui est le donateur ? Quel qu'il soit, je reconnais à ce nominatif *præparatus*, sans accord avec *librum*, à cette seconde ligne, ajoutée après coup, à ces abréviations, accumulées dans six mots, tandis qu'il n'y en a que deux ou trois, dans la première ligne, une note additionnelle, ayant pour but de relever la valeur du présent par une circonstance que l'on oubliait. Ce livre vous sera plus cher ; c'est le travail d'un frère ; ce frère n'était pas celui du donateur ; on n'appelle pas son frère messire ; ce ne pouvait être en conséquence que le frère du donataire. Or qui pouvait mieux faire présent d'un si beau livre, qui pouvait mieux savoir qui l'avait préparé pour l'impression, qui pouvait enfin mieux employer ce langage de la typo-

(1) Voyez le catalogue de MM. Tross, n° vii, 1269, année 1861.

graphie, qu'un maître imprimeur, que Mentelin lui-même?

Voici maintenant quelle est la composition du volume : il a 433 feuillets, formant 42 cahiers de 5 feuilles, excepté 2 cahiers qui en ont 6 et un qui en a 6 et demi. La page a 2 colonnes, la colonne 62 lignes.

L'ouvrage d'Astexanus se divise en 8 livres. Les 2 premiers occupent les 102 premiers feuillets et finissent par une page blanche.

Les 2 suivants occupent 82 feuillets et finissent par une page blanche en grande partie.

Les 2 suivants occupent 129 feuillets et finissent par une page blanche en partie.

Les 2 derniers occupent 90 feuillets dont le dernier est blanc.

Il y a en outre 3 tables, formant 3 cahiers de 5 feuilles.

Le premier de ces groupes binaires finit par un cahier de 6 feuilles, le second aussi ; le troisième finit par un cahier de 11 feuillets. Le dernier n'a que des quinternions. Le 27e cahier, quoique de 5 feuilles, a 2 onglets.

Enfin les cahiers du premier groupe binaire présentent des signatures d'un caractère extraordinaire : ce sont : a 1, a 2, a 3, a 4, a 5 ; elles sont imprimées au bas et à la droite des pages recto des 5 premiers feuillets de chaque quinternion, à 75 millimètres de la dernière lettre de la dernière ligne de la seconde colonne.

Dans le second groupe, je n'en crois qu'aux feuillets 163 à 167 et ce ne sont plus des *a,* mais des *f.* Je n'en vois plus au troisième et le dernier groupe binaire n'a que quelques *a*. Ces signatures sont souvent mal venues. Comme elles sont très bas, le relieur en a fait disparaître ; mais le troisième groupe n'en a pas reçu, car on en verrait des traces, comme dans les autres groupes.

Tirons de ces renseignements quelques conséquences : ces groupes composés de 2 livres de l'ouvrage d'Astexanus, groupes finissant par des cahiers de 12 et de 11 feuil-

lets au lieu de 10, et par des pages blanches quand toutes celles qui précèdent sont imprimées, avaient-ils pour objet de permettre de diviser l'ouvrage en 4 volumes ? Je n'en crois rien ; je n'ai jamais rencontré de telles divisions dans les ouvrages de ce genre et de ce siècle.

La raison de ce partage est que l'on travaillait en même temps à ces 4 parties du livre. Jetez les yeux sur ce tableau :

Compositeurs	Textes	Tables	
1er	102 feuillets......	= 102	433
2e	82 —	.. + 20 = 102	
3e	129 —	...... = 129	
4e	90 —	.. + 10 = 100	

Vous voyez qu'en joignant aux 82 feuillets du second compositeur les 20 feuillets de tables qui terminent le volume et aux 90 du quatrième les 10 feuillets de table qui le commencent, les parts de travail sont presque égales, 102, 102, 129 et 100 feuillets respectivement. Cette explication, d'accord avec d'autres faits semblables, dispense d'admettre le partage invraisemblable de l'ouvrage en 4 plaquettes in-f° d'une centaine de feuillets seulement.

Maintenant, tâchons de rendre compte des signatures. Remarquons d'abord qu'elles contribuent à justifier l'explication que je viens de vous donner : en effet, elles abondent seulement dans le premier groupe. Dans le second, il n'y a plus d'*a* mais des *f*; le troisième n'en a pas et le quatrième en a peu.

Cette corrélation n'est pas un effet du hasard ; elle résulte du travail d'ouvriers différents.

Mais quel était le but de ces signatures ? Ce n'était pas, comme dans leur emploi ordinaire, de distinguer les feuilles et les cahiers, puisque les mêmes cahiers ont la même signature. Elles ne pouvaient donc distinguer que les feuilles d'un cahier quelconque et confondre celles des cahiers différents. Pourquoi alors une lettre et un chiffre ?

Le chiffre suffisait. Pourquoi ces signatures manquent-elles dans plus de la moitié du livre?

Je ne vois qu'une réponse qui satisfasse à ces questions :

L'usage des signatures, dans l'imprimerie de Mentelin, ne faisait que de naître ; on s'essayait sur ce sujet ; tel metteur en pages les employait, mais seulement pour distinguer les feuilles d'un cahier, plus faciles à perdre leur rang que les cahiers ; tel autre, comptant sur l'arrangement régulier des feuilles, se dispensait de ces signatures ; un troisième, enfin, se servant d'un registre pour les cahiers, n'employait les signatures que pour les feuilles. Les procédés les plus simples, dans les arts, ne sont jamais les premiers, dans l'ordre du temps ; ils résultent de tentatives différentes, de longs tâtonnements ; en un mot, la perfection arrive toujours tard.

Si cette explication vous satisfait et je n'en vois pas d'autre, il faut en conclure que l'ouvrage de Mentelin est d'une date antérieure à celle de l'emploi des signatures ordinaires, c'est-à-dire antérieur à l'année 1472.

Voilà ce qu'avait à vous dire sur ce volume d'*Astexanus*

Votre ami.

ONZIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Dans les *Lettres d'un Bibliographe*, je vous ai prouvé que trois élèves compositeurs travaillaient simultanément, sous une même dictée, à trois éditions *jumelles*, pour ainsi dire.

Je vais aujourd'hui vous offrir un second exemple de ce genre d'exercice typographique.

J'ai depuis quelques années un exemplaire latin de l'*Imitation,* imprimé par Jean de Westphalie. Il y manque le premier feuillet qui est blanc et le dernier qui, d'après Hain, offre un colophon finissant par ces mots :

. . . . . *feliciter finit. Impressum Lovanii. In domo Johannis de Westfalia.*

C'est un petit in-4° gothique de 90 feuillets, de 30 lignes par page. Il se compose de 10 cahiers de 8 feuillets et d'un cahier (le dernier) de 10 feuillets. Il a des signatures : *a*, *b*, ... *k*, *l*.

Il n'est pas en caractère romain, comme le dit Hain, mais semi-gothique.

Voici les anomalies que j'y ai remarquées :

1° Les pages 15, 23 v (1), 24, 36 v, 37, 37 v, 38, 55, 71 n'ont que 29 lignes.

---

(1) V signifie verso. Le nombre sans lettre indique le recto du feuillet.

2° Les pages 7 v, 14, 14 v, 15, 23 v, 39 v, 61, 86, finissent par des lignes incomplètes, sans cause apparente.

3° Outre ces lignes incomplètes, il y a, vers la fin de plusieurs pages, des lignes offrant aussi des vides, sans cause apparente. Ces vides frappent le regard, parce que le plus grand nombre des pages sont couvertes de caractères dans toute leur surface. On voit de ces vides aux pages 21 v, 29 v, 78, etc.

Ces défauts typographiques ont une cause ; quelle est-elle ?

Ces trois genres de lacunes et la place qu'elles occupent nous mènent à cette conclusion irrécusable : le compositeur travaillait d'après un texte qu'il devait reproduire page pour page. (Nous verrons tout à l'heure une légère modification de ces mots : page pour page, modification qui n'attaque en rien notre conclusion présente.) Il fallait que le volume eût 90 feuillets ; or une somme est égale à une autre, quand les parties en sont égales, chacune à chacune ; ainsi le moyen le plus simple d'obtenir les 90 feuillets imprimés était d'en faire chaque page égale à chaque page du texte.

Il était possible de remplir chaque page imprimée et de lui donner 30 lignes ; il suffisait pour cela de condenser ou de dilater le texte à l'aide d'un plus ou moins grand nombre d'abréviations ; notre compositeur n'y a pas toujours réussi ; nous en verrons la cause.

Au reste, les personnes familières avec les incunables savent que des anomalies de l'espèce qui nous occupe sont rares et que les pages sont le plus souvent d'une composition uniforme et complète. J'en citerai un exemple qui contribuera à vous convaincre de la vérité de mon explication :

L'imprimeur de notre *Imitation*, Jean de Westphalie lui-même, a imprimé le *Sermones Michaelis de Hungaria*. C'est un livre dont la justification est la même que celle de notre *Imitation;* même caractère ; en un mot, identité

typographique parfaite. Eh bien! ici rien de semblable aux trois espèces de lacunes dont je vous donne l'explication. C'est que le *Sermones* a été imprimé dans les conditions ordinaires, régulières, tandis que notre *Imitation*, nous le verrons bientôt, avait une autre condition à remplir.

Mais je me hâte de revenir sur ce que j'ai avancé plus haut : ce n'est pas page pour page que notre *Imitation* a été imprimée d'après le texte ; une page ou une colonne de ce texte a fourni deux pages de l'*Imitation*. En voici une première preuve : la page 24 finit par cette ligne :

(a) *Qui bene et recte sua ponderaret. Non esset quod de alio.*

La page suivante commence par cette ligne ;

(b) *ponderaret. Non esset quod de alio.....*

Remarquez que de ces pages l'une finit, l'autre commence un cahier ; si donc on composait page pour page, il en était de même du texte à imprimer ; ainsi nos deux pages étaient encore plus difficiles à confondre.

Si la ligne (*a*) eût été la dernière de la page du texte d'après lequel on composait, cette place unique et par conséquent remarquable qu'elle occupait empêchait de revenir à elle ; il n'y a pas d'inattention qui puisse confondre deux lignes dont l'une est au bas, l'autre au haut de deux pages en regard l'une de l'autre. Mais si les deux pages du texte imprimé ne formaient qu'une page du texte à imprimer, on comprend que l'erreur pouvait avoir lieu, pour peu que l'attention fût détournée, et c'est ce qui est arrivé en effet. Dans la suite de cette lettre, je pourrai vous donner une preuve encore plus forte qu'une page du texte d'après lequel on a composé notre imitation en fournissait deux.

Je vous donnerai maintenant la preuve que ce livre a été composé d'après un manuscrit : Si vous comparez les

pages 7 et 7 v, vous serez frappé de la multitude d'abréviations des dernières lignes du recto et de leur petit nombre dans les dernières du verso.

De plus, dans le recto, l'indication du chapitre (c.vii.) ne se distingue pas du texte ; dans le verso, l'indication (ca.viii.) ressort isolée au milieu d'une surface blanche.

Cette différence ne peut guère résulter que de l'écriture plus ou moins fine, plus ou moins serrée d'un manuscrit; le compositeur, n'ayant qu'un caractère et devant fournir un nombre déterminé de pages, ne pouvait que recourir aux abréviations, ainsi qu'il l'a fait.

Entre autres pages offrant aussi des abréviations nombreuses, je citerai 45, 47 v, 70, 77, vers le bas des pages.

Voici d'autres preuves : 34 offre les mots *temptative et consolative,* au lieu de *temptatione et consolatione.*

40 v offre le mot *celesti,* au lieu de *zelasti.*

59 v offre le mot *faustu,* au lieu de *fastu.*

73 offre les mots *virtutum pravitate,* au lieu de *virtutum parvitate.*

Je pourrais multiplier ces citations de fautes qu'il n'est guère possible de faire d'après un texte imprimé, mais que rend très fréquentes un manuscrit difficile à déchiffrer.

Afin d'achever la démonstration dans laquelle je me suis engagé, je vais maintenant vous faire connaître une autre *Imitation* qui sort aussi des presses de Jean de Westphalie : MM. Edwin et Hermann Tross, ces libraires, habiles et heureux découvreurs d'incunables, me l'ont récemment procurée. Le signalement que je vous ai donné de la première *Imitation* convient entièrement à celle-ci, sauf quelques différences que je vous ferai connaître dans le cours de cette lettre.

En voici d'abord une : le colophon finit ainsi :

. . . . . *finit. Impressum per me Johannem de Westfalia. Feliciter* y manque.

De la ressemblance des deux livres on peut conclure que

celui-ci a aussi été composé d'après un manuscrit dont une page en fournissait deux à la composition. Ainsi nous sommes en possession de deux exemplaires presque identiques; comparons-les et nous devrons en conclure qu'un ANAGNOSTES DICTAIT LE MANUSCRIT A DEUX COMPOSITEURS A LA FOIS. Tel est le but de cette lettre.

Voici des faits qui vous convaincront en même temps que l'on dictait d'après un *manuscrit* à *deux* compositeurs :

Le lecteur avait à dicter le mot *mendicando* 17; on sait combien il est fréquent de voir dans les vieux manuscrits les lettres *c* et *t* écrites presque de la même manière et par conséquent combien il était facile de les prendre l'une pour l'autre. C'est ce que fit notre lecteur : il lut donc *menditando*. Le compositeur A (je désignerai ainsi celui du premier exemplaire dont je parle, et l'autre par B), copia la faute du lecteur et mit *menditando;* B, voulut éviter ce barbarisme, mais fit un contre-sens et mit *meditando*.

Les deux exemplaires ont la faute de :

celesti 40 v	pour	*zelasti*
puritatem 42 v	—	*pravitatem*
mortaliter penaliter 50 v	—	*mortalitatis penaliter*
faustu 59 v	—	*fastu*
ad mirationem 61	—	*admirationem*
fabulis 61	—	*rabulis*
ratione 72	—	*ratio*
pravitas virtutum 73	—	*parvitas virtutum*
meriaris 85 v	—	*merearis*

Ces fautes communes à A et à B, fautes dont je pourrais allonger la liste, ne peuvent provenir que d'une lecture vicieuse faite à deux compositeurs qui, vu le débit confus ou rapide du lecteur, ne pouvaient pas toujours les corriger.

Voici une erreur plus remarquable encore : arrivé au chapitre LXIII du 3e livre, l'anagnostes devait dicter le nombre ordinal LXIII ; A composa : XLVIII, B, LXVIII. Tous deux se sont trompés, A, en plaçant x devant L, A et B en introduisant un v superflu. C'est l'unique erreur de chiffres du livre. Pour que deux compositeurs commettent une semblable erreur, il n'y a pas d'autre cause qu'une lecture mal faite et qui ne laissait pas aux compositeurs le temps de la moindre réflexion.

La ponctuation nous fournit aussi une preuve de la dictée simultanée :

Elle consiste dans les deux exemplaires en un point, placé au milieu de l'œil de la lettre et en un point d'interrogation.

A emploie quelquefois les deux points, B, jamais.

B emploie très souvent le signe /, moins souvent vers la fin, A, jamais.

Voici maintenant ce que je remarque dans la page 42 v : le texte contient deux interrogations; A et B les indiquent par deux points d'interrogation, ainsi qu'il convient.

Dans la page suivante, 43, le texte contient, dans la première moitié de la page, dix interrogations ; A et B ont omis les dix points d'interrogation ! Dans la seconde moitié le texte contient une interrogation, A et B l'indiquent ainsi qu'il convient !

Il est assurément plus facile de rendre compte de ces ressemblances, dont je pourrais multiplier les exemples, à l'aide de la dictée que par tout autre moyen.

Notre seconde *Imitation,* comparée à la première, va maintenant achever de vous prouver qu'une page du manuscrit en fournissait deux à la composition.

Chaque exemplaire a, nous le savons, 180 pages, dont cinq sont pour la table et trois sont blanches.

Sur les 172 pages de texte, il y en a 130 qui commencent et qui finissent *identiquement* dans les deux exemplaires. Les 42 autres diffèrent souvent à peine les unes

des autres, mais elles diffèrent. Ce sont les pages suivantes :

1er cahier.	* 4 v, 5
	* 5 v, 6
	* 7 v, 8
2e cahier.	9
	9 v, 10
	10 v, 11
	11 v, 12
	12 v, 13
	15 v, 16
	16 v, 17
3e cahier.	17 v, 18
	18 v, 19
	23
	*23 v, 24
4e cahier	*24 v, 25
	25 v,
5e cahier.	*36 v, 37
9e cahier.	*68 v, 69
10e cahier.	75
	75 v,
	*76 v, 77
11e cahier.	83
	83 v,
	85 v, 86
	86 v,

Parmi ces 42 pages dissemblables, il y en a 16 formant 8 couples, marqués, dans la liste, d'une étoile à la gauche du couple. Ces couples sont remarquables en ceci : ils commencent (au haut d'un verso) et finissent (au bas du recto suivant) identiquement; mais il n'y a pas de couple semblable formant un même feuillet. Si l'on se rappelle que le texte de nos *Imitations* commence par un verso et finit par un recto, on devra reconnaître avec moi que le lecteur dictait d'après un manuscrit dont chaque page devait lui fournir un verso et un recto; il fallait donc que le lecteur partageât lui-même chaque page en deux parties égales. Il y réussissait en général, car la chose était facile; il a cependant bronché quelquefois; il en est résulté une dictée incertaine qui explique pourquoi nos compositeurs n'ont pas fini identiquement certaines pages verso, ni commencé identiquement les recto suivants ; mais, arrivé au bas du recto, le lecteur n'avait plus de motif d'hésiter, ni les compositeurs de différer l'un de l'autre.

Je vais maintenant vous faire connaître la condition spéciale que devaient remplir les compositeurs de nos deux exemplaires : c'était, comme dans le cas de la lettre de Pie II à Mahomet II (voy. les *Lettres d'un Bibliographe*),

un exercice d'apprentis typothètes. Voici mes preuves : d'abord les fautes abondent dans les deux exemplaires.

Citons-en quelques-unes de A :

Livre 1, C. 3 :	*vere magnus est qui magnam habet caritatem* phrase passée.		
Livre 1, C. 13 :	*nec locus tam secretus* 3 mots passés.		
— 25 :	le mot *quia* passé.		
Livre 2, C. 1 :	*affruitive,* mot barbare,	pour	*ac fruitive*
— 5 :	(1) *sibi ipsius*	—	*sui ipsius*
Livre 3, C. 5 :	*suavis*	—	*suave*
— 10 :	*consideras*	—	*desideras*
— 53 :	*in tempore hostili*	—	*in terra hostili*
— 53 :	*contemplabo*	—	*contemplabor*
— 54 :	*nihil*	—	*mihi*
— 59 :	*gratum*	—	*gratis*
Livre 4, C. 1 :	*inflatus*	—	*afflatus*
— 1 :	*auris*	—	*auro*
— 2 :	*caritate*	—	*claritate*

En voici qui appartiennent à B :

Livre 1, C. 2 :	*ex sacco*	pour	*ex facto*
— 8 :	*bonas mulieres*	—	*bonas mulieres et honestas*
— 13 :	*saluti*	—	*salutem*
— 15 :	*externum*	—	*eternum*
— 23 :	*profectus*	—	*perfectus*
Livre 2, C. 5 :	*celum*	—	*zelum*
Livre 3, C. 6 :	*vilis*	—	*ullis*
— 59 :	*commodosum*	—	*commodum*
Livre 4, C. 2 :	*infallibilis*	—	*ineffabilis*
— 5 :	*fruenter*	—	*ferventer*

---

(1) Ici le lecteur voudra bien se rappeler que dans les premières éditions de l'*Imitation,* le IIIe livre contient 64 chapitres au lieu des 59 des éditions modernes; c'est parce que les prières composant les chapitres 4, 17, 26, 27 et 32 des premières éditions sont respectivement réunies aux chapitres 3, 15, 23, 23 et 27 des dernières.

Voici des fautes communes aux deux compositeurs, autres que celles que j'ai déjà relevées :

Livre 1, C.	23 :	*hoc*	au lieu de	*hic*
Livre 2, C.	12 :	*quis* passé.		
Livre 3, C.	2 :	*oris mei*	—	*oris tui*
—	5 :	*habebis*	—	*habes*
—	5 :	*affectu*	—	*effectu*
—	7 :	*scio*	—	*scito*
—	8 :	*indigne*	—	*indigno*
—	13 :	*et*	—	*ut*
—	23 :	*ut*	—	*aut*
—	47 :	*quanto*	—	*quando*
—	50 :	*aliud* superflu		
—	63 :	*ratione*	—	*ratio*
—	64 :	*finis*	—	*fons*
—	64 :	*oportunis*	—	*opportunius*
Livre 4, C.	1 :	*reformata*	—	*deformata*
—	5 :	*et*	—	*ab*
—	17 :	*supernales*	—	*supernaturales*

Je n'épuise pas ces listes de fautes ; celles que je vous signale ici devront, par leur poids plus que par leur nombre, vous convaincre que nos deux compositeurs avaient un autre but que celui de donner une édiction aussi parfaite que possible. Celles qui sont communes prouvent de plus que l'on dictait en même temps aux deux compositeurs, ce que nous avons déjà démontré d'une autre manière.

Mais malgré l'énormité de ces erreurs qui rendaient inintelligibles les parties du texte où elles se rencontrent, j'ai à vous en signaler d'un autre caractère et qui ne permettent pas de douter que ceux qui les commettaient ne fussent des apprentis que l'on dressait à l'art de la composition.

Cette nouvelle espèce de fautes est tout à fait typographique :

1° Sur les 172 pages de texte, il y en a 20 qui n'ont que 29 lignes, au lieu de 30 qu'elles devraient avoir (je ne compte pas ici les pages de moins de 30 lignes, quand elles finissent un chapitre). En voici la liste :

	A	B	
		14 v	2e cahier.
2e cahier.	15.....	15	
3e cahier.	23 v		
	24.....	24	3e cahier.
5e cahier.	36 v...	36 v	5e cahier.
	37.....	37	
	37 v...	37 v	
	38.....	38	
7e cahier.	55	39	
9e cahier.	71.....	71	9e cahier.
		86	11e cahier.
		88	

Sur ces 20 pages de 29 lignes, il y en a 14, 7 dans A et 7 dans B, qui sont de même rang.

De ces 20 mêmes pages, 6 seulement sont des verso.

Ces 20 pages défectueuses ne peuvent s'expliquer que par l'inexpérience des compositeurs.

Ces 14 pages défectueuses et de *même* rang sont une preuve de plus de la dictée faite à deux compositeurs.

Ces 14 pages, qui sont des *recto*, sont aussi une preuve de plus que l'anagnostes dictait *deux* pages d'après une page du manuscrit; il dictait ordinairement la première moitié, *à peu près*, de la page manuscrite ; ce qui fournissait aux compositeurs les 30 lignes d'un verso ; mais comme le reste de la page manuscrite, que ce reste fût trop long ou trop court, devait néanmoins fournir le recto suivant, les compositeurs ont laissé des traces de leur inexpérience, en ne composant ces pages recto que de 29 lignes.

2° Nous venons de signaler des pages de 29 lignes au lieu de 30 ; voici des défauts typographiques encore plus choquants :

La dernière ligne, dans plusieurs pages, quoiqu'elle ne

soit pas la dernière d'un chapitre, s'arrête *inachevée ;* en voici quelques exemples :

A	B
14 v	21
15	22 v
	37
	38
	40
	46 v
	89

Exemples communs à A et à B :

14
29 v
39 v
61

Remarques : 1° B est, à cet égard, beaucoup plus défectueux que A.

2° Les pages de B, que je signale ici, et les pages de même rang, de A, commencent et finissent par les mêmes syllabes. Dans les pages de A, quoiqu'elles finissent par des lignes complètes, on voit des traces des efforts que faisait A pour remplir sa page, à l'aide d'espaces, efforts plus souvent heureux dans sa composition que dans celle de B.

3° C'est surtout aux pages impaires (recto) que B laisse des lignes inachevées, mais ces pages se terminent de *même* que les pages correspondantes de A ; nouvelle preuve que les deux compositeurs s'évertuaient à remplir leur page avec une portion limitée de texte, portion qui souvent ne leur suffisait pas, faute de savoir dilater ce texte à l'aide d'espaces.

J'ai plus souvent remarqué au bas des pages un texte dilaté à l'aide d'espaces qu'un texte condensé à l'aide d'abréviations. Il est cependant facile d'indiquer ce dernier genre d'efforts que faisaient les compositeurs pour

finir une page quand le texte qu'on lui dictait était trop long.

En voici un exemple : la page 7 v, dans A et dans B, foisonne d'abréviations. Dans l'un et dans l'autre, mais surtout dans A, le titre du chapitre 7 est confondu avec le texte.

En voici un autre : la page 47 finit dans les deux exemplaires par des lignes chargées d'abréviations et cependant la page suivante n'a que 29 lignes ; mais il fallait commencer au verso et finir au recto une page du texte manuscrit ; et pour remplir cette condition, on avait recours aux deux moyens que je signale, malgré la laideur typographique qui devait en résulter.

Je vous citerai encore la page 23 v dans A et dans B. Le désordre y est flagrant ; afin de mieux vous le faire comprendre, voici comment finit cette page :

A

. . . . quies-
. . . . Dicit sepe· quod
dicere non deberet· et· omittit· quod· sepe· sibi· ma /
gis· facere· expediret, Considerat q

B

Dicit sepe quod dicere
non deberet / et omittit quod /

A a multiplié les cadratins et les cadrats ; il a même mis une espace devant les points. Mais, malgré ses efforts, il n'arrive qu'à sa 29e ligne, sans pouvoir même la remplir ; et, comme preuve de sa précipitation et de son trouble, il ne met que la première lettre du mot *quod* et laisse ainsi en cet endroit un mot inachevé et le texte incomplet !

B a été moins malheureux : il arrive à la 30e ligne ; mais, vous le voyez, elle reste aussi inachevée, quoique rien ne manque au texte.

Les pages 37 et 38 portent aussi les traces d'une lutte typographique :

A n'y met que 29 lignes et parsème son texte d'espaces.

B ne peut pas même achever sa 29e ligne dans chacune de ces 2 pages !

La page 14 v offre encore un exemple frappant de désordre typographique :

A, dans ses trois dernières lignes, multiplie les espaces, les cadratins et les cadrats, à la faveur desquels il atteint sa 30e ligne, sans néanmoins la finir. Voici les trois dernières :

. . . . li /
benter tacet· semper tamen· sanctorum· securi /
tas· plena· timoris· dei· extitit· Nec

B, malgré quelques espaces, n'achève que 29 lignes.

On reconnaît sans peine la cause de ce désordre, en voyant les deux pages commencer et finir par le même mot :

On dictait aux compositeurs une portion du manuscrit qui devait remplir *une* page. C'était le lit de Procuste; mais il se trouvait le plus souvent trop long; cela paraît encore à la page suivante, 15, qui dans les deux exemplaires n'a que 29 lignes !

Il est temps de réfuter une objection que vous pourrez me faire : « Ces deux exemplaires de l'*Imitation* se ressemblent plus qu'ils ne diffèrent ; donc ce sont deux éditions faites l'une d'après l'autre. » Je sais qu'il se voit souvent des éditions faites évidemment l'une d'après l'autre et que l'on ne distingue qu'à l'aide de légers changements ; mais ici rien de plus facile que de démontrer que l'une n'a pas servi de modèle à l'autre et qu'elles se ressemblent plutôt comme deux sœurs que comme la mère et la fille.

Dans l'exemplaire B, 6 v, je lis la phrase : *Vere magnus*

est qui magnam habet caritatem. B n'a pas pu la copier dans A où elle manque.

Dans l'exemplaire A, je lis les mots : *omnes bonas muliere et honestas.*

A n'a pas pu les copier dans B, où *et honestas* manque.

A l'inspection des pages 23 v et 24 qui étalent un si grand désordre typographique (pages inachevées, lignes inachevées, mot inachevé), et de la page 24, qui finit dans les deux exemplaires par le même mot (*bona*), on sent qu'une même force agissait en même temps sur les deux compositions. Ce désaccord au bas des pages verso, cet accord à la fin des recto suivants, cet ensemble dans le désordre et dans la réparation du désordre, tout cela ne saurait être l'effet du hasard ; tout cela ne saurait non plus résulter d'une seconde édition copiée sur la première ; des fautes si grossières ne sont possibles qu'une fois.

On pourrait dire encore que chacune des éditions a été faite d'après le même manuscrit ; qui ne voit que cela n'est pas croyable? Une première édition exigeait un anagnostes capable de déchiffrer le manuscrit ; ce lecteur, qu'il fallait payer, devenait un rouage superflu dès qu'on avait un exemplaire imprimé. Or, nous venons de prouver que les deux éditions n'ont pas été faites l'une d'après l'autre.

Il est temps de nous résumer : les deux exemplaires de l'*Imitation* sont presque identiques : même nombre de feuillets (90), même nombre de lignes (30), mêmes pages de 29 *ll*, en général, mêmes lignes inachevées, un peu moins souvent dans A que dans B, etc.

Pour tant de ressemblance, il faut quelque parenté.

Ni l'une, ni l'autre édition n'a servi de modèle. Elles sont trop imparfaites pour cela. Elles ne sont pas davantage des éditions faites l'une après l'autre d'après le même manuscrit. Il ne reste plus d'autre solution que celle-ci : on en a dicté le texte, d'après un manuscrit, à deux compositeurs à la fois. Ces deux éditions sont deux sœurs,

mais deux sœurs jumelles. Nées ensemble, elles ont la même physionomie, les mêmes beautés, les mêmes défauts.

L'anagnostes est la cause des ressemblances, et les différences résultent de l'action individuelle de chaque compositeur.

Il fallait, d'après un manuscrit de 45 feuillets, imprimer une édition de 90 feuillets.

Il fallait en même temps exercer deux apprentis typothètes. On obtenait ainsi deux éditions telles que l'on pouvait remplacer les cahiers, même les feuillets de l'une par ceux de l'autre, pour en former un volume. (Il n'y a que les seconds cahiers qui finissent un peu différemment l'un de l'autre.)

On se rend compte ainsi des défauts choquants des deux éditions, œuvre de l'inexpérience des compositeurs et d'un peu d'ignorance de l'anagnostes.

Avant de passer à la seconde partie de cette lettre, je vous communiquerai une remarque grammaticale sur le texte de l'*Imitation :* dans mes deux exemplaires, livre III, chapitre II (page 33), je lis : PULCHERRIME *dicunt*, tandis que l'adverbe abominable PULCHRITER fait tache dans les éditions d'Elzevir, 1658 ; de Cusson, Paris, 1660 ; de Frédéric Léonard, Paris, 1712 ; de Jacob, Orléans, 1788, et dans la belle édition en sept langues du chanoine Weigl.

Il y a *pulcherrime* dans les éditions de Gaspar Hochfeder, Nuremberg, 1494 ; de Cologne, *Retro miñores*, 1501 ; de Sommalius, Cologne, 1660 ; de Barbou, 1773 ; de Gence, et de Grégory, 1833.

Dans l'édition de Sommalius, Anvers, 1615, il y a *pulchre*.

Comparons les mérites de nos compositeurs :

1° A réussit mieux que B à remplir la page, jusqu'au bout de la dernière ligne.

2° Il est mieux que le titre d'un chapitre soit placé immédiatement en tête de ce chapitre qu'à la suite du cha-

pitre précédent. A a rempli 38 fois cette condition, B 29 fois seulement !

3° Dans la table, en tête du livre, le mot *Capitulum* se trouve en toutes lettres 6 fois dans B et 43 fois dans A !

4° Dans la même table, A compose le nombre ordinal en toutes lettres 14 fois, B, une seule fois !

5° Encore dans la table, A fait presque toujours finir le numéro du chapitre avec la ligne : B n'a jamais ce soin !

6° Dans le texte, A fait encore presque toujours finir le numéro du chapitre avec la ligne ; B néglige ce soin dans les premiers chapitres de l'ouvrage ; mais dans la suite il l'observe.

7° Les fautes d'impression, les mots défigurés sont en moindre nombre dans A que dans B.

Ainsi on peut conclure que le compositeur A a laissé dans son travail des traces de plus d'habileté que B dans le sien.

Avant de terminer cette lettre, disons quelques mots de l'imprimeur de nos deux *Imitations*, Jean de Westphalie. Est-ce lui, est-ce Thierry Martens d'Alost qui a introduit l'imprimerie dans les Pays-Bas ? Ils ont trouvé l'un et l'autre de zélés champions pour défendre leur cause ; mais par malheur, ces champions-là cherchaient plus à caresser leur vanité qu'à découvrir la vérité. En de pareilles recherches, on devrait pouvoir se dire : *Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo !*

Ni Jean, ni Thierry surtout (1), n'a introduit l'imprime-

(1) La meilleure manière de réfuter MM. de Gand et Van-Iseghem consiste à calculer l'âge de Thierry Martens, ainsi que l'a fait M. Bernard, *Origine de l'Imprimerie ;* Martens, né vers 1450, n'avait que vingt-trois ans en 1743 ; est-ce à cet âge qu'on pouvait alors former un établissement d'imprimerie ? D'ailleurs, le 26 mai 1474, il n'était encore que le compagnon de Jean de Westphalie, comme on peut le lire, dans le colophon que je reproduis note 3.

Enfin si l'on considère les naïfs ornements ajoutés au bas des colophons cités dans les notes 2, 3, 4 et que je reproduis à peu près, d'après le magnifique ouvrage du savant bibliothécaire de La Haye, M. Holtrop, on y reconnaît un air de famille qui invite à les attribuer au même imprimeur, c'est-à-dire à Jean de Westphalie, qui se nomme dans les deux derniers.

rie aux Pays-Bas ! Ce sont les frères de la vie commune.

Jean de Westphalie imprimait à Alost, dès 1473 (1); il y imprimait encore en mai 1474 (2), ayant pour compagnon (3) Thierry Martens ; Jean s'établit à Louvain en 1474 (4).

---

(1) Speculum conversionis . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Impressum. Alosti. In Flandria
anno. *M°.CCCC°.LXXIII.*

. ¿ . ? ¿ : ? . ¿ . ¿ : ? ? : . ? ¿ ?

(2) ..... Explicit feliciter Textus summularum.
editarum a fratre Petro Alfonci Hispano : ordi
nis predicatorum Impressus In Alosto oppido
comitatus Flandrie. Per. Johannem de West
falia Paderbonensem cum socio suo Theo
dorico martini. Anno domini. M°CCCC°.LXXIIII°
. ? . Maii die xxvi. . ? .
Unde multipharias atissimo refundimus lau
des. Qui est benedictus in secula seculorum Amen.
. ? . . ? . . ? .
. ? . ¿ . ? .
. ? . . ? .

(3) Pour justifier cette traduction du mot *socius*, voyez la note de M. Holtrop, dans le très utile *Dictionnaire de Géographie* à l'usage du libraire, de M. Pierre Deschamps, colonne 1448.

(4) Ce colophon est imprimé en noir :

Et sic est finis libri ruralium como
dorum Laus sit altissimo qui vi
vit per seculorum secula sine fine bene
dictus Amen. . ? . . ? .

Ce colophon est imprimé en rouge.

Presens opus ruralium comodo
rum Petri de crescentiis. quodam
industrioso caracterisandi stilo : no
vissime omnipotentis dei suffragio
adinvento. extitit hac littera vera mo
dernata .abscisa .et formata : impres
sum. per Joannem de westfalia Pa
derbornensis dyocesis. In alma ac flo
rentissima universitate Lovaniensi re
sidentem (*). Anno incarnationis domi
nice. M°.cccc°.lxxiiii°. mensis De
cembris die nona.
. ? . . ? . . ? .

(*) Si l'abbé Lambinet, au lieu de s'amuser à faire du *Lis Christi* et

Mais les Frères de la vie commune y avaient imprimé avant lui et ils ne cessèrent de le faire qu'à son arrivée.

Conati sunt..... quædam typis exprimere. Sèd cum inde dispendium facerent ab impressione mox cessarunt. (*Manuscrit* de Molanus.)

« Ils firent quelques essais d'impression ; mais comme ils « y dépensaient de l'argent, ils finirent par y renoncer. »

Voyez, page 174 de l'ouvrage très intéressant de G. H. M. Delprat :

Verhandeling over de Broederschap, van G. Groote ; Arnhem, 1856.

Or, c'est le 7 juin 1474 que Jean de Westphalie s'était fait recevoir suppôt, c'est-à-dire membre de l'Université de Louvain (1) : il a dû par conséquent s'installer dans cette ville avant cette date, sans doute dans le courant de 1473.

Pour que les Frères de la vie commune, du couvent de Saint-Grégoire, à Louvain (2), aient eu le temps d'établir leur imprimerie, d'en faire quelque usage et surtout d'y perdre de l'argent, il ne faut guère moins de deux ans ; nous atteignons ainsi l'année 1472, qui est l'époque très probable de l'introduction de l'imprimerie à Louvain, par les Frères de la vie commune, et non par Jean de Westphalie, et moins encore par Thierry Martens d'Alost.

---

du *Processus Luciferi*, deux ouvrages différents, qu'il prétend même avoir vus, avait seulement pris la peine d'en parcourir un, il y aurait vu la signification du mot *universitas* (société, cité), et n'aurait pas dit : « Jean de Westphalie faisait rouler ses presses tout à la fois à l'*Université* et chez lui. »

Dans plusieurs colophons, Jean de Westphalie dit : *Liber impressus in universitate lovaniensi, in domo Johannis.*

Ainsi, d'après Lambinet, le MÊME livre aurait été imprimé dans deux ateliers DIFFÉRENTS !

(1) Holtrop, *Monuments typographiques*, 15e livraison.

(2) Henri Wellens, chapelain de Saint-Pierre, la plus ancienne église de Louvain, fonda ce couvent de Saint-Grégoire en 1433. Il y fit venir de Deventer des Clercs de la vie commune que lui recommandait leur bonne renommée. Ces clercs de Saint-Grégoire s'occupaient d'enseignement et de la transcription des manuscrits. On y admirait encore au siècle dernier leur bibliothèque, riche en manuscrits. (Voyez J.-B. Gramaye, *Antiquitates Brabantiæ*, p. 16).

Quoiqu'il ne soit pas le prototypographe de son pays, Jean de Westphalie n'en est pas moins le premier, au xve siècle, par la beauté et par le nombre des ouvrages qu'il a imprimés ; on en connaît cent vingt qu'il donna à ses contemporains pendant vingt-huit ans que dura sa carrière de typographe. Il vivait encore en 1501.

Une imprimerie de l'importance de la sienne pouvait fournir le grand nombre de caractères que réclamait la dictée à plusieurs compositeurs ; voilà pourquoi j'ai voulu, en finissant cette lettre, vous entretenir de lui. Après vous avoir si longuement parlé des apprentis, ne devais-je pas vous dire un mot de leur *maître* (1), Jean de Westphalie ?

VOTRE AMI.

---

(1) Jean de Westphalie avait seul le droit de prendre le titre de *Magister artis impressoriae*. Un de ses confrères avait usurpé ce titre, dans le colophon d'une de ses impressions de 1486. Voici les paroles de M. Holtrop à ce sujet : « Il paraît qu'on lui contesta cette qualité et qu'il fut obligé de la retrancher. En effet, dans quelques exemplaires, où cette qualification se trouve, elle est effacée à l'encre, et dans d'autres exemplaires elle est omise à la réimpression que l'artiste a dû faire de ce feuillet. J'ai remarqué que même le feuillet correspondant du dernier cahier du livre a été réimprimé. Il est bien remarquable que les traces d'une censure encourue par Van der Heerstraten pour une faute commise soit par erreur soit par vanité, se soient conservées pendant presque quatre siècles et que probablement le souvenir n'en sera jamais effacé. »

On peut au moins affirmer que ce souvenir durera aussi longtemps que l'admirable ouvrage du Bibliographe hollandais.

DOUZIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Pétrarque, vous le savez, composa, en 1358, un ouvrage destiné à élever notre âme au-dessus des influences de la bonne ou de la mauvaise fortune. Il le dédie à Azon de Corrège, son ami. En voici le titre : *De Remediis utriusque Fortunæ.* H. Eggestein en donna la première édition à Strasbourg; pour se convaincre qu'elle est la première, il suffit d'en lire quelques pages : le texte fourmille de fautes et je doute qu'un lecteur d'une instruction ordinaire ait jamais pu venir à bout de le lire et de le comprendre.

Voici quelques fautes que je choisis pour vous prouver que cette édition s'imprimait d'après un manuscrit et qu'elle est la première :

rectus	au lieu de	*recens*
luytum	—	*livii tamen*
rete	—	*certe*
oppressam	—	*oppressura*
nupcys	—	*impiis*
nunc	—	*utinam*
stans	—	*sanctas*
ostendisset	—	*ascendisset*
ex anime	—	*examine*
Etc.		

Ces fautes sont un très petit échantillon de celles du

chapitre XLIII de la première des deux parties dont se compose ce traité. Pétrarque, dans la première, parle de nos biens qu'il montre périssables, dans la seconde, de nos maux qu'il montre guérissables.

Comme j'ai un exemplaire de l'édition d'Eggestein, et qu'il s'y rencontre d'étranges anomalies typographiques, je crois devoir vous en entretenir.

Voici la description du volume :

La table est imprimée sur deux feuilles dont elle n'occupe que deux feuillets.

Ces deux feuilles sont enveloppées d'une feuille blanche.

Le texte commence par 5 cahiers de 10 feuillets, précédés d'un feuillet blanc. Ce premier groupe constitue une division typographique de l'ouvrage.

Alors viennent 3 cahiers respectivement de 14, 10 et 12 feuillets, faisant une deuxième division et finissant la première partie de l'ouvrage de Pétrarque.

Puis viennent 4 cahiers de 10 feuillets, suivis d'un cahier de 11 feuillets, formant la troisième division typographique.

Enfin, 5 cahiers de 10 feuillets, excepté l'avant-dernier, qui en a 8. C'est la dernière division.

Constatons d'abord qu'il y a 187 feuillets imprimés, 5 feuillets blancs et 6 cartons. Ainsi 11 feuillets par exemplaire sont inutiles; comme il y a deux énormes et étranges lacunes, qui vont nous occuper, et que le dernier feuillet est presque blanc, nous ajoutons 2 feuillets aux 11 précédents, et nous trouvons 13 feuillets blancs qu'on aurait pu mieux employer. D'après la description de Hain, 2 de ces feuillets blancs se trouvaient encore dans l'exemplaire qu'il examinait. Ces feuillets blancs, interrompant la suite du texte, sans motif, étaient doublement déplacés.

Une main contemporaine a écrit les signatures *a, b*..., *r, s, t*, dans le coin nord-est des recto de la première moitié de chaque cahier. Elle a écrit, en outre, à l'angle sud-est les lettres *a*, *d*, C, F dans l'ordre suivant : *a* se trouve

à tous les cahiers dont je forme la première division typographique, *d* aux 3 cahiers de la seconde ; quant à C et F, le couteau du relieur n'en a laissé que très peu de traces ; mais l'analogie m'autorise à croire que C apppartenait aux cahiers de la troisième, et F à ceux de la quatrième division typographique.

Quelles conséquences tirons-nous de cette description?

La présence des lettres *a*, *d*, C, F, dont la première se trouve aux 6 premiers cahiers (la table formant le premier), et la seconde aux 3 suivants, indique évidemment une division qui ne saurait être celle qui a pour but de distinguer les cahiers pour les mettre en ordre à la reliure. Je pense que chacune indique le travail d'un même compositeur.

Mais j'ai des preuves plus fortes de la division du travail entre quatre compositeurs : comparez le dernier verso du 6e cahier au 1er recto du 7e; vous verrez que celui-ci a beaucoup moins de mots abrégés.

Voyez maintenant le verso du 1er feuillet de ce 7e cahier; au lieu de 39 lignes qu'il devrait avoir, il en a 9, et au-dessous se trouve imprimé cet avis :

Vacat Nec Vicio Nec Defectu

Voyez ensuite le dernier verso de ce cahier ; il a 13 lignes au lieu de 39, et présente la même inscription.

Ces différences, dans le nombre des mots abrégés, dans le nombre des feuillets, 14 au lieu de 10, ce travail défectueux, offrant deux énormes lacunes, sans motif, révèlent un compositeur autre que celui du groupe précédent.

Ce second groupe affirme sa fin par un cahier de 12 feuillets et parce qu'il finit avec la première partie de l'ouvrage.

Le troisième groupe, caractérisé par la lettre C, indique sa fin par un cahier de 11 feuillets.

Cherchons maintenant la cause des deux étranges lacunes, des deux cartons et de la feuille en plus du premier cahier du second groupe (c'est le 7e cahier de l'ouvrage).

On peut décomposer ce cahier de 14 feuillets en un cahier de 10 feuillets, plus 4 feuillets dont un commencement et les 3 autres à la fin. En effet, les 10 feuillets intérieurs sont d'une composition dont le 1er et les 3 derniers diffèrent. Comparez, par exemple, le dernier verso (61 v) des 10 feuillets intérieurs au recto en regard (62) ; ce dernier est surchargé de mots abrégés, en comparaison de l'autre ; de plus, les 3 feuillets supplémentaires de ce cahier, au lieu des majuscules R et G (Ratio, Gaudium), indiquant les noms des interlocutrices, ont laissé près de 30 fois un espace vide. Le cahier suivant (le 8e) et les 3 premiers feuillets du 9e offrent plus de 50 de ces vides ; ce sont les R qui manquent le plus souvent. Or, ces vides se remarquent à peine de loin en loin dans les autres parties du livre. Ces nombreuses petites lacunes caractérisent donc les 3 cahiers du second groupe et prouveraient a elles seules qu'ils sont l'ouvrage d'un compositeur différent des 3 autres.

Voici maintenant, selon mon opinion, la cause des irrégularités de notre 7e cahier ; l'hypothèse que je vous soumets est la plus simple, pour ne pas dire la seule qui en rende compte : chacune des 4 compositeurs devait faire des cahiers de 10 feuillets ; ils ont rempli cette condition ; il est vrai qu'il y a des cahiers de 12, de 11 (1), et de 8 feuillets à la fin du 2e, du 3e et du dernier groupe ; mais on s'en rend compte : le compositeur devait finir sa tâche, sans commencer un nouveau cahier que son texte n'aurait pu remplir. Notre second compositeur a donc dû commencer sa tâche par un cahier de 10 feuillets, puis la continuer par un cahier de 10 autres feuillets, et il a fait ainsi ; son premier et son second cahiers étaient imprimés. Alors on reconnut une lacune de moins de 2 pages, au commen-

(1) Le carton ajouté à ce dernier cahier du 3e groupe était trop grand ; aussi ce carton et les 2 feuillets suivants ont-ils peu de mots abrégés ; de plus le verso du carton et les 4 pages à la suite n'ont respectivement que 38, 36, 38, 38, 38 lignes, au lieu du nombre normal 39.

cement et une autre de moins de 6 pages à la fin de ce cahier.

Voilà pourquoi on ajouta un feuillet au commencement et 3 feuillets à la fin de ce cahier.

Le compositeur eut beau s'abstenir d'abréviations, dans ces 4 feuillets, il ne put les remplir et il fallut laisser les lacunes énormes du premier et du dernier feuillets, à leur verso.

Après avoir examiné les dehors d'une maison, on aime assez à en connaître les hôtes ; je vous ai déjà donné quelques renseignements sur l'ouvrage de Pétrarque ; j'y en ajoute quelques autres et je vous donne la traduction d'un chapitre de la première partie. L'ouvrage a la forme de dialogue dont les interlocutrices sont, dans la première partie, la Joie et la Raison, dans la seconde, la Douleur et la Raison. La Joie ou la Douleur s'exprime toujours en peu de mots qu'elle répète plusieurs fois, sans presque y rien changer. C'est la Raison qui fait tous les frais de l'entretien. La première partie se compose de 122 chapitres, la seconde de 131 (1) ; vous voyez qu'il y en a plus sur nos misères que sur nos joies. Malheureusement, Pétrarque nous offre plutôt un reflet des temps antiques que du XIVe siècle. Cependant il y a quelques allusions à son temps ; j'ai traduit le chapitre XLIII de la première partie, parce que l'auteur s'y plaint de l'ignorance des copistes contemporains. Ces plaintes amères nous font mieux comprendre combien il était temps que Gutenberg parût, afin de sauver du naufrage, qui commençait à les engloutir, les chefs-d'œuvre des lettres antiques. J'ai aussi traduit quelques lignes du chapitre XCIX, *De Machinis et Balistis*, vous vous ferez mieux une idée de la méthode de Pétrarque en lisant ces traductions :

---

(1) Eggestein ne fait qu'un chapitre, le VIIIe de son édition, des chapitres VIII et IX des autres éditions.

CHAPITRE XLIII.

(Les interlocutrices sont désignées par les lettres G. (*gaudium*, la joie), et R. (*ratio*, la raison.)

G. : J'ai un grand nombre de livres.

R. : Voilà un sujet qui se présente fort à propos ; car, si c'est l'amour de la science chez les uns, c'est chez les autres le plaisir de caresser leur vanité qui fait rechercher les livres, et leur bibliothèque sert plus d'ornement à leur habitation qu'à leur esprit dépravé. Ces gens-là ont des livres, comme on a des vases de Corinthe, des tableaux et les autres objets dont nous venons de parler. D'autres font étalage de leurs livres pour montrer qu'ils sont riches ; insensés qui, ne comprenant pas qu'un livre est un trésor, en font une marchandise ! Ce fléau (1), de date récente, est venu s'ajouter aux passions des riches : Ils ont trouvé l'art de faire des livres un instrument de leurs vices.

G. : J'ai un nombre énorme de livres.

R. : C'est un bagage qui demande des soins, mais qui donne du plaisir et une agréable distraction.

G. : J'ai un nombre immense de livres.

R. : Oui, mais aussi une peine et une inquiétude immenses : l'esprit toujours tiraillé de tous côtés, il faut accabler sa mémoire de mille détails. Faut-il vous le dire ? Les uns puisent la science dans leurs livres, les autres y noient leur raison. Il ne faut pas puiser plus d'eau qu'on n'en peut boire. Il en est de l'esprit comme de l'estomac : mieux vaut le jeûne que l'indigestion, et il faut régler l'usage des livres comme celui des aliments ; d'après la constitution du consommateur. En toutes choses, ce qui

(1) Pétrarque consacra presque toute l'année 1358 à la rédaction de ce traité.

est peu pour l'un est trop pour l'autre. Aussi le sage veut-il, non pas l'abondance, mais la suffisance; car l'une nuit souvent, l'autre sert toujours.

G. : J'ai un nombre infini de livres.

R. : On appelle infini ce qui ne peut se mesurer; comment donc prétendez-vous mesurer ce qui est bien et ce qui est convenable dans les choses de ce monde? Même dans les choses que nous jugeons excellentes, il faut fuir l'immense et l'infini et tenir les yeux toujours fixés sur ce mot du poète comique : Rien de trop!

G. : J'ai une multitude de livres inappréciable.

R. : En auriez-vous plus que Ptolémée Philadelphe, ce roi d'Egypte, qui, nous le savons, en réunit 40,000 (1) dans la Bibliothèque d'Alexandrie, après les avoir recherchés longtemps et à grands frais dans différents pays, ce qui ne les empêcha pas de devenir tous ensemble la proie des flammes? Cette Bibliothèque, dit Tite-Live, était le chef-d'œuvre du goût et de la sollicitude des Rois. Non! dit Sénèque, il n'y avait là ni goût, ni sollicitude de Rois; c'était le luxe de la science, ou plutôt celui de l'ostentation, fière d'étaler ses richesses. Ce que dit Tite-Live, ce que fit Ptolémée peuvent trouver une excuse dans l'opulence d'un roi qui veillait aux intérêts futurs de ses peuples. D'ailleurs, ce roi ne mérite-t-il pas nos éloges? C'est grâce à lui que nos livres sacrés, utiles et même nécessaires au monde, ont été traduits, à force de soins et de dépenses, par des savants qui les ont fait passer de la langue hébraïque dans la langue grecque. Mais que dire de simples citoyens dont les bibliothèques sont aussi riches et souvent plus riches que celles des rois?

Serenus Sammonicus, cet homme de tant d'instruction, mais qui en voulait encore davantage, cet homme qui avait tant de connaissances en littérature, mais encore plus

(1) C'est 400,000 qu'il fallait dire.

de livres, avait 62,000 volumes dans sa bibliothèque. A sa mort, il les donna au jeune Gordien, dont le père avait été son ami. Voilà un héritage vraiment grand et qui aurait largement suffi à une multitude d'hommes de lettres, mais qui devait écraser un seul possesseur. En admettant que celui-ci n'eût rien autre chose à faire, rien à écrire, rien à faire pour sa subsistance, quelle faible portion du contenu de tant de volumes aurait-il pu venir à bout de lire et de comprendre ? N'était-ce pas une besogne assez longue que de connaître les livres eux-mêmes, leurs titres, les noms des auteurs et le format des volumes ? Voilà vraiment un bel art qui fait d'un philosophe un libraire ! Croyez-moi, ce n'est pas nourrir son esprit par la lecture, c'est l'écraser, c'est le tuer sous un monceau de livres ; disons mieux : c'est lui infliger le supplice de Tantale au milieu des eaux : l'âme recule devant tant de richesses, n'ose y puiser et voudrait cependant s'en abreuver.

G. : Je possède un nombre incalculable de livres.

R. : Alors les erreurs de tant d'impies, de tant d'ignorants y sont aussi incalculables ! Les premiers sont les ennemis de la religion, de la piété et des lettres saintes ; les seconds, de la nature, de la justice, des mœurs, des belles-lettres et de l'histoire des siècles passés, tous sont les ennemis de la vérité. Dans tous les cas, mais surtout quand il s'agit de la religion et de démêler le vrai du faux, la critique est pleine de difficultés et de périls.

Si vous vous contentez d'avoir le texte fidèle d'un auteur, comment remédier à l'ignorance et à la négligence des copistes ? Vous savez comme ils le corrompent ! comme ils le défigurent ! C'est, je pense, la crainte de ces fléaux qui a détourné beaucoup de brillants génies d'entreprendre de grands ouvrages. Notre siècle méprisable mérite leur dédain, ce siècle plus soucieux de cuisine que de littérature, et qui se connaît mieux en cuisiniers qu'en copistes.

Aussi, dès qu'on a appris à peindre un ornement sur le

vélin et à manier une plume, on passe pour copiste, tout ignare, tout stupide, tout novice que l'on soit.

Quant à l'orthographe, il n'y faut plus songer, pas même pour la regretter : il y a longtemps qu'elle est morte! Encore si nos copistes étaient au moins fidèles dans leur travail; on y reconnaîtrait leur ignorance et le texte de l'auteur se verrait encore; mais aujourd'hui ils confondent la copie et l'original, ils s'engagent à écrire une chose et en écrivent une autre, au point que l'auteur ne se reconnaît plus!

Que Cicéron ou Tite-Live et maints illustres anciens, Pline surtout, reviennent et relisent leurs ouvrages, croyez-vous qu'ils les comprennent, qu'ils n'hésitent pas à chaque période, qu'ils ne les prennent pas pour l'œuvre d'autrui ou pour celle d'un barbare?

Au milieu des ruines des inventions de l'homme, les lettres saintes se tiennent encore debout. C'est que le zèle religieux et surtout Dieu lui-même, auteur de ces poésies sacrées et de ces sublimes récits, les protége et leur communique l'immortalité. Les autres monuments du génie périssent ou plutôt ont déjà péri en grande partie.

Malheur immense, malheur sans remède! car personne ne s'en aperçoit; mais n'en est-il pas de même en tout? Les vertus, les mœurs disparaissent : qui s'en inquiète?

S'agit-il d'une petite perte? voyez comme on s'empresse à la réparer! Mais la ruine de la littérature! c'est là le moindre souci! pour certaines gens, c'est même un gain désirable! Il s'est rencontré naguère, non dans les champs ou dans les forêts, mais dans la ville la plus grande, la plus florissante, et même, vous ne pourrez m'en croire, en Italie, un homme qui n'était ni berger, ni laboureur, mais bien noble et de haut lieu dans le pays, qui disait : Je le jure, oui, je donnerais une grosse somme pour empêcher qu'aucun homme de lettres n'habite ma patrie ou n'y puisse pénétrer. Quelle parole inhumaine et barbare!

On attribue à peu près le même sentiment à Licinius,

cet ennemi des lettres, qui, suivant son expression, n'étaient que le poison et la peste de la société ; mais paysan, on peut l'excuser et, quoique parvenu au titre d'Auguste, il n'en avait pas davantage dépouillé le vieil homme. Horace, tu dis vrai : le rang ne change pas la race. Mais que penser de votre noblesse qui non-seulement laisse périr les lettres, mais qui même souhaite qu'elles périssent? Ah ! ce mépris, cette haine du plus beau charme de la vie vous précipiteront bientôt dans l'abîme de l'ignorance.

Joignez à cela, pour en revenir à notre sujet, ces copistes qu'aucune loi n'oblige, qu'aucun examen n'éprouve et qui ne relèvent que d'eux-mêmes; serrurier, laboureur, tisserand, artisan quelconque, nul n'a ce privilége, et cependant quel mal peuvent-ils faire? Mais de mauvais copistes peuvent en faire beaucoup, et cependant on les laisse tous se précipiter dans la carrière et on assigne même un salaire aux ravages de leur plume ignorante. Et cependant la faute en est-elle aux copistes, qui font comme tout le monde, en recherchant le profit? N'est-elle pas plutôt imputable à ces gens plus lettrés, à ces dépositaires de l'autorité qui ne se sont jamais préoccupés de tels intérêts? Ils oublient donc ce que Constantin avait enjoint à Eusèbe de Césarée (en Palestine) : Vous ne laisserez copier les livres saints que par des scribes connaissant parfaitement l'écriture des anciens manuscrits.

G. : J'ai une bonne provision de livres.

R. : Qu'importe, s'il y en a trop pour votre esprit? Rappelez-vous ce Sabinus, dont nous parle Sénèque ! il était fier du savoir de ses esclaves. Eh bien ! vous lui ressembleriez, si vous n'étiez un peu plus sot que lui : tous deux n'êtes-vous pas fiers de l'esprit d'autrui? Lui du moins l'était de l'esprit de ses esclaves qui étaient bien à lui, mais vous vous l'êtes de l'esprit de livres qui ne vous sont rien du tout ! On voit des gens qui s'imaginent aussi savants que leur bibliothèque, et vient-on à parler de quel-

que sujet : j'ai ce livre-là sur mes rayons, disent-ils ; puis, sans souffler un mot de plus, croyant avoir suffisamment prouvé qu'ils savent puisqu'ils ont, ils posent devant vous drapés dans leur dédain. Oh ! la risible race !

G. : Les livres abondent chez moi.

R. : Oh ! combien mieux vaudrait voir abonder chez vous l'esprit, l'éloquence, le savoir et surtout l'innocence et la vertu ! Mais ces choses-là ne s'achètent pas ainsi que les livres, et encore si on les vendait, je doute qu'elles trouvassent autant d'acheteurs que les livres. Les livres ornent nos murs ; les vertus, nos âmes. Mais l'âme ne se voit pas et le monde n'y songe guère. Si à force de livres on devenait savant ou vertueux, pour devenir très savant et très vertueux, il suffirait d'être très riche ; or c'est le contraire que l'on voit tous les jours.

G. : J'ai des livres afin de devenir savant.

R. : Craignez plutôt qu'ils ne vous en empêchent ; la foule de combattants nuit à la victoire ; la foule de livres nuit à l'instruction. Qui trop embrasse mal étreint. Si cependant vous avez beaucoup de livres, n'allez pas les rejeter ; seulement mettez-les en réserve ; lisez les meilleurs et ne laissez pas ceux dont vous pourrez un jour tirer parti vous gêner mal à propos.

G. : J'ai une bibliothèque riche et variée.

R. : Au milieu de plusieurs chemins, le voyageur s'égare aisément, et celui qui marchait droit à son but par un petit sentier, hésite à l'embranchement de deux routes, et c'est pis encore quand il y en a trois ou quatre à la fois. Aussi, tel qui eût profité de la lecture d'un seul livre, a perdu son temps à en ouvrir et à en feuilleter un grand nombre. Beaucoup de livres fatiguent le commençant, peu suffisent au savant ; ainsi l'excès est nuisible dans les deux cas ; mais plus on a de vigueur, plus léger semble le fardeau.

G. : J'ai réuni un grand nombre de livres magnifiques.

R. : Le nombre des livres n'a illustré personne, depuis ce fameux roi d'Egypte, et encore doit-il moins sa renom-

mée à sa bibliothèque qu'à la traduction des livres saints. Sans doute il faudrait trouver miraculeuse la traduction des septante si celle du seul Jérôme ne l'était davantage.

Il faut aujourd'hui prendre un chemin différent : voulez-vous tirer de la gloire de vos livres ? Il ne suffit pas de les posséder, il faut les connaître. Il faut les déposer non sur vos rayons, mais dans votre mémoire et les enfermer dans votre tête plutôt que dans votre bibliothèque ; autrement la gloire que donnent les livres sera l'apanage du bibliothécaire ou de la bibliothèque de la cité (1).

G. : Je conserve beaucoup d'excellents livres.

R. : Vous en retenez beaucoup dans les fers ; ah ! s'ils pouvaient s'échapper et parler, ils vous accuseraient en justice du crime de séquestration ; mais aujourd'hui ils déplorent tout bas leur triste sort et surtout de se voir en foule chez un stupide avare, alors que tant d'hommes studieux auraient besoin de leur secours. »

Voici la traduction des quelques lignes du chapitre XCIX :

G. : « J'ai d'innombrables balistes.

R. : On les admirerait davantage, si on n'avait pas ces machines qui, par un peu de flamme, lancent au loin des balles de bronze avec le fracas formidable du tonnerre lui-même. N'était-ce pas assez que Dieu, dans sa colère, lançât la foudre du haut des cieux? Fallait-il encore que l'homme, créature mortelle, unissant l'orgueil et la cruauté, lançât aussi la foudre sur la terre ? La fureur de l'homme a donc imité le tonnerre que Virgile disait inimitable ! Ce n'est donc plus seulement du sein des nuages que la foudre s'élance, mais encore du fond d'un tube de bois ou de

---

(1) Ici le texte de l'édition d'Eggestein passe 8 mots ; en voici la raison : le mot *armario* se trouve deux fois dans la même phrase ; le compositeur a placé à la suite du premier (*armario*) ce qui venait après le second.

bronze (1), d'un tube infernal! C'est, dit-on, Archimède qui en fut l'inventeur.....

Si rare était naguère encore ce fléau, qu'on le regardait comme une grande merveille ; mais aujourd'hui (en 1358) qu'on est si docile dans la science du mal, cet engin de destruction est aussi commun que tous les autres ; » le texte de ce passage, dans l'édition d'Eggestein, nous offre une nouvelle preuve qu'elle a été composée d'après un manuscrit. En voici quatre mots inintelligibles :

E milibus victi solet;

Il fallait :

E nubibus mitti solet.

Je ne terminerai pas cette lettre sans vous signaler une preuve de la précipitation des faiseurs de longs catalogues : le minime Laire, dans son *Index librorum*, I, 166, écrit au sujet de notre édition : *Petrarchæ nomen totius in operis decursu* TACETUR. Or la table finit par ces lignes imprimées :

Eeplicit (sic) *liber iste de remediis*
utriusque fortune domini Francisci
petrarche laureati poete 2*C*

Plus loin il dit : les pages du premier livre n'ont *souvent* que neuf lignes; or vous avez vu que cela n'est arrivé qu'*une* fois !

Enfin il dit encore : l'ouvrage de Pétrarque est tout à fait, *plane*, différent de celui d'Adrien le Chartreux ; Brunet dit à son tour : *absolument* différent; vous verrez dans la lettre suivante que le Chartreux n'est guère que le plagiaire de l'amant de Laure.

VOTRE AMI.

---

(1) Le bronze n'est mentionné que dans l'édition attribuée à Ther Hoernen ; voyez la lettre suivante.

TREIZIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Je commence par tenir la promesse qui termine ma dernière lettre : je voulais vous citer les passages qu'Adrien le Chartreux a pris à Pétrarque ; j'y renonce : il me faudrait copier presque tout son livre. Adrien ne nomme Pétrarque ni dans ses deux prologues, ni dans le cours de l'ouvrage ; il dit seulement :

Inops et pauper ego... parum, fateor, ex propria arca sumpsi, sed potius computavi (compilavi ?) divitias aliorum.

Ce n'est pas qu'Adrien, dont le texte est deux fois et demie plus court que celui de Pétrarque, ait tout pris et n'ait rien mis du sien :

Voici d'abord un passage qu'il n'a pas jugé à propos de prendre à Pétrarque; il était sans doute trop poétique pour l'austérité d'un Chartreux :

« La Joie : les parfums font mes délices.

« La Raison : être assez sensuel, assez voluptueux pour les aimer suppose une âme grossière et frivole. Si c'est pour votre santé, je vous excuse. Mettez-y seulement, comme en tout, de la mesure. Oui, l'on renaît en respirant une senteur suave, mais le mot du poète comique est toujours à sa place : Rien de trop ! Il en est ici comme de mille autres choses : la nature a des nuances infinies, non-seu-

lement d'homme à homme, mais de nation à nation. S'il faut, avec de graves auteurs, en croire la renommée, la tribu riveraine des sources du Gange ne prend aucun aliment : son unique nourriture consiste dans le parfum d'un fruit de ses forêts. Ont-ils une expédition lointaine à faire ? Ils n'emportent que ce fruit merveilleux dont le parfum les nourrit. Vivant de ce doux arôme, ils abhorrent un air impur et meurent quand ils le respirent. Il faut avoir un tempérament bien délicat pour vivre et mourir ainsi ! Aussi, dans tout l'Orient, les peuples que caresse un trop doux climat, dédaignent les aliments et s'enivrent de parfums, et c'est de ce même Orient que le goût en est venu jusqu'en Italie. » (Dialogue 22, édition d'Eggestein.)

En voici un autre qui n'appartient qu'au disciple de saint Bruno : « Je vais vous raconter une histoire, mais une histoire véritable : la chose s'est passée dans une ville de notre littoral, vis-à-vis de l'Angleterre (1) et peu d'années avant le temps où nous vivons. Il y avait donc une femme qui venait de se marier ; devenue enceinte, elle donne un fils à son mari ; puis elle le devient onze fois encore, des œuvres de onze autres pères, et lui en donne onze de plus. Elle en eut soin, les nourrit elle-même et les éleva tous. Enfin elle touchait au terme que la nature assigne à toute créature ; la mort frappait à sa porte. Alors elle appelle à son chevet parents, amis et mari. Ecoutez, cher époux, lui dit-elle, il n'y a plus à plaisanter, car je n'ai qu'un moment à vivre. Quand on est allé trop loin, il faut bien revenir sur ses pas. Brebis égarée, je vous ai été infidèle. Pardonnez-moi, je me repens enfin. Alors elle ajouta : l'aîné que voici est de vous ; les autres n'en sont pas. Le second est de tel, le troisième de..., le quatrième de..., enfin elle restitua les uns après les autres

(1) Adrien le Chartreux écrivait dans le couvent de Gertruidenberg, situé près d'un petit port, voisin de la mer du Nord, dans le Brabant septentrional.

ses fils, excepté le plus jeune, chacun à son père naturel. Alors ce dernier, qui n'avait pas encore sept ans, voyant cette distribution de pères, se lève et dit : Mère, je vous en prie, j'en veux un aussi et qui soit bon. Elle n'y manqua pas et lui assigna un des plus riches et des plus fameux négociants de l'endroit. Aussitôt l'enfant de s'écrier : Merci, mère, mourez en paix. » (Feuillet 128 v.)

Le passage qui suit est extrait du chapitre intitulé : « *Pulchris delector mulieribus*, » « les belles femmes font mes délices. » Je l'ai en vain cherché dans Pétrarque : « Jamais Satan ne sut mieux s'y prendre, pour avoir des âmes, qu'en faisant tendre le fatal filet par la main d'une femme. Il ne lui en coûte guère ainsi que le morceau de pain qu'il donne à la femme paillarde, mais les âmes qu'elle lui envoie sont en nombre infini. Saint Augustin l'a dit : l'homme en proie au mal d'amour devient aveugle, sans quoi ne mépriserait-il pas toute femme, *tanquam vile frustrum carnis?* (1). Qu'elle soit belle, bien faite, élégante et gracieuse ; qu'elle emprunte son joli teint, qu'elle se pare d'ornements précieux, de splendides vêtements, le mot de Socrate n'en sera pas moins vrai : une belle femme est un beau temple, bâti *super cloacam*. Le désir de plaire est tellement inné chez la femme qu'il n'en est pas de si laide, de si vieille, ni même de si chaste, qu'elle n'aime à s'entendre dire : tu es belle ! Quel mortel la femme n'a-t-elle pas su séduire ? Si l'on pouvait le séduire, elle aurait séduit Dieu lui-même. Les femmes ont fait de Salomon le suppôt de Satan. » (Feuillet 26.)

Je traduis la dernière phrase de ces obscurs mots latins : *Salomon mutatus est in membrum Sabulon. Sabulon* me paraît être une forme de *Diabolus.* (Voyez Ducange.)

Quelques pages auparavant, Adrien le Chartreux, sans rien emprunter à Pétrarque, s'exprime ainsi à propos des

---

(1) Il faut être Chartreux, surtout parler latin,
Pour dire ces mots-là, même après Augustin.

nouvelles modes : *novus cultus vestium :* « Histrions ou militaires, courtisanes ou grandes dames, rien ne distingue plus les rangs. Encore si le mal en restait là ! Mais il grandit chaque jour et la mode devient insensée. La parure, la démarche varient à vous surprendre et à vous faire rire. Aujourd'hui, les manches traînent à terre ; hier elles serraient les bras et s'arrêtaient aux coudes. Certaines femmes laissent voir leurs pieds, d'autres leur sein *ac pudenda !* »

Mais de tous les passages qui appartiennent en grande partie à Adrien le Chartreux, le plus long et le plus intéressant est celui qu'il a intitulé : « *Summus Pontifex sum.* » « Je suis le souverain pontife. »

Il nous y apprend en quel temps il l'écrivait ; c'était vers la fin du cinquième lustre, depuis le commencement du schisme, c'est-à-dire, en 1408. Il y avait alors un demi-siècle que Pétrarque avait écrit son ouvrage. Voici quelques passages de cette longue déclamation contre les deux rivaux, auteurs du schisme : « C'est moi qui suis le pape, dit l'un, et non pas toi. Non, c'est moi, dit l'autre. Voilà les hommes qui aujourd'hui troublent le monde. N'en doutez point, il faut qu'ils soient aveuglés par l'orgueil, pour ne pas voir l'inconvenance et la sottise de cette lutte pour une tiare glorieuse, il est vrai, mais bien pesante. On dirait des matelots qui se disputent au milieu de l'océan à qui tiendra le gouvernail.

..... On dira peut-être que j'élève la voix bien haut ; mais la douleur inspire l'audace et l'indignation fait rompre le silence. Oui, l'excès de la douleur m'entraîne et la flamme du zèle me dévore.

..... Quel jour, quelle année ne sont pas plus malheureux que le jour, que l'année précédents ? Quel lendemain n'est pas pire que la veille ?

..... Êtes-vous seulement un membre de l'Église de Jésus-Christ, vous qui prétendez en être la tête ?...

..... Mais, hélas ! je parle à des sourds, à des oreilles

qui ne sauraient m'entendre. Il faut désespérer tout à fait de voir finir le schisme. Les rois de la terre, les princes de ce monde ont d'autres soucis : ils ne songent qu'aux plaisirs, et les pontifes et les prélats qu'aux richesses et aux voluptés. Quant aux peuples, esclaves, ils s'abandonnent aux larmes ; libres, à la folie. Ils vont même jusqu'à penser qu'il faut qu'il y ait deux papes. Chacun pour soi, personne pour le Christ. La misère présente de l'Église paraît plus grande encore en se rappelant sa prospérité passée. Église du Christ, y avait-il rien de plus éclatant, de plus noble, de plus glorieux que toi ? Avant ce schisme odieux, elle était gouvernée par des pontifes que recommandaient le zèle et la sainteté, des pontifes qui avaient soumis le monde à la croix, policé les mœurs, honoré la vertu, écrasé le vice.

..... Ah ! si l'on pouvait pénétrer dans la cour de Rome et dans celle d'Avignon, on y verrait des personnages couverts d'or et de pourpre, à la démarche altière, au cœur superbe, regardant les autres mortels du haut de leur grandeur et de leur insolence. On y verrait, non la frêle nacelle de saint Pierre, mais de luxueux palais enveloppant des montagnes dans leur vaste enceinte, palais bâtis des dépouilles des pauvres et du patrimoine d'un Dieu crucifié.

..... Au milieu de ces misères sans nombre, il en est une plus dérisoire que les autres : là tout est piége ou filet. Là ce qu'on adore, c'est le veau d'or ; ce qu'on méprise, c'est Dieu. Là, si Judas apportait ses trente sicles d'argent, le prix du sang d'un Dieu, on lui ferait bon accueil. Le Christ pauvre serait chassé du seuil de ces palais ; car le vice y règne et la vertu en est bannie. Là on nomme la simplicité sottise et la malice sagesse. Là on foule la loi sous les pieds, on pratique la simonie, on rit de l'homme vertueux et l'on honore le méchant. En effet, toute l'impiété, toute la corruption de l'univers se sont donné rendez-vous en ces funestes lieux. »

Le morceau d'Adrien le Chartreux, dont je viens de vous traduire quelques parties, vaut la peine qu'on le lise en entier. Ces reproches lancés contre la cour pontificale, avec tant d'énergie et de franchise, devaient sembler d'autant plus redoutables que l'auteur appartenait à un ordre plus saint et plus sévère. Si de pareils écrits avaient pu se multiplier par la voie de l'impression, ils auraient hâté l'avénement de Luther; mais, composés en latin et reproduits par la main lente des scribes, ils blessaient infiniment moins la puissance qu'ils attaquaient. Quand frère Martin commencera à écrire contre Rome, en 1517, l'imprimerie lui sera un puissant auxiliaire et l'on fera à Luther une part beaucoup trop grande dans le succès de la réforme, aux dépens de la presse, sans laquelle pouvait-il jamais réussir ?

Il est temps de vous parler de l'édition du livre d'Adrien le Chartreux, qu'a donnée Arnold ther Hoernen, édition dont le texte m'a servi dans les citations que je viens de vous offrir. Inutile de vous redire ce qu'on trouve partout ; voici donc le peu que j'y signale de nouveau : 1° Il manque un feuillet entre les feuillets numérotés 38 et 39 en chiffres arabes imprimés. Ce feuillet absent résulte d'un carton ajouté au 5e cahier du texte, dont les 18 cahiers sont de 4 feuilles, excepté ce 5e, qui n'a que 7 feuillets. Rien ne manque au texte. 2° Les divisions sont simples (-) jusqu'au recto du feuillet 36 ; alors elles sont doubles (=) et simples, pêle-mêle, jusqu'à la fin. 3° Le même signe sert de points d'interrogation et d'exclamation. 4° Les lignes ne sont pas correctement justifiées.

Cette édition est-elle la première? Je vais vous dire quelques mots de celle qu'on attribue à Ulric Zel, cet Hercule de la typographie, mais un Hercule qui ne se rencontre que dans les grosses compilations des bibliographes précipités ; vous verrez alors que l'édition de Ther Hoernen n'est pas la première. Afin d'abréger, car vous le savez, mon cher ami, à défaut d'autre mérite, je

m'applique à enfermer le plus de faits dans le moins de mots possible, afin d'abréger, je désignerai par Z l'édition attribuée à Zel et celle de Ther Hoernen par T.

L'édition Z a 27 lignes, comme l'édition T. Z, dans le titre, emploie le mot *copulatus* au lieu de *compilatus*. T, ibidem, fait du Chartreux un poète de distinction, *poetam præstantem*, Z n'en fait qu'un professeur de théologie. Pétrarque avait un frère Chartreux, à qui il adresse son traité *De otio religiosorum*. T veut peut-être restituer le *De remediis* au poète qu'il confond avec ce frère. T prétend que l'ouvrage est nouveau, *noviter;* Z ne commet pas cet anachronisme de plus de soixante ans. Z se compose comme T de quaternions: il y en a 20 = 320 pages. Z n'a pas de table ; celle de T occupe 11 feuillets, sans compter le 1er, consacré à un titre imprimé en rouge. Dans Z, la première partie de l'ouvrage, 204 pages, n'offre que 94 divisions (-) ; dans la seconde, il n'y en a pas une seule. Z n'a pas de point d'interrogation et sème les points à tort et à travers.

Z n'a que la préface de l'auteur ; T a ajouté quelques phrases dans lesquelles il répète à peu près les paroles de l'auteur : savoir que les interlocuteurs de ces entretiens sont désignés par la lettre T (*tiro vanitatis*) et par la lettre C (*cultor virtutis*) ; Z emploie dans cette addition superflue le mot *anagogisando* (élévation de l'âme vers les choses divines), dont sans doute il voulait débarrasser sa mémoire.

Z a plusieurs fautes qui, dans T, sont corrigées. Ainsi Z imprime *sermo*, p. 223, au lieu de *servio*, p. 99, que l'on lit dans T. Vous voyez pourquoi je vous signale cette faute entre tant d'autres : Z déchiffrait un manuscrit : *uio* pouvait se prendre pour *mo*.

Dans le chapitre de l'épouse adultère, l'auteur cite plusieurs noms propres ; Z en a écorché quelques-uns ; les voici : *Clitemestra*, *pasiphe Junonis uxor! Gille* (Syllæ), *Hercula iulla* (Herculanilla), *mesa Halla* (Messalina), etc.

T a moins de fautes, mais il en a encore : *Parasiphe* pour *Pasiphae ;* mais il en fait aussi l'épouse de Junon ! On a pris *Minois* pour *Iunonis.* Il a aussi *Gille* pour *Syllæ*, *Hercula villa* et *Mesahalla.* Dans ces deux derniers, on reconnaît l'effort de T pour corriger Z ; effort malheureux ! Ces fautes grossières sont impardonnables, car dans l'ouvrage de Pétrarque, Eggestein les a évitées en grande partie.

Voici la transcription fidèle d'un passage de l'avant-dernière page, dans Z : *Agricolam sterilitas. ac architectum lapsus. odium crebri. casus quietem. nautam procellæ graviores.* L'absence de verbe, deux mots remplacés par d'autres, enfin la ponctuation désordonnée rendent ce passage inintelligible. Le voici tel qu'il doit être : *Agricolam sterilitas*, *architectum lapsus ædium*, *crebri casus equitem*, *nautam graves acuunt procellæ.* Le voici tel que T l'a refait : *Agricolam sterilitas. et architectum lapsus nautam procellæ graviores docent. odium crebri casus quietem admonet.*

T a ajouté un verbe, a passé celui du texte, a mis l'une à la place de l'autre les deux dernières propositions et a rejeté un mot de la deuxième dans la troisième ainsi déplacée, afin d'avoir un sens.

De ces détails on peut conclure que l'édition attribuée à Zel a précédé celle de Ther Hoernen.

Eggestein, qui a imprimé l'ouvrage de Pétrarque, a aussi imprimé celui d'Adrien sur le même sujet. Voyez Ludwig Hain, *94. Ce qui est très remarquable, c'est que les éditions d'Eggestein et de Ther Hoernen ont une ressemblance frappante : même nombre de pages et de lignes à la page ; tables de même longueur ; même erreur de faire du Chartreux un poète et d'appeler son ouvrage une compilation nouvelle. Je n'ai pas vu l'édition d'Eggestein ; mais si elle ressemble à celle de Ther Hoernen, jusque dans les fautes de l'avant-dernière page, et la ressemblance doit aller jusque-là, j'en conclus que l'édition Z

est la première des trois. Quant à fixer le rang des deux autres, les données me manquent encore. Une preuve de plus que l'édition Z est antérieure à l'édition T, c'est qu'il y a dans Z, p. 72, 9 mots et p. 253, 10 mots que T n'a pas ; donc T n'a pas servi de modèle à Z.

Ainsi vous le voyez, mon cher ami, voilà encore un livre attribué à Ulric Zel, livre d'une haute antiquité, car il est antérieur au vendredi 8 février 1471, date à laquelle Ther Hoernen en finissait l'impression, livre appartenant à ce groupe énorme d'éditions sans date, à marges vierges (1), éditions dont les fautes révèlent une impression faite d'après un manuscrit et par conséquent véritables éditions incunables.

S'il vous souvient encore de la dixième lettre d'un bibliographe, première série, vous n'hésiterez guère à ne voir dans Ulric Zel qu'un des hôtes de la maison de Weidenbach, seule coupable, grâce à sa riche bibliothèque, à ses vieilles habitudes de transcription des manuscrits, à ses artistes habiles à graver sur métaux (2), d'imprimer, de 1483 à 1469, les livres que, depuis environ un siècle, on s'est accoutumé, sans raison suffisante, à attribuer à Ulric Zel de Hanau.

VOTRE AMI.

---

(1) Au lieu de répéter fastidieusement les caractères négatifs de tant de livres (sans titre courant, sans pagination, sans réclames, sans signatures), n'est-il pas plus court de dire : LIVRE A MARGES VIERGES ?

(2) Le savant archiviste du Stadthaus, de Cologne, le Dr L. Ennen, me disait, le 24 septembre 1859, que parmi les Frères de la vie commune, de Weidenbach, il y avait INCISORES METALLORUM.

AVIS AU LECTEUR

La lettre qui suit devait être accompagnée du fac-simile d'une des quatre lettres d'indulgence. L'auteur les avait confiées, dans ce but, le 26 septembre dernier, à Mme Gillot, qui les confia à son tour au photographe B. Rôze, 14, rue de Navarin. Ce dernier avoue avoir *égaré* ou laissé *voler* ce document; suffit-il d'*un aveu* pour priver à la fois le lecteur du fac-simile et l'auteur d'un original aussi précieux que rare ?

Versailles, ce 13 octobre 1873.

Universis. . . . .

A

Universis. . . . .

B

Universis. . . . .

B'

Universis. . . . .

A'

QUATORZIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Je vous ai déjà rendu compte d'anomalies apparentes, à l'aide de la dictée synchronique que faisait un anagnostes à deux compositeurs.

Voici un nouveau fait à l'appui de cette théorie : J'ai une feuille de vélin sur laquelle sont imprimées, d'un seul côté, 4 lettres d'indulgence. Les dimensions de cette feuille sont de 405 et 275 millimètres. La page en regard vous offre la disposition des 4 lettres.

Cette feuille devait, après l'impression, être pliée et coupée comme pour le format in-folio ; vous allez en avoir bientôt la preuve. Chaque demi-feuille devait être traitée de même ; on obtenait ainsi 4 exemplaires de la lettre d'indulgence.

Ces 4 exemplaires résultent du travail de deux compositeurs ; en voici la preuve : les 2 exemplaires *A* et *A'* sont identiques ; B et B' le sont aussi. Il suffit, pour s'en convaincre, de la plus légère comparaison ; mais A et B, *A'* et *B'*, ne le sont pas.

Les N du mot *universis* (1), les M du mot *Mensis*, les F du mot *Forma* diffèrent ; au moins 9 groupes de 2 mots

---

(1) Voyez le fac-simile à la dernière page de cette lettre.

sont sans espace dans B et B′ et sont séparés dans A et A′, etc.

Comment avec 2 formes, a-t-on tiré 4 pages? Après le tirage de A et B ou de A′ et B′, on a ôté la feuille de vélin et l'on a donné à la moitié non imprimée la position que venait d'occuper la première.

Il reste à rendre compte de la disposition singulière des 4 pages; je la croyais le résultat de l'incurie; M. Aubert, l'imprimeur de ce livre, m'a détrompé : selon son opinion, c'est afin de réserver une plus large marge à gauche de chaque lettre, qu'on a ainsi placé les 2 formes. C'est une explication très heureuse; en effet, il suffit de se représenter la feuille pliée suivant la ligne ponctuée pour reconnaître la prévoyante intention du metteur en pages et la justesse de l'explication de M. Aubert.

Je vous ai dit que deux compositeurs avaient contribué à ce travail; j'ajoute encore quelques mots sur ce sujet : le compositeur de B, B′, pour avoir supprimé des espaces, a fait entrer dans certaines lignes quelques lettres de plus que s'il avait espacé. Il en est résulté que la 13e ligne dans B et B′ est un peu plus courte que dans A et A′; en d'autres termes, la 13e ligne, dans B et B′, n'est pas justifiée. Ainsi des premières négligences est résulté un défaut de plus. Cette série de fautes ne suffit-elle pas pour révéler le travail d'un compositeur autre que celui de A, A′ dont le travail est irréprochable?

Ainsi, il y avait deux compositeurs.

Qu'ils aient fait leur tâche l'un après l'autre est invraisemblable, un seul pouvant exécuter plus facilement et plus vite, une composition qu'il viendrait déjà de faire; or nous savons qu'il y avait deux compositeurs, donc ils ont travaillé simultanément, sous la dictée d'un anagnostes.

Dernière considération : dans les deux compositions différentes, la somme des ressemblances est énormément plus grande que celle des différences : les lignes 2, 3, 4, 5 sont identiques, dans leurs nombreuses abréviations. Il en

est de même des lignes 1, 2, 6, 7, 11, 12, 13 à partir de la dernière.

Sur les 26 lignes, il n'y en a qu'une sans abréviation ; c'est la même dans les deux compositions.

¶ *Forma absolutionis.....*

Il n'y a qu'une faute, celle de *devotis* pour *devotus*, ligne 13 ; elle se trouve dans les deux compositions.

La condition d'identité était donc imposée ; sa violation ne s'explique que par l'emploi de deux compositeurs.

Mais qu'il y ait eu un ou deux compositeurs, il est certain qu'il y a eu deux compositions ; ce fait me paraît avoir quelque importance : en effet, la monographie des lettres d'indulgence, de ces lettres si vénérables, puisqu'elles nous offrent la date imprimée la plus reculée (MCCCCLIIII), ne devra-t-elle pas réduire le nombre des éditions de ces lettres et par conséquent celui des prétendues imprimeries de Mayence, contemporaines de celle de Gutenberg ?

Je joins à cette lettre la traduction de la lettre d'Indulgence. On a beaucoup plus parlé de ces lettres qu'on ne les a lues et, sous plus d'un point de vue, on a eu grand tort.

VOTRE AMI.

TRADUCTION :

A tous ceux qui les Présentes verront, Raymond Péraudi, professeur de Théologie, archidiacre d'Aunis, dans l'église de Saintes, Protonotaire du Siége apostolique pour l'Allemagne, ses provinces, villes, territoires et localités en général et en particulier, Orateur, Nonce et Commissaire apostolique auprès du Saint-Empire Romain, des Princes, Électeurs et Sujets en quelque lieu qu'ils soient, salut.

Nous vous faisons savoir ce qui suit : Notre Seigneur très saint, Innocent VIII, le présent Pape a accordé de son plein pouvoir, la faculté de se choisir un confesseur éclairé, séculier ou régulier, qui, durant leur vie, puisse les absoudre de tout excès et délit, excepté les cas réservés au Siége apostolique, autant de fois qu'il le faudra et qui puisse autant de fois qu'ils en viendront au cas de mort probable, bien qu'ils en échappent, et aussi à l'article de la mort, leur accorder la rémission plénière de tous leurs péchés, à tous chrétiens des deux sexes qui auront tendu une main secourable pour défendre la foi orthodoxe contre les Turcs, conformément à notre ordonnance. Ceci est en outre du Jubilé et autres indulgences, grâces et facultés que les susdits chrétiens peuvent obtenir, en visitant les Églises, désignées par nous ou nos Commissaires, au lieu des Églises de Rome, au temps du Jubilé, ainsi que l'expriment plus amplement les bulles apostoliques à ce sujet.

Notre Seigneur très saint, le même Innocent VIII, a voulu de plus, de son propre mouvement, que tous lesdits chrétiens en général et en particulier, leurs bienfaiteurs et parents défunts, qui seraient décédés avec charité, pussent participer à jamais à toutes les prières, suffrages, messes,

aumônes, jeûnes, oraisons, disciplines et autres avantages spirituels, ayant lieu ou pouvant avoir lieu dans toute l'Église militante universelle et sacro-sainte du Christ et dans toutes ses parties.

En conséquence, vu que le dévot chrétien N.,

afin de soutenir et de défendre pieusement notre Foi, conformément à l'intention du Souverain-Pontife et à notre ordonnance, ainsi que nous l'approuvons par les Présentes, que nous lui avons délivrées en témoignage authentique, a contribué de ses biens, en vertu de l'autorité dudit Pontife, nous déclarons qu'il lui a été accordé une indulgence pour la part qu'il a prise à la défense de la Foi, indulgence conforme à ce qui précède et de laquelle il peut user et jouir légitimement.

Donné sous notre seing spécial, le jour du mois

de l'an M CCCC L XXXVIII.

FORMULE D'ABSOLUTION PENDANT LA VIE ET EN TOUT CAS :

MISEREATUR TUI, etc. Que Notre Seigneur J.-C., par les mérites de sa passion, t'absolve. En vertu de son autorité et de l'autorité apostolique qu'on m'a confiée en ces lieux et que je te concède, je t'absous de tous tes péchés. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

FORMULE D'ABSOLUTION ET DE RÉMISSION PLÉNIÈRE, A L'ARTICLE DE LA MORT, RÉEL OU PROBABLE :

MISEREATUR TUI, etc. Que Notre Seigneur J.-C., par les mérites de sa passion, t'absolve. Moi aussi par cette même autorité et par l'autorité apostolique qu'on m'a confiée en ces lieux et que je te concède, je t'absous d'abord

de toute sentence d'excommunication majeure ou mineure, si tu en as encouru quelqu'une, ensuite, de tous tes péchés, confessés avec contrition et oubliés, en te conférant la rémission plénière de tous tes péchés par laquelle te sont remises les peines du Purgatoire. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

QUINZIÈME LETTRE

Mon cher ami,

Je terminerai cette série de lettres, en cherchant de quelle école est sorti l'imprimeur le plus digne de l'admiration universelle, Nicolas Jenson ; on a dit (1) que c'est de Mayence, où il y avait, en 1459, trois ou quatre ateliers typographiques, selon M. A. Bernard (T. II, p. 279). Examinons la principale autorité qu'invoque ce savant : c'est une note empruntée à un manuscrit, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, dans l'armoire de fer. Remarquons d'abord que ce manuscrit est postérieur à 1640, année de la mort de Haultin (2), et ensuite qu'il existe une autre note, sur le même sujet, rédigée et écrite (manuscrit de Boze) sous le règne de Louis XI. Les voici : on a imprimé sur une même ligne et en italique les passages identiques :

(1) Voyez entre autres la prétendue histoire *critique* de Jenson, par Sardini.

(2) M. Bernard attribue aux *figures et empreintes des monnaies de France*, de J.-B. Haultin, ce qui ne convient qu'aux *numismata graeca et romana* du même *numismate*. Le premier ouvrage ne fut tiré qu'à 50 exemplaires et il n'en garda que 2 du second.

MANUSCRIT DE DE BOZE :	MANUSCRIT DE L'ARMOIRE DE FER :
	le 3e octobre, 1458, *le roi*
ayant su que	*ayant su que*
il y avait	messire Guthemberg, chevalier, demeurant
à Mayence,	*à Mayence,*
	au pays d'Allemagne,
gens adroits à la taille des poinçons et caractères, au moyen desquels se pouvaient multiplier, par impression, les plus rares manuscrits,	*homme adextre en tailles et de caractères et de poinçons,* avait mis en lumière l'invention d'imprimer par poinçons et caractères,
le roi, curieux de toutes *telles* choses et autres,	*curieux de tel* trésor,
manda aux généraux de ses monnaies	*le roi* (mot répété inutilement) *avait mandé aux généraux de ses monnaies*
y dépêcher personnes	lui nommer *personnes*
entendues à ladite taille,	bien *entendues à ladite taille,*
pour s'informer secrètement	*pour envoyer audit lieu secrètement soit* (*sic* pour soi) *informer*
de l'art et en enlever subtilement l'*invention*	de ladite forme et *invention,* entendre, concevoir et *apprendre l'un* (*sic* pour L'ART) d'icelles.
	à quoi fut satisfait audit sieur roi
et y fut envoyé Nicolas Jenson, garçon sage et l'un des bons graveurs de la monnaie de Paris.	*et par Nicolas Sanson* (*sic* pour JENSON) *fut entrepris* tant ledit *voyage,* que semblablement de parvenir à l'intelligence dudit art et exécution d'icelui, audit (le *royaume* n'a pas encore été mentionné) royaume, dont, premier, a fait devoir dudit art d'impression, audit royaume de France.

REMARQUES SUR CES NOTES :

1° De Boze donne, quoiqu'en dise M. Bernard, non l'analyse de la note marginale, écrite à côté de l'empreinte des premières monnaies de Louis XI, mais la note elle-même. Cette note, rédigée dans les termes les plus clairs et les plus précis, rappelle fidèlement le caractère rusé du roi, qui veut qu'on s'informe *secrètement* de l'invention nouvelle et qu'on l'enlève *subtilement*.

2° Le manuscrit de l'armoire de fer ne fait que reproduire la note précédente, mais en déguisant le plagiat, à l'aide de détails étrangers à la question et surtout à l'aide de mots superflus et d'un remplissage nauséabond ; ainsi il emploie neuf fois les mots : *le dit*, *la dite*, *du dit*, *au dit*, sans parler de *icelui* et *icelles*, dans les sept dernières lignes. De plus, comment pouvait-on savoir au XVIIe siècle, je ne dis pas l'année (1458), mais le mois (octobre) et le quantième de ce mois (le 3), auxquels Charles VII *sut* la découverte de Gutenberg? Enfin il est faux que Jenson ait été le premier imprimeur en France : ainsi cette note, qui commence par une invraisemblance, finit par un mensonge.

3° La note de de Boze dit de Nicolas Jenson : *garçon sage;* il faut entendre ces mots dans le sens qu'ils avaient au XVe siècle, où *sage* signifiait *instruit*, et *garçon* celui qui n'est plus *apprenti*, sans être encore *maître*.

Il faut conclure de ces remarques que des deux notes, celle de l'armoire de fer n'est qu'une paraphrase très moderne de l'autre, paraphrase additionnée d'erreurs palpables et qui ne méritait guère les honneurs de l'armoire de fer et que celle du manuscrit de de Boze offre un caractère suffisant d'authenticité.

Une note du même genre se lisait sur un manuscrit du libraire Mariette. Elle faisait Jenson maître de la Monnaie de Tours ; mais cette note est aussi de date moderne, et

vous devez reconnaître qu'il est plus vraisemblable qu'on ait envoyé à la découverte du nouvel art *l'un des bons graveurs de la Monnaie de Paris* que *le maître de la Monnaie de Tours*. Ce n'est sans doute que parce que Charles VII faisait son séjour ordinaire à Tours, qu'on a imaginé que Jenson y devait être maître de la Monnaie.

On a fait valoir, à propos de l'envoi de Jenson en Allemagne, le calme des dernières années du règne de Charles VII et l'agitation du commencement du règne de Louis XI. Qu'y a-t-il donc de commun entre une aussi pacifique mission et l'état de paix ou de guerre d'un royaume ? Et encore si l'on part de considérations historiques, on arrive à des conclusions tout opposées : Charles VII, suivant l'expression du président Hénault, ne fut que le témoin des merveilles de son règne. Ce roi qui perdait si joyeusement son royaume et qui laissait sur le bûcher la vierge qui le lui rendait, ce roi dont l'indolence indignait sa maîtresse et qui ne pouvait plus entendre la voix de Jacques Cœur, ce roi qui mourut de peur, pour ne pas mourir de poison, n'avait pas l'âme assez haute pour comprendre Gutenberg.

Le dauphin, au contraire, qui venait de passer les années de 1456 à 1461, non loin de Bruxelles, dans le château de Génappe, que lui avait donné pour résidence le duc de Bourgogne, se trouvait beaucoup plus près de Mayence que son père sur les bords de la Loire. Il y apprit sans doute de bonne heure la découverte de l'imprimerie, dont ses goûts littéraires et son grand génie politique l'avaient préparé à comprendre l'immense portée et qu'il dut saluer comme l'aube du grand jour qui allait éclairer la France.

Monté sur le trône en 1461, il pouvait favoriser l'art qu'il admirait et ce fut lui, comme le dit le manuscrit de de Boze, qui envoya Jenson en Allemagne. Le calme régna dans le royaume, du moins à la surface, jusqu'au temps de la ligue du Bien public. Jenson partit sans doute en 1461 ou 1462.

C'était précisément en 1462, le 28 octobre, qu'Adolphe de Nassau s'emparait de Mayence et que les ouvriers de Gutenberg et de Schœffer durent s'enfuir de cette malheureuse cité et chercher dans de nouvelles patries une hospitalité qu'ils pouvaient si noblement reconnaître. Il est donc très probable que c'est à Cologne que se rendit Jenson. Zel venait lui-même d'y recevoir un accueil hospitalier chez les Frères de la vie commune de Weidenbach. Vous verrez bientôt cette probabilité se changer en certitude : mais cette simple probabilité ne vaut-elle pas mieux que l'hypothèse qui consiste à envoyer Jenson en 1458, pour ne commencer à imprimer qu'en 1470 ? Douze ans pour apprendre les secrets de l'imprimerie, quand il n'en fallut que dix (1) à Gutenberg pour l'inventer ! L'invraisemblance de cette proposition suffirait pour la réfuter !

Ainsi, parti vers 1462, installé à Cologne au commencement de l'année suivante, il y connaît Ulric Zel et reçoit à Weidenbach l'initiation au nouvel art ; mais vers 1464, informé de l'agitation qui règne en France, avant l'ouverture des hostilités, il doit craindre de voir mal accueillir un art qui lui est si cher et qui ne peut fleurir qu'au sein

---

(1) Voici un passage de la chronique de Cologne, avec sa traduction ; vous y verrez que je n'avance pas un chiffre incertain, en assignant dix ans aux travaux de Gutenberg qui ont donné l'imprimerie au monde :

Dese hoichwyrdige kunst vursz is vonden aller eyrst in Duytschlant tzo Mentz am Rijne.

Ind dat is der duytscher nacion eyn groisse eirlicheit dat sulche synrijche mynschen syn dae tzo vynden. Ind dat is geschiet by den iairen uns heren, anno domini. MCCCXL. ind van der zijt an bis men schreve .L. wart undersoicht die kunst ind wat dair zo gehoirt (312e folio).

« C'est à Mayence, sur le Rhin, que fut inventé cet art sublime. Quel honneur pour la nation allemande qu'il s'y rencontre des hommes d'un si grand génie ! La première invention remonte environ à l'an de Notre Seigneur, 1440, et l'art atteignit sa perfection dans toutes ses parties en 1450. »

de la paix. Il renonce alors à son pays et s'associe aux travaux typographiques de Weidenbach.

C'est là sans doute la période de sa carrière d'imprimeur pendant laquelle il préluda par des essais nombreux et variés à ces chefs-d'œuvre qui excitèrent à un si haut degré l'admiration des connaisseurs (1).

Sans ces essais préliminaires, Jenson aurait-il jamais atteint la merveilleuse beauté de son prétendu premier ouvrage ? Je parle de la préparation évangélique d'Eusèbe qu'il imprima en 1470. Tous les historiens de l'imprimerie ont admiré ce chef-d'œuvre ; mais je n'en connais pas un seul qui en ait tiré cette conséquence si légitime qu'on ne parvient à une telle perfection, qu'après de longs et de sérieux efforts. En un mot, Jenson a dû imprimer d'autres ouvrages avant cet admirable livre de la *Préparation évangélique*. Quand je dis *imprimer*, il faut entendre le mot dans le sens qu'il avait au xve siècle, où il comprenait

---

(1) Voici la traduction du passage de Léonicène dans la préface du Quintilien que Jenson imprimait en 1471 : « le Français, Nicolas Jenson, ce véritable Dédale de notre âge, est un merveilleux inventeur dans l'art de multiplier les livres. Ce n'est plus à l'aide du frêle roseau qu'il enseigne à les écrire ; il fait mieux et chacune de ses lettres rappelle par sa beauté l'empreinte que la cire laisse sur la pierre gravée d'un cachet. »

Voici la traduction de la fin d'une épître d'un théologien dominicain, placée à la fin du traité de saint Thomas d'Aquin : *De veritate catholicæ fidei :* « Cette édition, nouvelle et corrigée, a été imprimée à Venise, par Nicolas Jenson, Français, avant tout catholique, envers tous reconnaissant, bienfaisant, libéral, sincère et constant. La beauté, la grandeur, la correction de ses impressions, je puis le dire sans offenser personne, le placent au premier rang du monde entier, aussi bien que sa merveilleuse célérité. Il est, pour ainsi dire, un don que le ciel a fait à notre âge. Ides de juin 1480. »

On voit, par le premier de ces passages, que Jenson excita l'admiration dès le premier ouvrage qu'il imprima à Venise, et, par le second, qu'il la méritait encore à la fin de sa carrière d'imprimeur. Hain, 8108, croit la la grammaire de Guarini le premier ouvrage de Jenson ; elle est datée du 5 janvier 1470 ; mais elle n'a que 39 feuillets in-quarto.

Jenson lui-même avait la conscience de son talent ; il dit, au colophon du Quintilien dont je viens de parler : *M. Nicolaus Jenson Gallicus viventibus posterisque miro impressit artificio.*

Il serait facile, mais trop long de citer les colophons de beaucoup d'ouvrages imprimés dans différentes villes d'Europe, même à Rome, dans lesquels on exprime la même admiration.

la gravure des poinçons, la fonte des caractères et le reste.

A moitié persuadé par mes considérations *à priori*, vous me demanderez sans doute, mon cher ami, des preuves *à posteriori;* je puis vous satisfaire : Il est un grand nombre d'importants incunables que les bibliographes distinguent à la forme bizarre de la majuscule R. L'un d'eux est l'ouvrage de Raban Maur, que l'on a intitulé *De Universo.* Un exemplaire de cette édition porte la date écrite de 1467. (V. Lambinet, t. I, page 256.)

Dans un examen ultérieur de ces incunables, je vous ferai voir que cette date est loin d'être trop ancienne et que les livres à l'R bizarre sont d'une très haute antiquité typographique.

Ainsi les poinçons, gravés pour ce caractère, l'ont été avant 1467 ; on peut leur assigner la date de 1465, sans beaucoup s'écarter de la vérité. Or ces caractères ont la plus frappante ressemblance à ceux des premiers chefs-d'œuvre de Jenson ; je les ai souvent comparés à ceux de la préparation évangélique d'Eusèbe, et j'en ai chaque fois conclu que c'est la même main qui les a gravés. Le hasard ne saurait rendre compte de tant de ressemblance. Quant à la différence, elle consiste surtout en ce que les caractères à l'R bizarre trahissent une main moins habile et sont moins parfaits que ceux de l'Eusèbe ; mais, en comparant les pages imprimées avec le premier caractère aux pages imprimées avec le second, on reconnaît sans peine que celui-ci est trop parfait pour n'avoir pas eu de précurseur et que tous deux ont trop de ressemblance pour n'être pas l'œuvre du même artiste.

Lettres de bas de casse simples et doubles, majuscules (Q surtout), divisions, tout proclame, je ne dis pas l'identité, mais la plus incontestable affinité.

Je ne vous offre pas de fac-simile des livres à l'R bizarre, on les trouve partout, ni de ceux de Jenson, que vous pouvez voir dans : *Storia* CRITICA *di Nicolao*

Jenson da Giacomo Sardini (1), et dans beaucoup d'autres ouvrages.

Maintenant, il s'agit de trouver où ces livres, à l'R bizarre, ont été imprimés. Il y a longtemps qu'on a posé le problème; il serait même résolu, s'il fallait en croire ces bibliographes qui donnent leurs assertions pour des démonstrations. Laire les attribue à Mentelin; Meerman, à Gunther Zainer de Reutlingen (tome II, page 286). Laserna Santander et Brunet hésitent à les attribuer au prototypographe de Strasbourg, et le dernier penche à les donner à un imprimeur d'Italie, à cause de leur grande ressemblance à ceux de ce pays. Van Praet, tome III, p. 359 du *Catalogue de la Vallière*, s'exprime en ces termes : « Nous avons cherché en vain dans la bibliothèque de M. le duc de la Vallière à connaître l'imprimeur qui a employé ces caractères et que nous avons quelque raison de croire de Venise. »

Dibdin, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, par exemple, dans son *Voyage en France*, tome IV, page 369, exprime le désir ardent de voir découvrir enfin l'imprimeur qui fit usage de l'R bizarre.

Ebert attribue ces caractères à un imprimeur inconnu de Cologne, ou à Mentelin de Strasbourg. (V. Falkenstein, page 156, et Ebert au nom *Hrabanus.*)

A qui faut-il les attribuer ? Vous n'en doutez plus : c'est à Jenson ; où Jenson les a-t-il employés ? A Cologne, et voici mes preuves :

J'ai déjà puisé dans la chronique de Cologne, *Die Cronica van der hilliger stat Coellen*, au chapitre intitulé : « *Van der boychdruckerkunst. Wanne. Wae. Ind durch wen is vonden dye unuysssprechlich nutze kunst boicher tzo drucke.* » « De l'imprimerie, quand, où et par qui fut

---

(1) C'est une monographie d'une incroyable longueur, plus de 400 pages in-folio et dans laquelle la CRITIQUE fait trop souvent défaut.

inventé cet art d'une utilité inexprimable. » (Verso du folio 311.)

Voici ce que j'y trouve encore, et cette citation m'aidera à démontrer que Jenson a appris à imprimer à Cologne et qu'il y a imprimé les livres à l'R bizarre, sans doute avec la collaboration des Frères de la vie commune ; je place, en regard l'un de l'autre, le texte et sa traduction très littérale :

Eynre genant Omnebonum, der schrijfft in eynre vurrede up dat boich Quintilianus genoempt. Und ouch in anderen meir boicher, dat eyn Wale uyss Vranckrijch, genant Nicolaus Genson have alre eyrst dese meysterliche kunst vonden, mer dat is offenbairlich gelogen. Want sij syn noch im leven die dat getzuigen dat men boicher druckte tzo Venedige, ee der vursz. Nicolaus Genson dar quame, dair he began schrifft zo snijden und bereyden.	Un nommé Omnebonum écrit dans une préface du livre nommé Quintilien, et aussi dans plusieurs autres livres, qu'un Français, venu de son pays, nommé Nicolas Jenson, a, le premier de tous, trouvé cet art magistral; mais cela est évidemment faux ; en effet, il y a encore des personnes vivantes qui attestent que l'on imprimait des livres à Venise, avant que ledit Nicolas Jenson y fût allé, et c'est dans cette ville qu'il commença à graver et à préparer des caractères.

Au liéu d'un lourd commentaire sur le sens de ce passage du chroniqueur de Cologne, je suppose un rapide dialogue, dans lequel n'entrent que les données de la chronique et quelques faits d'ailleurs incontestables. Les interlocuteurs sont Ulric Zel, l'imprimeur, et le grammairien Léonicène ; ils vivaient encore en 1499. Cette forme de dialogue m'a permis d'insister, d'une manière plus persuasive, sur les paroles laconiques du chroniqueur et d'en

tirer une importante et rigoureuse conséquence qui a échappé aux bibliographes qui m'ont précédé, savoir : que N. Jenson était encore à Cologne en 1469.

Le chroniqueur de Cologne tenait d'Ulric Zel les détails de l'histoire de l'imprimerie ; voilà pourquoi je le fais l'un des interlocuteurs de ce dialogue. Voici, texte et traduction, le passage de la chronique à ce sujet :

Dat begynne ind vortganck der vursz kunst hait myr muntlich vertzelt der Eirsame man Meyster Ulrich tzell van Hanauwe. Boichdrucker zo Coellen noch zertzijt. Anno .MCCCC xcix. Durch den die kunst vursz is zo Coellen komen (folio CCC xii recto).

« Je tiens ce récit des commencements et des progrès de l'imprimerie, de la bouche même de l'honorable maître Ulric Zel, encore à présent, imprimeur à Cologne, et qui l'a introduite le premier dans cette ville. »

« Zel : Vous souvient-il, mon cher Léonicène, d'avoir dit, dans plusieurs de vos ouvrages, que le français Nicolas Jenson, est l'inventeur de l'imprimerie ?

Léonicène : J'ai fait plus que le dire ; je l'ai imprimé et vous pouvez le lire, entre autres, dans la préface du *Quintilien*, de ce même Jenson, dont je dirigeais l'imprimerie à Venise.

Zel : Eh bien ! ce que vous disiez là est évidemment faux !

Léonicène : Voilà, mon cher Zel, un démenti que je veux vous faire rétracter dans un instant.

Zel : Ce n'est pas moi qui vous démens ; ce sont les faits eux-mêmes.

Léonicène : En vérité, je serais charmé d'apprendre que ce n'est pas de vous que part ce démenti à mon adresse.

Zel : Rien n'est plus facile. Il vous souvient sans doute du premier livre qu'imprimait à Venise, en 1469, Jean de Spire. C'étaient les lettres de Cicéron à ses amis. Eh bien !

a peine imprimé, on nous en envoyait des exemplaires à Cologne.

Léonicène : Voilà un fait qui ne prouve nullement que Jenson ne soit pas le premier des imprimeurs.

Zel : Vous êtes vif, pour un vieillard ! laissez-moi finir ma démonstration.

Léonicène : Allez, on vous écoute.

Zel : Si Jenson n'était pas encore à Venise, quand Jean de Spire y imprima ce livre, vous m'accorderiez sans doute que Jenson n'y a pas introduit, ni surtout inventé l'imprimerie ?

Léonicène : Assurément, c'est ce que j'aurais de mieux à faire ; l'absence de Jenson serait un argument sans réplique ; mais le moyen de prouver que Jenson n'était pas à Venise ? Prouver un fait négatif ne fut jamais chose facile.

Zel : La preuve est dans ce cas plus facile que vous ne pensez.

Léonicène : Comment pouviez-vous savoir à Cologne ce qui se passait à Venise ? Vous n'êtes ni ange, ni démon !

Zel : Cela n'est pas nécessaire pour vous convaincre que Jenson n'était pas à Venise en 1469.

Léonicène : Ce qu'affirme mon vieil ami Zel ne saurait être que la vérité : Jenson n'était pas à Venise en 1469 ; mais pour le savoir si bien, vous saviez donc où il était ?

Zel : Le sage, mon cher ami, entend à demi-mot.

Léonicène : Je vous entends et j'achève moi-même votre démonstration : Jenson n'était pas à Venise, parce qu'il était à Cologne, ainsi que vous, mon cher Zel, l'hôte des Frères de la vie commune de la rivière des Saules.

Zel : Vous l'avez dit : oui, mon cher Léonicène, Jenson se trouvait au milieu de nous. Nous l'avions initié aux mystères du nouvel art ; il nous aidait, en retour, de son merveilleux talent, et ce que j'atteste ici, les vieux Frères de Weidenbach vous l'attesteront aussi bien que moi.

Léonicène : Nous voilà d'accord ; je n'ai jamais prétendu mettre Jenson à la place de Gutenberg ; c'est à cause de la suprême beauté de ses caractères, que je le déclarais le premier des imprimeurs, et la postérité ne me démentira jamais.

Zel : Je suis heureux de vous entendre ; vous reconnaissez donc pour inventeur de cet art sublime un enfant de la Germanie ?

Léonicène : Je n'en veux plus douter ; mais toutes les nations n'en reconnaîtront pas moins, pour l'avoir porté au plus admirable degré de beauté, un enfant de la France.

Zel : Assurément, et Cologne est aussi heureuse d'avoir accueilli Jenson que Venise est fière de l'avoir adopté. »

Si Jenson était à Cologne en 1469, ainsi que je viens de le démontrer, il n'y pouvait apprendre l'imprimerie que dans l'établissement où Ulric Zel imprimait lui-même, le seul qu'il y eût alors dans cette ville, c'est-à-dire dans le couvent de Weidenbach. C. Q. F. D.

Professeur de mathématiques, je puis en parler le langage ; voici donc un corollaire de ma démonstration :

Les livres à l'R bizarre étant imprimés en caractère romain, il ne faut plus en attribuer l'introduction en Allemagne à Gunther Zainer, qui l'employait dans l'ouvrage d'Isidore de Séville intitulé : *Ethimologiaram libri*, en date du 19 novembre 1472.

Mox **ingens iterabimus æquor.**

Votre ami.

ADDITIONS

Page 59. M. A. Bernard, l'auteur de l'ouvrage intitulé *De l'origine et des débuts de l'Imprimerie en Europe*, est mort à Paris, au mois de septembre 1868.

Page 65. Voici la traduction du second paragraphe de cette page : « Je conseille à quiconque désire avoir cet opuscule de se le procurer, à cause de sa correction, chez maître Mentelin, ce qui vaudra beaucoup mieux que de le transcrire d'après n'importe quel autre manuscrit, évidemment moins correct, à quelque bibliothèque qu'il appartienne. On peut être certain, si on l'a déjà fait copier dans quelque bibliothèque, supposé qu'on tienne à avoir cet ouvrage autant qu'il le mérite, qu'il faudra dépensèr, rien que pour le corriger, autant que pour l'acheter chez le susdit maître imprimeur. »

Ce passage suffirait presque à prouver qu'avant Mentelin on n'avait pas encore imprimé le *Modus prædicandi*, de saint Augustin.

Page 90. M. J. W. Holtrop, né à Amsterdam en 1806, est mort à La Haye, au mois de février 1870. L'ouvrage cité dans le texte est intitulé : *Monuments typographiques des Pays-Bas au quinzième siècle*, magnifique ouvrage contenant 132 planches in-folio de fac-simile d'incunables.

Page 103. Laire et Brunet ne sont pas les seuls bibliographes qui affirment la totale différence du *De remediis*, de Pétrarque, et de celui d'Adrien le Chartreux ; G. Fischer partage cette erreur ; voici ce qu'il en dit : « Uibrigens gleichen sich diese beiden werke nur dem Gegenstande nach, welcher moralisch ist.

Fischer's... Seltenheiten...
Fünfte Lieferung, S. 47.

ERRATA

Pages.	Lignes.		Lisez :	Au lieu de :
2	16		« il ne manque rien	» il ne manque rien
27	2		Aversa	Averta
45	5	paragraphe 2	économiques	économique
47	1		William	Villiam
56	6		profiter	profita
56	10		l'une	l'un
64	16		exemplar	exemplur
64	19		perveniret.	perveniret (1).
65	17		tantum	tamen
69	10	en remontant	vois	crois
80	4	paragraphe 2	édition	édiction
87	7	en remontant	note 2	note 3
87	5	en remontant	notes 1, 2, 4	notes 2, 3, 4
102	19		de quelques	des quelques
106	18		frustum	frustrum
109	2	paragraphe 2	Ther	ther
110	5	paragraphe 2	T	Z
112	17		capable	coupable
112	20		de 1463 à 1469	de 1483 à 1469
126	6	note (1)	laisse sur la cire	la cire laisse sur

DU MÊME AUTEUR, CHEZ LE MÊME LIBRAIRE

—

Lettres d'un Bibliographe (1re série).

Les Psaumes de David et les Cantiques, d'après un manuscrit français du xve siècle, précédés de recherches sur le traducteur et de remarques sur la traduction, et ornés d'un fac-simile du manuscrit et d'un portrait de David.

Notes et Notices sur l'expédition scientifique des Anglais au pic de Ténériffe, en 1856, sur l'origine des espèces, sur miss Nightingale, traduction d'un article du Titan sur les Aquarium, etc.

POUR PARAÎTRE AU PRINTEMPS PROCHAIN :

Lettres d'un Bibliographe (3e série).

———




a39003 0056381836

